RESTONS **PROCHES**
MÊME QUAND VOUS ÊTES **LOIN**...

La TFBank, votre banque ici et là bas, met à votre disposition des solutions bancaires pour vous accompagner dans tous vos projets en France et en Tunisie.

Agence du siège
19, rue des Pyramides 75001 Paris
Tél. +33 1 53 45 30 30 - agencedusiège@tfbank.fr
Agence Paris-Belleville
26-28, boulevard de Belleville 75020 Paris
Tél. +33 1 43 66 60 81 - agencedeparis@tfbank.fr
Agence de Marseille
20, boulevard d'Athènes - 13001 Marseille
Tél. +33 4 91 50 71 21 - agencedemarseille@tfbank.fr
Agence Internationale de Tunis
Angle Avenue Mohamed V - Rue 8006 - Montplaisir - 1002 Tunis Belvédère
Tél. +216 71 950 100 - agencedetunis@tfbank.fr

www.tfbank.fr

TF Bank
TUNISIAN FOREIGN BANK

Partenaire de vos ambitions.

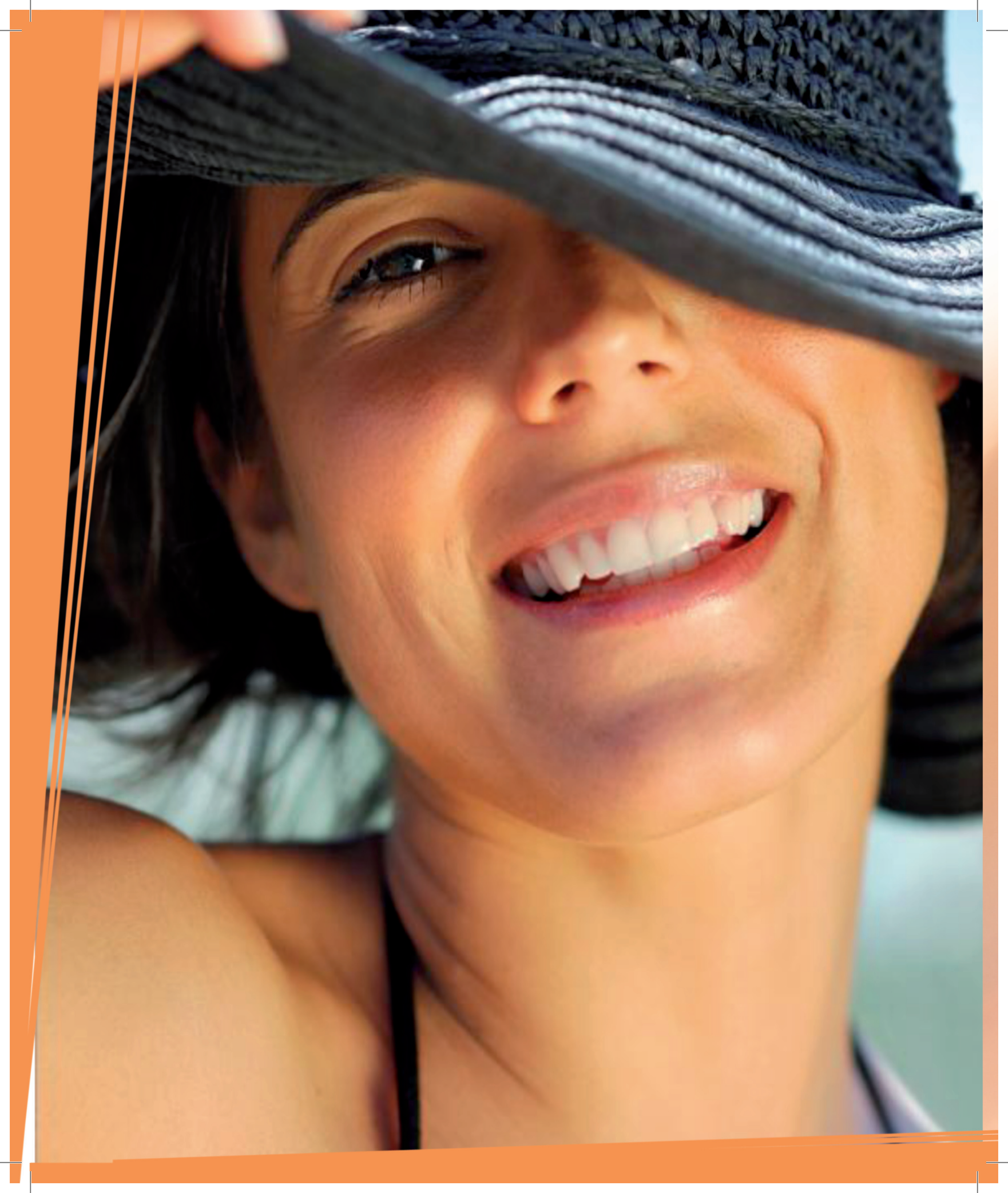

RoC

PROMESSES TENUES®

NOUVEAU

SOLEIL PROTEXION+

FLUIDE ANTI-TACHES BRUNES SPF 50+

2 en 1

PRÉVIENT ET CORRIGE
LES TACHES PIGMENTAIRES

APPELS
ILLIMITÉS
VERS TOUS LES RÉSEAUX
SMS
ILLIMITÉS
VERS TOUS LES RÉSEAUX
3G++
GRATUITE
APPELS
INTERNATIONAUX *
à
90 mil/min
FORFAIT
MOBI
max
À 200 DT / MOIS
* Appels Internationaux au prix du national vers la Plus France, Royaume Uni, Allemagne, Italie, Belgique, Pays Bas, Espagne, Suisse, Portugal, Canada, Etats Unis d'Amérique, Grèce et Suède. Les communications sont plafonnées à 100 h par mois vers le réseau TT et à 30 h vers les autres réseaux. La connexion 3G++ est plafonnée à 20 Go par mois. Les sms sont plafonnés à 10000 SMS et/ou MMS par mois.
TT
www.tunisietelecom.tn 1199

Taoufik Habaieb

Cent jours

Le 21 juin, Ali Laârayedh aura bouclé ses premiers cent jours à la tête d'un gouvernement réaménagé, après la démission de son compagnon de lutte, Hamadi Jebali. Changement majeur ou simple relève, avec plus de recentrage? Beaucoup y perçoivent une continuité, dans un style plus affirmé.

Les signes sont perceptibles non seulement à la Kasbah, mais dans de nombreux départements ministériels. Les ministres reconduits ou redéployés font montre de plus de confiance en eux-mêmes et se consacrent davantage au travail. Tous, ou presque, respectent, autant que possible, la consigne du minimum de participation aux shows médiatiques, s'exprimant en tant que ministres et non au nom de leurs partis. La restructuration du staff du chef du gouvernement et l'arrivée de Noureddine Bhiri, investi d'un rôle de «coordinateur-facilitateur», y ont ajouté une note d'efficacité, même si la machine n'est guère facile à relancer en rythme de croisière.

Soulagé de nombre de détails qui encombrent son agenda, Ali Laârayedh entend garder le cap sur les quatre engagements qu'il s'était fixés en sollicitant l'investiture de l'Assemblée nationale constituante. Clarification des perspectives politiques et aménagement des meilleures conditions possibles pour la tenue des élections, restauration de la sécurité et lutte contre le crime et la violence, poursuite de la relance économique, résorption du chômage et protection du pouvoir d'achat et, enfin, persévérance dans la réforme et la lutte contre la malversation. Y est-il parvenu ? La période écoulée est encore courte pour en juger.

La finalisation du projet de constitution qui viendra, dès ce mois-ci, en débat général à l'ANC, tout comme l'élection des membres de la nouvelle instance des élections, marquent un jalon significatif dans le processus politique. La désignation de la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (Haica) ouvre la voie aux autres nouvelles institutions, notamment celle de la magistrature. La sécurité se renforce, qu'il s'agisse de la traque des terroristes jihadistes, de l'arrestation des criminels ou de la poursuite des contrebandiers. La situation économique est moins reluisante : la relance économique tarde à prendre son envol, l'inflation persiste, le dinar est en chute libre et les investissements se font modestes. Quant à la réforme, l'œuvre amorcée n'est qu'à ses débuts. Les cent premiers jours du gouvernement Laârayedh auront ainsi été sous le signe de la résistance à la crise économique et d'une première avancée politique et sécuritaire. Les cent prochains jours seront alors déterminants.

Si les Tunisiens s'apprêtent à savourer leurs vacances estivales et célébrer le ramadan, la Tunisie vivra cet été au rythme de grands défis historiques : l'adoption de la loi sur la justice transitionnelle, puis de la Constitution, viendra en tête, tout comme le lancement du processus électoral. Pour cela, des accords politiques préalables sont indispensables et la reprise du dialogue national initié par l'UGTT et ses partenaires, et élargi à la lutte contre la violence, prend toute son importance. La sécurité est, elle aussi, primordiale au mont Chaâmbi, comme partout ailleurs. Petite criminalité, grand banditisme et terrorisme : une tolérance zéro. L'économique et le social seront au cœur des défis à relever, afin de désamorcer les tensions et d'aborder la rentrée, en septembre prochain, sous de meilleurs auspices. Reste une grande inconnue: la loi d'immunisation de la révolution. Les dirigeants d'Ennahdha étaient réservés sur la question. Ils ont finalement choisi de suivre leur base. Quel sera son impact sur la vie politique ? L'interdépendance de l'ensemble de ces facteurs est cruciale.

La Tunisie ne doit pas rater ces cent prochains jours.

T.H.

Shell
HELIX
ACTIVE CLEANSING AGENTS
HX5
Cleans and protects, reducing engine noise
15W-40
PREMIUM MULTI-GRADE MOTOR OIL
4L
Shell
HELIX
ACTIVE CLEANSING AGENTS
HX7
Cleans and protects for extra responsiveness
10W-40
SYNTHETIC TECHNOLOGY MOTOR OIL
4L
Shell
HELIX
ACTIVE CLEANSING AGENTS
ULTRA
USED BY FERRARI
Cleans and protects for maximum performance
5W-40
FULLY SYNTHETIC MOTOR OIL
4L

AVEC SHELL HELIX

GAGNEZ 300

PLEINS DE CARBURANT SHELL EXTRA

Gagnez les **300 pleins de carburant Shell Extra avec le grand jeu Shell Helix*.**
Envoyez le code disponible dans la station par **SMS** au **85012** ou via le site web **www.jeushellhelix.com** pour participer au tirage au sort quotidien.
Chaque jour et jusqu'au 16 juillet, 10 gagnants seront annoncés **à partir de 9h45 sur Shems FM.**

LES PASSIONÉS DE VOITURES CHOISISSENT SHELL HELIX

Shell HELIX Motor oils

*Jeu sans obligation d'achat. Coût sms : 360 millimes. La durée du jeu est du 16 juin au 16 juillet dans la limite du stock disponible.
Le règlement du jeu est déposé et disponible sur demande chez l'huissier notaire Abdelmlak Riahi, 09 rue Chedli Ktari, Le Kram.
Le tirage au sort aura lieu tous les jours du 17 juin au 17 juillet.

SOMMAIRE

Nation

26 Le général Rachid Ammar :
les vraies raisons de son départ

30 Noureddine Bhiri : Quel rôle joue-t-il à la Kasbah?

32 En quoi pourrait consister le statut de
«partenaire privilégié» ?
Par Mansour Moalla

38 Samir Dilou, de retour d'Afrique du Sud :
Nous devons avoir notre Mandela collectif

40 La justice en panne
Par Walid Bel Hadj Amor

42 La transition et le jeu des nations
Par Ahmed Ounaïes

46 La sécurité et la défense du territoire tunisien :
le dernier dossier que le pouvoir transitionnel
n'a pas daigné traiter ouvertement
Par Habib Dlala

50 Une République, deux armoiries ?

Dossier

52 Contrebande: Voyage au cœur d'un système mafieux

Economie

60 Quelle réforme fiscale: les constats
et les recommandations

70 Richard Attias : ne manquez pas le rendez-vous
de la croissance !

74 STICODEVAM -TUNISIAN, Depository & Clearing :
Un acteur efficace et discret du marché financier

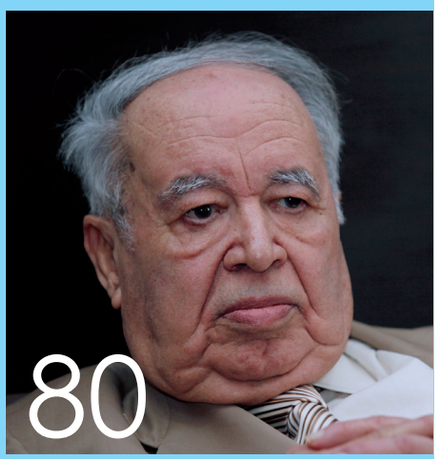

Société

76 La présentation des lettres de créance: un cérémonial immuable... pas tant que ça

80 Me Mansour Cheffi : un bâtonnier d'exception

82 Pétrole et voiture électrique : les leçons de la faillite d'un homme d'affaires israélien

86 Foued Zaouche : Il y a toujours encore plus à explorer

88 Sourour Hakmouni : un talent prometteur

90 Comment Charles Nicolle a ramené à la Tunisie le premier Prix Nobel

94 Les «Combats syndicaux» d'Abdelaziz Bouraoui

97 Gilles Kepel : instructive Passion arabe

108 Alaya Sassi : l'idole de Hamadi Agrebi

110 Hommage à Kawthar Laâtiri

Billet

112 Ne vous trompez pas d'ennemi!
Par Hédi Béhi

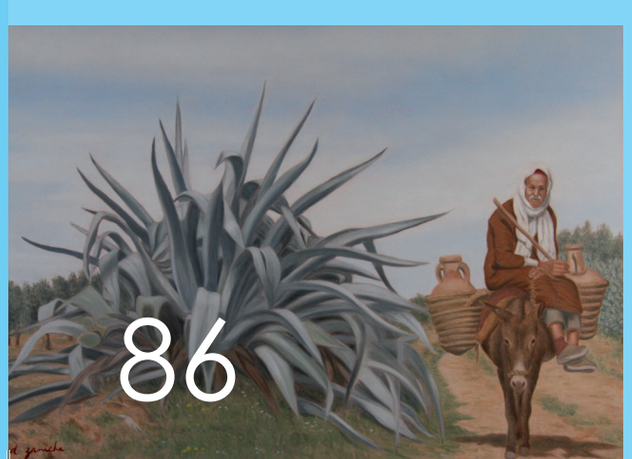

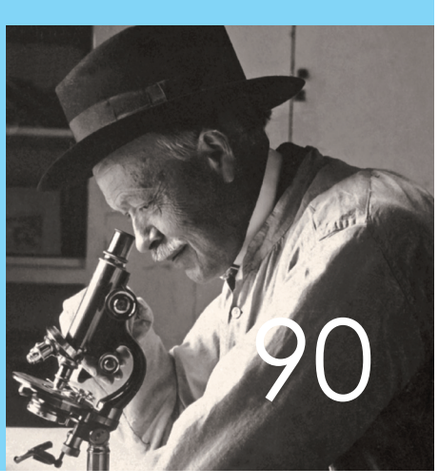

Leaders

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Taoufik Habaieb

CONSEILLER
Hédi Behi

COLLABORATEURS

•Hélé Béji • Anissa Ben Hassine Kalfat • Walid Bel Hadj Amor • Ahmed Ben Hammouda • Monia Ben Jémia• Raouf Ben Rejeb • Mohamed Larbi Bouguerra • Faouzia Charfi • Mounira Chapoutot - Remadi • Samy Ghorbal• Mourad Guellaty • Azzedine Guellouz • Safya Hachicha • Mohamed Ali Halouani • Mohamed Jaoua •Tawfik Jelassi •Dr Essedik Jeddi • Moez Joudi • Elyès Jouini • Emna Kallel • Maher Kallel• Noureddine Ketari • Chedli Klibi • Salsabil Klibi • Habib Mallakh • Samir Marrakchi • Abdelwahab Meddeb • Emna Menif • Mansour Moalla • Ahmed Ounaïes • Mehdi Taj •Habib Touhami • Olfa Youssef • Riadh Zghal • Dr Saadeddine Zmerli • Dr Sofiène Zribi

CONCEPTION & REALISATION

Ahmed Cherni
(Directeur de Studio)

Raïd Bouaziz
(Designer)

PHOTOS
Mohamed Hammi - DR

MARKETING & COMMUNICATION

Jihen Ouaz
(Directrice Marketing)

Bourane Ennaifer Hajem
(Directrice Communication)

APPUI

Habib Abbassi
Lamia Alayet
Hajer Ayoubi
Samira Chtila Krifa
Roufayla Drissi Ben Yakhlef
Sérine El Anes
Fayçal Mejjadi
Leïla Mnif
Hamdi Mzoughi
Chaouki Riahi

IMPRESSION
Simpact

PR Factory

Ennour Building, Cité des Sciences,
BP 200, 1082 Tunis Mahrajène,
Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333
abonnement@leaders.com.tn
marketing@leaders.com.tn
redaction@leaders.com.tn

www.leaders.com.tn

Carthage s'intéresse de près aux salafistes jihadistes

Comment faut-il appréhender le salafisme jihadiste sous ses différents aspects ? Pour mieux le comprendre, l'Institut tunisien d'études stratégiques (ITES), qui relève de la présidence de la République, y a dédié une unité d'étude et de recherche. Elle a commencé par rassembler le maximum de documents disponibles sur la question, effectué des entretiens avec les principaux acteurs significatifs et lancé pas moins de six études thématiques. Il s'agit d'analyser l'évolution de ce mouvement, avant et depuis la révolution, étudier de plus près Ansar Echaria avec une enquête sur le terrain dans des faubourgs de la capitale, examiner les aspects psycho-sociaux et s'intéresser à la dimension économique et sociale du salafisme jihadiste.
Les travaux seront rassemblés dans un recueil à paraître en septembre prochain, promet l'ITES.

Hassine Abbassi lance une nouvelle union des syndicats arabes

Il a fini par y parvenir. Echaudé par la Confédération des travailleurs arabes, jugés trop inféodés aux régimes en place, Hassine Abbassi a largement contribué à la fondation d'une nouvelle Union des syndicats arabes, créée à Amman le 31 mai. Réunis à Genève, début juin, en marge des travaux de la conférence générale de l'Organisation internationale du travail (OIT), les fondateurs ont porté Abbassi à la présidence. La toute jeune union, qui jouit déjà du soutien de nombreuses organisations internationales, regroupe actuellement les centrales de Mauritanie, Maroc, Algérie, Libye, Jordanie, Bahreïn, Oman et Palestine.

Recensement : coup d'envoi dès septembre prochain

Fixé pour le printemps 2014, le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) que la Tunisie a pris l'habitude d'organiser tous les dix ans constituera l'une des plus grandes actions menées sur le terrain et couvrant l'ensemble du territoire. Les travaux préparatoires sont déjà lancés et la toute première phase, celle du dénombrement, avec signalisation cartographique des lieux, doit démarrer à la rentrée, en septembre prochain. Selon tout un programme de montée en puissance graduelle, il va falloir mobiliser près de 15 000 personnes et un demi-millier de voitures. Le budget estimatif dépasserait les 50 MD, ce qui est très compressé par rapport à l'envergure de l'opération.

Adieu la TQB, bienvenue à la QNB

Changement d'enseigne : l'ancienne Banque Tuniso-Qatarie d'Investissement (BTQI) transformée en TQB, lors de sa conversion en 2004, en banque universelle prend une nouvelle dénomination. Son capital désormais totalement contrôlé par le Qatar, elle porte à présent la marque de sa banque mère, la QNB. Mais, au-delà de l'enseigne, c'est tout un changement managérial profond qui s'opère. Samir Brahim, ancien directeur général à la Banque centrale, reste aux commandes.

Des lendemains heureux.

QNB

Y croire enfin.

La vie est faite de merveilleux moments. Faites les bons choix. Avec QNB, la plus grande banque du Moyen Orient et d'Afrique du Nord à vos côtés, vous pouvez enfin dire adieu à vos peurs et recommencer à croire en vos rêves.

Afrique . Asie . Europe . Moyen-Orient *qnb.com.qa*

صفحة جديدة في كتاب GlobalNet

مقر جديد في الشرقية 1

Siège et Agence

Charguia 1

53 Rue des Minéraux, la charguia 1

2035 Tunis

ما يبعد عليك شيء

70 132 132 www.gnet.tn

gnet GlobalNet

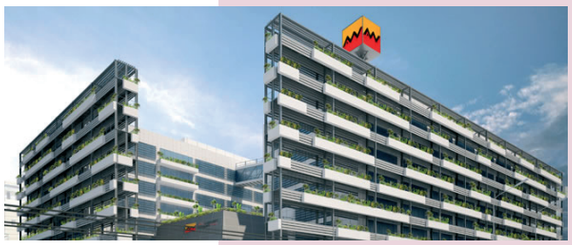

Attijari Bank, bientôt dans son nouveau siège

La superbe nouvelle bâtisse érigée par Attijari Bank au Centre Urbain Nord, pour accueillir son siège et ses différentes structures est quasi prête. Edifice intelligent et écologique de plus de 40 000 m2 couverts, il concentre dans sa conception la pointe de l'art et de la technologie. D'ores et déjà, la majeure partie des équipes, conduites par le directeur général, Hicham Seffa, y a pris ses quartiers. L'inauguration officielle est prévue à la rentrée.

Finance islamique : le grand lancement

Ezzedine Khoja aura été rapide et efficace, estiment ses confrères. En quelques mois depuis qu'il est à la tête de la Banque Zitouna, il redéploie le réseau d'agences pour les porter de 35 en 2012 à 49 fin 2013, renforce les équipes par 50 nouveaux recrutements au cours de cette année et prépare une augmentation de capital de 25%, pour passer à 100 MD (probablement avec une prise de participation de la Banque islamique de développement, BID). En bon connaisseur de la finance islamique pour l'avoir longtemps pratiquée à Dubai, Bahreïn et d'autres pays du Golfe, il sait que l'essentiel pour soutenir l'action de la banque est de promouvoir le concept lui-même. En grande pompe, il organise alors, du 11 au 15 juin 2013, les « Premières journées Banque Zitouna de la finance islamique ». Cinq jours durant, dans le siège raffiné de la banque au Kram, conférences, débats et cérémonies s'enchaîneront autour des différents aspects réglementaires, scientifiques et charaïques, mais aussi culturels (histoire de la monnaie), en associant la société civile et les centres d'études. Des spécialistes venus de nombreux pays ainsi que leurs pairs tunisiens ont présenté des communications de haut niveau, et les officiels tunisiens, le chef du gouvernement, Ali Laârayedh en tête, ainsi que le gouverneur de la Banque centrale, Chedly Ayari, et pas moins de trois ministres s'y sont associés. Tout comme les ténors de la finance islamique, tels que Cheikh Salah Kamel (Groupe Al Baraka) et le Dr Ahmed Mohamed Ali (BID)
Du coup, en une semaine, la Tunisie est devenue la capitale mondiale de la finance islamique, bénéficiant d'une large médiatisation. Au grand bonheur de Banque Zitouna.

BAD : avis aux déménageurs

Confirmé lors des assemblées annuelles tenues à Marrakech, fin mai dernier, le retour de la Banque africaine de développement (BAD)) à son siège historique d'Abidjan commence à s'organiser.
Une première équipe a été dépêchée d'ores et déjà dans la capitale ivoirienne pour suivre de près les préparatifs promis et s'assurer que tout sera au point. Les autorités ivoiriennes se sont en effet engagées notamment à livrer courant octobre prochain l'immeuble de 28 étages, rénové, prévoir près de 1000 logements, des écoles internationales et des cliniques de haut niveau. Tout a été précisé dans la feuille de route adoptée à Tokyo en octobre 2012 et entérinée à Marrakech, chaque étape ne peut être déclenchée que si les conditions requises sont complétées. Le conseil d'administration y veillera scrupuleusement, avait assuré le président de la BAD, Dr Donald Kaberuka, au gouvernement tunisien. Quant à la nature de la structure qui sera maintenue à Tunis, la décision de principe est de garder l'agence temporaire de relocalisation, ce qui sera le minimum, mais avec probablement la possibilité d'aller encore plus loin et de faire de la Tunisie un bureau régional pour les pays d'Afrique du Nord.
D'ores et déjà, et comme il faut bien préparer le retour à Abidjan d'une partie du personnel, les services de la BAD commencent à préparer le déménagement. Un appel à préqualification a été lancé à l'intention des compagnies spécialisées.

Un deuxième assureur islamique : Amana Takaful

Après Zitouna Takaful, première compagnie d'assurance islamique tunisienne, c'est au tour d'Amana Takaful de se lancer sur le marché, visant une niche annoncée prometteuse. Dotée d'un capital de 10 MD, elle réunit dans son tour de table le groupe Al Baraka de Cheikh Salah Kamel, Best Lease, la société Beit Ettaoufik pour le développement et le groupe Mzabi.

Les agriculteurs et pêcheurs reprennent leur organisation

Si l'Utica et l'Ugtt ont amorcé rapidement leur transition et tenu leurs congrès nationaux, l'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (UTAP) a connu beaucoup de difficultés avant de pouvoir en fin réunir récemment ses assises. Une nouvelle équipe, conduite par Abdelmajid Ezzar (qui a gelé pour la circonstance son mandat de membre du conseil Echoura d'Ennahdha, la nouvelle équipe compte notamment Adel Massoudi (premier vice-président chargé de l'information), Noureddine Ben Ayed (deuxième vice-président, chargé de la pêche), Koraiech Belghith (trésorier). Deux membres du conseil central, Abdessalem Gargouri et Mohamed Belhaj, ont été désignés en tant que conseillers du président de l'organisation agricole. Beaucoup de travail sur la planche, mais Ezzar paraît très confiant quant à une relance rapide de l'UTAP.

DISTINCTION

Cheikh Mokhtar Sellami
Lauréat du Prix Cheikh Taher Ben Achour de la finance islamique

Décerné pour la première fois, le Prix Cheikh Taher Ben Achour pour la finance islamique ne pouvait mieux échoir qu'à l'ancien mufti de Tunisie, Cheikh Mokhtar Sellami, particulièrement spécialisé en la matière. A 87 ans, il capitalise des recherches approfondies enrichies par une expérience opérationnelle à la tête de l'Instance internationale de la Zakat et à la présidence du comité charaïque dans différentes institutions financières, notamment Al Baraka Bank, Best Lease et Banque Zitouna. Jeune diplômé de la Zitouna, il entama sa carrière d'enseignant au secondaire, puis au supérieur, rejoindra de nombreuses instances islamiques et ne cessera de donner des cycles de conférences dans nombre d'universités de par le monde et de publier des ouvrages de référence.
La remise du prix a eu lieu au cours d'une cérémonie solennelle lors des Journées de la Banque Zitouna pour la finance islamique, organisée du 11 au 15 juin dernier, en présence du chef du gouvernement, Ali Laârayedh, et d'illustres personnalités tunisiennes et internationales.

Mohamed Jaoua
Chevalier de l'ordre des Palmes académiques

Le Pr Mohamed Jaoua, vice-président de l'Université Française d'Egypte (UFE), vient d'être fait chevalier de l'ordre des Palmes académiques. Au nom du ministre de l'Education, c'est l'ambassadeur de France au Caire, Nicolas Galey, qui lui a remis les insignes en présence de l'ambassadeur de Tunisie, Mahmoud Khemiri, du président de l'UFE, Hassan Nadir Kheirallah, et de tout un aréopage d'universitaires.
Dans son discours, l'ambassadeur de France a rendu hommage au récipiendaire et à ses qualités de professeur des universités de première classe spécialiste en mathématiques mais aussi de chercheur, retraçant son parcours. Mohamed Jaoua avait été en effet directeur et fondateur en 1997 du LAMSIN-ENIT, le Laboratoire de modélisation mathématique et numérique dans les sciences de l'ingénieur au sein de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Tunis, et membre de l'équipe fondatrice d'Esprit, l'Ecole supérieure privée d'ingénierie et de technologies de Tunis. Au sein de l'Université de Nice Sophia-Antipolis, il a participé à la création de l'Ecole d'ingénieurs «Polytech'Nice-Sophia» ainsi qu'à la création d'un département de mathématiques appliquées dont il a également assumé la direction jusqu'à son départ au Caire en 2010, pour rejoindre l'UFE.

www.kia.tn

SPORTAGE

Allie finesse des lignes et force du caractère

KIA

The Power to Surprise

Financement Leasing avantageux auprès des organismes suivants :
ATL Leasing, Hannibal Lease, Compagnie Internationale de Leasing
CIL, UBCI Leasing et Tunisie Leasing.

CITY CARS S.A – CONCESSIONNAIRE KIA MOTORS
51 rue Ali Dargouth – 1001 Tunis – Tél. : (+216) 71 333 111 – Fax : (+216) 71 333 082 – E-mail : Contact@kia.tn
Pour consulter le réseau KIA, veuillez visiter notre site web.

5 ANS DE GARANTIE KIA MOTORS

reddot design award winner 2011

EURO NCAP FOR SAFER CARS www.euroncap.com

Facebook
www.facebook.com/kiatunisie

Hédi Bouricha

80 ans. Pionnier de la psychiatrie à Sfax et dans le centre et le sud tunisiens, ancien ministre de la Jeunesse et des Sports (1985-1986) et longtemps adjoin au maire de Sfax. Se tenant toujours à l'écart des médias et des mondanités, il avait tissé des liens d'amitié solides un peu partout dans le pays. Sportif, continuant à utiliser son vélo jusqu'à tout récemment, le Dr Hédi Bouricha avait été deux fois président du Club sportif sfaxien (CSS), en 1966-1967 et 1979-1980. Mais, au-delà de tous ces mandats, il aura toujours été, dans la discrétion et l'efficacité, d'un grand soutien à tous ceux qui, parmi ses patients comme les humbles gens, le sollicitaient…

Ahmed Belkhodja

82 ans. Ancien maire de Tunis (1988 – 1990) après avoir été adjoint au maire (1980 – 1988). Après des études de licence de mathématiques à Grenoble, il retourne en Tunisie en 1958 où il débute sa carrière à la société Shell (1958-1964) puis rejoint la SNI, ancêtre de la BDET (1964-1966), avant d'être nommé DGA de l'Office national de l'huile (1966-1973). Il participe parallèlement à des activités de développement régional (association pour la production d'huiles essentielles au Fahs) et au sein de la Fédération tunisienne de volley-ball dont il sera président de 1966 à 1970. En octobre 1973, il fonde sa société MALGA de commercialisation de produits chimiques tout en s'investissant dans l'action sociale et présidera notamment l'Union tunisienne de la solidarité de la Ville de Tunis tout au long de son mandat municipal.
«Feu Hmaied Belkhoja, témoigne un de ses proches, *a toujours un grand cœur, se souciant beaucoup de la dimension sociale. Quand il s'agit de la démolition d'une construction d'habitation non autorisée appartenant à des citoyens économiquement faibles, il s'empresse de mettre la main à la poche et signer un chèque de don personnel en faveur du concerné avant de signer la décision de démolition. Autorisé de par sa fonction de maire de Tunis d'avoir deux agents de service à domicile, il a préféré les affecter auprès de personnes âgées habitant dans la Medina. Parmi ses initiatives, nous ne pouvons oublier le projet de l'Hôtel de Ville à la Kasbah, la refonte du plan de circulation du centre-ville, l'aménagement de l'avenue Habib-Bourguiba, ou encore la Z4 et la fameuse liaison avec l'avenue Mohamed-V. Et bien d'autres projets ».*

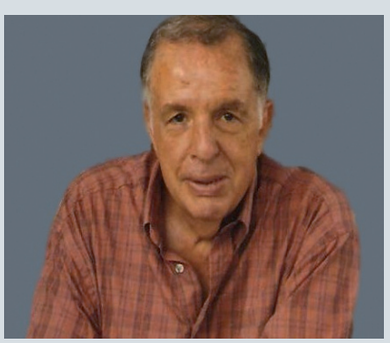

Pr Abdesselem Kamoun

87 ans. L'un des pionniers de la radiologie en Tunisie, formé en France et aux Etats-Unis, ancien chef de service à l'hôpital Habib-Thameur à Tunis, professeur de radiologie des universités françaises.

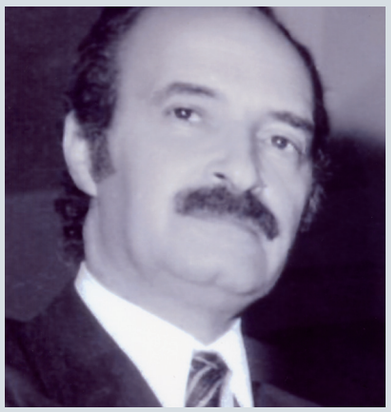

Abdelmejid Esseghir
Ancien inspecteur général du travail

Aux côtés de l'ancien ministre des Affaires sociales, Mohamed Ennaceur, il avait été l'une des chevilles ouvrières les plus actives dans l'élaboration du Pacte social (1974) et des conventions collectives sectorielles. Abdelmejid Esseghir, longtemps directeur général de l'Inspection du travail, puis chef de cabinet du ministre, dans les années 1980, était quasiment vissé à son poste, 7 jours sur 7, gérant les conflits sociaux, suivant de près les négociations salariales et volant tel un pompier pour éteindre les préavis de grève et trouver la bonne solution acceptée par tous. Parti à la retraite, il avait laissé une empreinte indélébile et un grand souvenir auprès des syndicalistes, des employeurs et du corps de l'Inspection du travail.

Mounir Chamma,
«la voix» de la BBC en arabe

Sa voix avait enflammé plusieurs générations arabes, pendant près d'un demi-siècle.

COMAR
Assistance à l'Etranger

Photos non contractuelles.

Hors Normes (06/2013)

Parce que votre sécurité
exige une garantie
complète et efficace...

...Nous vous offrons des
avantages exclusifs

L'Assistance à l'Etranger à partir de 20 dt/an *

Elle vous couvre ainsi que tous les membres de votre famille pendant une année à l'occasion de vos voyages à l'étranger.

(*) Avantage Exclusif pour nos clients Auto, ce contrat souscrit séparément peut coûter jusqu'à 600 dt.

كومار تأمينات ASSURANCES COMAR

C'est plus Sérieux

www.comar.tn

N° Bleu 82 100 500

20 millimes/mn depuis un téléphone Fixe
40 millimes/mn depuis un téléphone Mobile

Nous réalisons vos vœux votre logement à des taux préférentiels sur 25 ans

CRÉDIT LOGEMENT MELKTI

Tous les clients souhaitant acquérir un logement et ayant un autofinancement de 20% peuvent bénéficier du crédit MELKTI à des taux préférentiels et sans condition d'ancienneté

www.bt.com.tn

البنك التونسي
BANQUE DE TUNISIE

Nous réaliserons vos voeux...

Mounir Chamma, ancien rédacteur en chef de la BBC Monde arabe, s'est éteint mardi 4 juin 2013 à Amman (Jordanie), à l'âge de 93 ans. Pour ce Palestinien et fervent défenseur de la cause arabe, la Tunisie a été plus d'une fois son refuge et sa terre de paix.
D'abord, dès l'aube de l'indépendance, en 1957, lorsque la jeune radio tunisienne a fait appel à lui en tant que conseiller, jusqu'en 1960. Puis, en 1989, pour y passer une bonne partie de sa retraite.
Né en 1919 à Safad, en Palestine, Mounir Chamma a débuté en 1943 à Radio Yaffa avant de rejoindre la BBC à Londres en 1945. Ebranlé par l'agression tripartite contre le Canal de Suez en 1956, il présentera sa démission et viendra à Tunis. En 1963, il répondra à la demande des autorités saoudiennes pour créer la télévision publique et diriger la radio nationale en langue anglaise.
Mounir Chamma retournera à Londres en 1970, puis reviendra à Jedda en 1977 où il restera jusqu'à son départ à la retraite en 1984… pour retrouver sa chère Tunisie.
Toujours en première ligne dans les manifestations de soutien à la Palestine, Mounir Chamma était l'année dernière avec les manifestants tunisiens devant le bureau de l'ONU à Tunis.

NOMINATIONS

Présidence du gouvernement

Hammadi Fehri est nommé chargé de mission auprès du chef du gouvernement pour faire fonction de directeur général de l'ENA.

Ministère de la Justice

Hédi Guediri, magistrat du 3ème grade, a été nommé chef de cabinet du ministre. Né le 20 septembre 1958 à Mahdia, titulaire d'une maîtrise en droit et du CAPA (1984) et diplômé de l'Institut supérieur de la magistrature, il a entamé sa carrière au sein du ministère de la Justice en 1985, évoluant dans différents postes aux tribunaux de Sousse, Mahdia, Tunis, Ben Arous, Sidi Bou Zid, Bizerte et l'Ariana ainsi qu'à la Cour de cassation. Procureur de la République à l'Ariana après la révolution, il a été promu par la suite premier substitut du procureur général près la Cour d'appel de Tunis.

Ministère des Finances

Thouraya Hammami Bekri est nommée chargée de mission auprès du cabinet du ministre.

Ministère du Développement et de la Coopération internationale

Noureddine Kaabi, nouvel administrateur des pays du Maghreb à la BID Noureddine Kaabi, secrétaire d'Etat chargé du Développement régional, vient d'être coopté administrateur (directeur exécutif) à la Banque islamique de développement (BID), tout en gardant ses fonctions gouvernementales actuelles. Proposé par la Tunisie, en remplacement de Adel Ben Ali, désigné en 2011, il y représentera les quatre pays du Maghreb, à savoir la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Son mandat prendra fin en mai 2014. De son côté, le ministre du Développement et de la Coopération internationale, Lamine Doghri, continuera à siéger au conseil des gouverneurs de la BID en tant que gouverneur au nom de la Tunisie.

Ministère de la Santé publique

Dr Nebil Ben Salah est nommé directeur général de la Santé.
Dr Slama Hmida est nommé directeur général du Centre national de transfusion sanguine.

Mongi Khemiri est nommé directeur général de l'Agence nationale du contrôle sanitaire et environnemental des produits (ANCSEP)

ELECTION

Me Fadhel Mahfoudh, nouveau bâtonnier des avocats, Me Fadhel Mahfoudh a été élu, au deuxième tour, bâtonnier de l'Ordre des avocats tunisiens, l'emportant par 1546 voix sur son concurrent Me Néjib Ben Youssef, qui a réuni 1019 suffrages.

Arrêt sur images

Ali Laarayeh à Cheikh Salah Kamel et Ahmed Mohamed Ali (BID) :
N'attendez pas davantage pour investir plus

Ghazi Gherairi : Cette lutte contre
la violence ne doit pas s'arrêter

Projet de Constitution : c'est prêt pour les grands débats

Mohamed Ben Salem (ministre de l'Agriculture) : une belle moisson de bonnes nouvelles…

**Me Fadhel Mahfoudh (nouveau bâtonnier des avocats) :
Je compte sur vous tous !**

**BIAT: Avec un bénéfice net exceptionnel de 94,7MD,
on a bien le droit à une photo de famille…**

www.citroen.tn

4X4 À LA DEMANDE

NOUVEAU **CITROËN C4 AIRCROSS**

4X4 à la demande c'est pouvoir choisir son mode de transmission selon les conditions d'adhérence. Au volant de la nouvelle Citroën C4 Aircross vous ne subissez plus la route, vous déterminez votre style de conduite en passant de deux à quatre roues motrices d'un simple geste. Avec ce SUV compact et dynamique, la liberté est votre seule destination.

CRÉATIVE TECHNOLOGIE

CITROËN

AURES AUTO Distributeur Officiel CITROËN

Sièges Social la CHARGUIA : Tél.: 71 789 924 / Succursale LES BERGES DU LAC : Tél.: 71 960 002 / Succursale NABEUL : Tél.: 25 888 751 Succursale HAMMAM SOUSSE : Tél. : 73 371 390 - 73 371 392 / Succursale SFAX : Tél.: 74 286 200 - 74 286 087 / Agence Mnihla - SOMAS : Tél.: 70 527 700 Agence Manouba - UNIVERS AUTO : Tél. : 71 601 290 / Agence Ezzahra - LE GARAGE : Tél. : 71 455 395 / Agence Hammamet - ASH : Tél. : 72 261 100 / Agence Sfax - CPR AUTO : Tél. : 74 467 900 / Agence Gabes - GAMA : Tél.: 75 295 600 - 75 295 700 / Agence Djerba - SOGEMA : Tél. : 75 655 050

E-mail : info@citroen.com.tn

الكرامة القابضة
AL KARAMA HOLDING

République Tunisienne
Ministère des Finances

Cession d'un Bloc d'Actions de la société STAFIM

Concessionnaire Automobile de Peugeot® en Tunisie

Avis d'appel à manifestation d'intérêt

Objet de l'appel à Manifestation d'intérêt

La société AlKarama Holding, (le «**Cédant**»), a décidé de procéder, sur Appel d'Offres national, à la cession de sa participation directe et indirecte dans STAFIM SA (la «**Société**»). Cette cession se fera en une vente d'un bloc d'actions représentant 65,98% du capital (le «**Bloc d'Actions** »).

A ces fins, MENA Capital Partners (Le «**Conseiller**» ou «**MCP**») a été retenue comme conseiller exclusif d'AlKarama Holding pour la réalisation de l'ensemble de l'opération de cession.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objectif d'informer les investisseurs de cette opération et de permettre à ceux qui y sont intéressés, d'obtenir le dossier de pré-qualification.

Considérations Clés

Créée en 1930, STAFIM est le concessionnaire automobile de la marque Peugeot en Tunisie. En 2012, STAFIM a été le leader du marché (Véhicules Particuliers et Véhicules Utilitaires) avec 14% de parts de marché*.

Processus de cession du Bloc d'Actions

Dans le cadre de la cession du Bloc d'Actions, AlKarama Holding a décidé de procéder à une présélection des candidats. En tant que partenaire de référence et actionnaire à hauteur de 34% dans le capital de la Société, le groupe PSA est associé par le Cédant au processus de pré-qualification des investisseurs.

Retrait du dossier de Pré-qualification

Les investisseurs intéressés sont invités à retirer, du 13 Juin 2013 à 9h00 au 05 Juillet 2013 à 14h au siège de MCP, sis au 5 bis, Rue du Lac de Tibériade – Les Berges du Lac, Tunis, un dossier de pré-qualification, qui définit le processus et les critères de pré-qualification. Le retrait est conditionné par la signature d'un engagement de confidentialité et le versement d'un chèque de deux mille (2000) dinars libellé au profit de la société AlKarama Holding.

Processus de Pré-Qualification

Les investisseurs désirant se pré-qualifier pour participer à l'appel d'offres sont invités à manifester leur intérêt seuls ou en formant un consortium conformément aux modalités et aux délais prévus dans le Dossier de Pré-Qualification.

L'Investisseur devra être impérativement soit (i) une personne physique ou morale de nationalité tunisienne au sens de la réglementation en vigueur ou un groupe de sociétés, au sens du Code des Sociétés Commerciales tunisien, dont la société mère est de nationalité tunisienne ; soit (ii) un consortium (le «**Consortium**»), dirigé par un Investisseur Chef de File (le «**Chef de File**»), dont tous les membres sont de nationalité tunisienne.

Les étrangers ne peuvent participer au présent Appel d'Offres que sous réserve de l'obtention des autorisations administratives requises par la législation en vigueur.

AlKarama Holding se réserve le droit, à tout moment du processus, de ne pas retenir un ou plusieurs Investisseurs à participer au processus de cession du Bloc d'Actions, en cas de non-respect par le/les Investisseurs intéressés de la règlementation en vigueur ou des règles d'ordre public.

Travaux de Due Diligence

Les candidats pré-qualifiés seront notifiés au plus tard le 22 Juillet 2013 et auront à leur disposition un dossier d'appel d'offres, composé (i) du règlement de l'appel d'offres, (ii) d'un mémorandum d'information, et (iii) d'un projet de contrat de cession. Les candidats pré-qualifiés auront la possibilité d'effectuer des travaux d'audit dans le cadre d'une « data room » qui sera ouverte selon un calendrier et des modalités définies dans le dossier d'appel d'offres.

La finalisation de la cession est prévue pour Septembre 2013.

Les candidats intéressés peuvent prendre contact avec MCP pour toute demande d'informations sur cette opération

MCP | MENA CAPITAL PARTNERS

5 bis, Rue du Lac de Tibériade – Les Berges du Lac, Tunis

Anouar BRAHAM
Téléphone : +216 71 862 328
E-mail : anouar.braham[at]menacp.net

Khalil BEN AMMAR
Téléphone : +216 71 862 328
E-mail : khalil.ben-ammar[at]menacp.net

**Source : Agence Technique des Transports Terrestres*

BIATNET

Pilotez vos comptes à distance

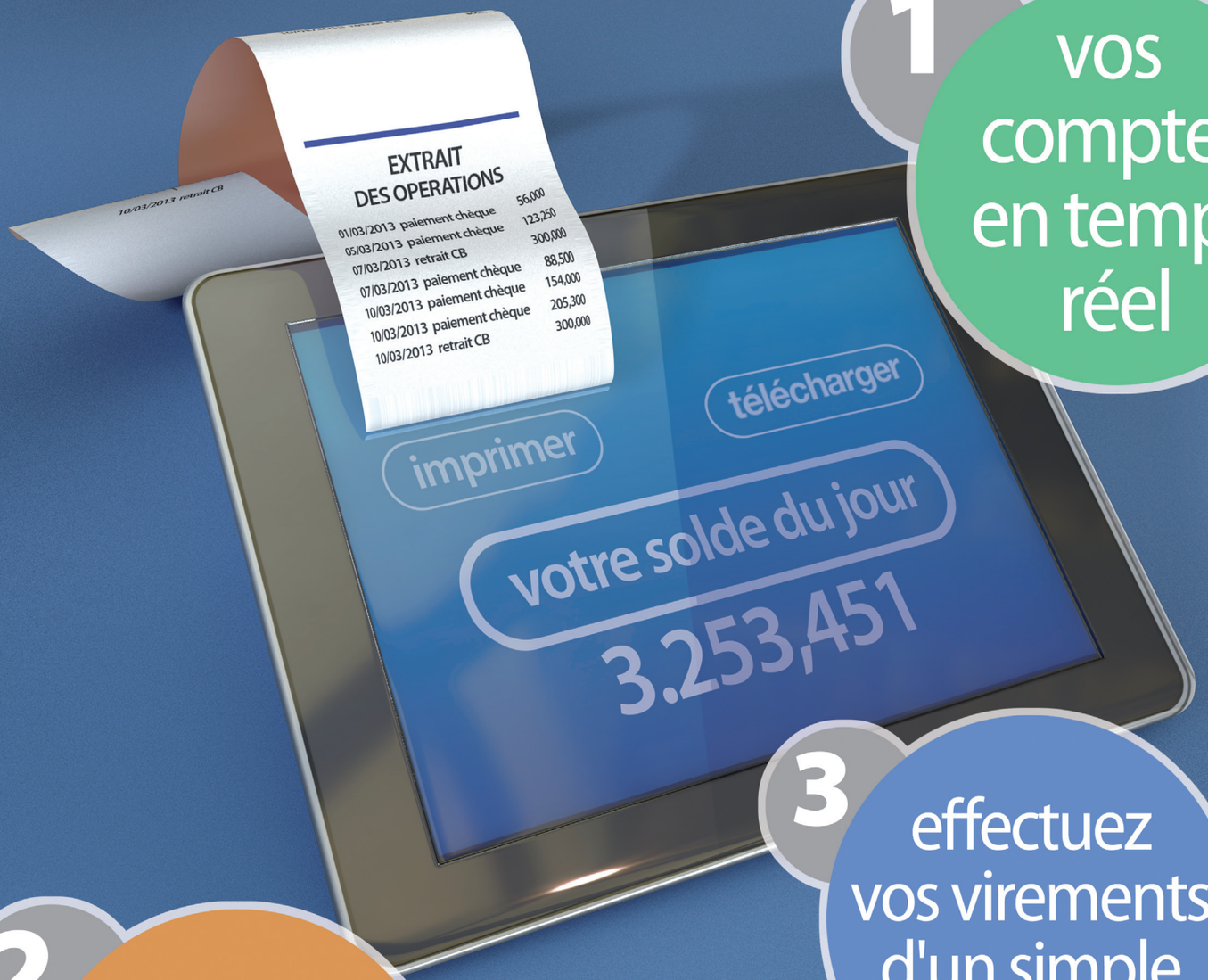

1 vos comptes en temps réel

2 téléchargez vos relevés, vos avis...

3 effectuez vos virements d'un simple clic

Gagnons l'avenir, ensemble
www.biat.com.tn

BIAT

STRAT&GO Tél : 00216 71 960 205

Le général Rachid Ammar

Les vraies raisons de son départ

La première fois qu'il a accepté de s'épancher dans un média aura été pour annoncer son départ de l'armée. Le général de corps d'armée Rachid Ammar, chef d'état-major interarmées, a bien choisi le moment, le cadre et la manière. En ce jour de célébration du 57ème anniversaire de la création de l'armée nationale, décoré le matin même par le président de la République qui lui a réitéré son appui, il était sur le plateau d'Attounissia TV.

L'interview en soi est une grande première tant il a toujours décliné les sollicitations des médias. Face à Moez Ben Gharbia et Slaheddine Jourchi aux questions en feu roulant, ses réponses ne pouvaient qu'accrocher les téléspectateurs. Les révélations se succéderont pendant plus de trois heures et demie, jusqu'au bouquet final. Alors que l'émission touchait à sa fin et que tous se préparaient à aller se coucher, le général Rachid Ammar annoncera son départ de l'armée, à 67 ans, après 45 ans de bons et loyaux services. *«J'ai fait part officiellement au président de la République de ma volonté de faire valoir mes droits à la retraite, ayant atteint la limite d'âge»*, lâchera-t-il. *«Je ne démissionne jamais. Et je n'accepte pas d'être démis de mes fonctions. Mais j'ai demandé de bénéficier de mon droit à la retraite»*, soulignera-t-il. Tout est dit. Mais quelles sont en fait les vraies raisons de sa décision ? Retour sur un départ annoncé.

Peu de Tunisiens, en dehors des militaires, connaissaient le nom de Rachid Ammar jusqu'à la veille de la révolution. Des médias étrangers commençaient à parler de lui début décembre 2010, mais c'est à partir du 14 janvier 2011 qu'il fera une ascension fulgurante. Jour après jour, on découvrira son nom, sa fonction de chef d'état-major de l'armée, puis son visage. Sa première apparition publique, il l'effectuera le 24 janvier 2011, à la Kasbah occupée par Chabab Athouara. Le président de la République, Foued Mebazaa, comme le Premier ministre, Mohamed Ghannouchi, et nombre de ministres, empêchés d'accéder à leurs bureaux, se sont rabattus sur le palais de Carthage. La tension était à l'extrême et les sit-inneurs, craignant une contre-révolution et perdant confiance dans les nouveaux dirigeants, étaient prêts à tout. Une situation explosive.

De son propre chef, comme il l'affirmera plus tard, le général Rachid Ammar descendra de son bureau tout proche au ministère de la Défense nationale pour aller à leur rencontre. Mégaphone au poing, il se présentera, au nom de l'armée, en garant de la révolution. Auréolé de son image de chef d'armée légaliste et intègre qui a refusé, le 14 janvier, de prendre le pouvoir, sa « caution personnelle » a été prise au sérieux par les occupants de la place de la Kasbah et a servi de mise en garde aux contre-révolutionnaires. Auprès des Tunisiens dont la plupart le voyaient pour la première fois, il avait déjà gagné plus d'une étoile. Encore un acte significatif qui sera précieux pour la révolution tunisienne et qui sera suivi d'autres.

En fait, le général Ammar ne se faisait pas d'illusion. Natif de Sayada, au cœur du Sahel, en 1946, issu d'une modeste famille patriote, il a été nourri dès son jeune âge de nobles valeurs qui l'ont l'incité, après son

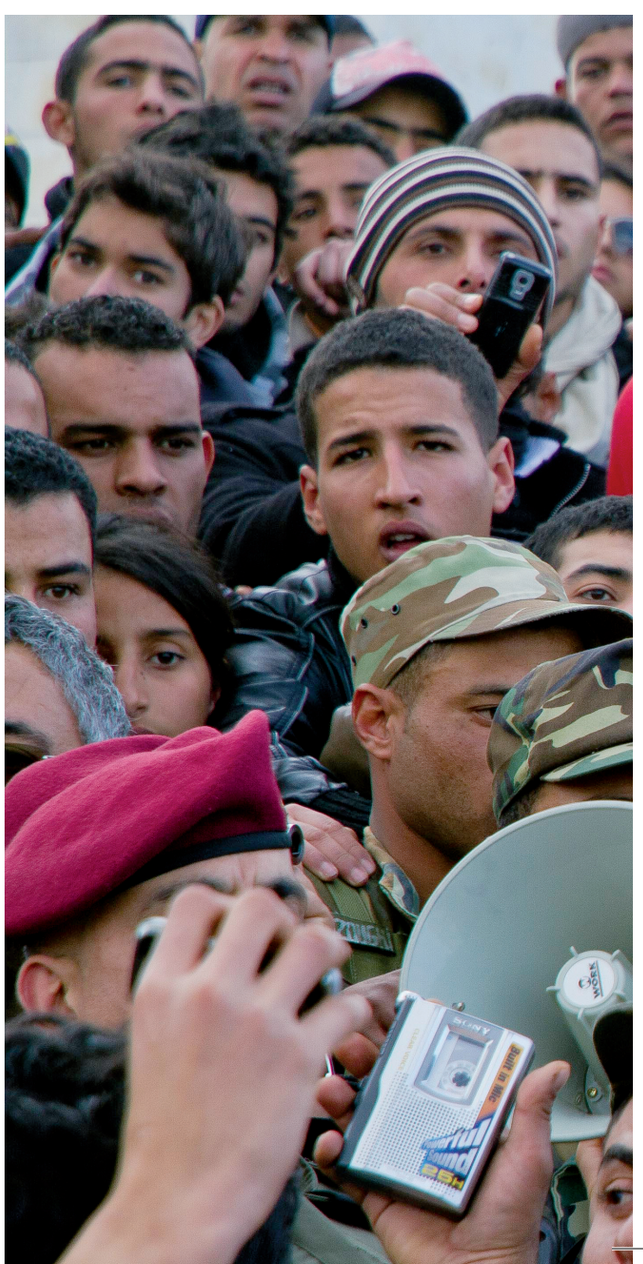

bac obtenu au Lycée de Sousse, à embrasser la carrière militaire. Légaliste, attaché aux institutions constitutionnelles, convaincu de la neutralité de l'armée, dévouée à la patrie et au service du drapeau national, sans la moindre interférence dans la politique, il en a fait son credo. Il ne pouvait qu'en être encore plus convaincu durant ses études militaires supérieures en France à l'École d'état-major de Compiègne et ensuite à l'École de guerre de Paris. Et il en donnera une belle leçon en l'enseignant durant les six années qu'il avait passées à la tête de l'Académie militaire de Fondouk Jedid et tout au long de ses missions de commandement. Ce credo sera sa ligne de conduite depuis lors et ne fera que s'affirmer dès les premières heures du déclenchement de la révolution.

Il refuse le poste de président de la République

Dans le bureau du tout nouveau ministre de l'Intérieur où étaient réunis, le soir du vendredi 14 janvier 2011, le Premier ministre, le ministre de la Défense nationale et d'autres officiels, désemparés quant à la conduite à tenir après la fuite de Ben Ali, Rachid Ammar a dû taper du poing fortement sur la table en marbre pour que la légalité soit respectée, qu'on passe de l'article 56 à l'article 57 de la Constitution et que le président de la Chambre des députés, en l'occurrence Foued Mebazaa, assure l'intérim du président de la République. Maintes fois sollicité pour assumer cet intérim, il s'y refusera catégoriquement. Par conviction d'abord, mais aussi par calcul, sachant que la prise du pouvoir par les militaires déclencherait une offensive libyenne. Kadhafi, solidaire de Ben Ali, avait préparé 15 000 légionnaires, prêts à l'assaut.

Sa religion était déjà faite depuis longtemps. Surtout, à partir du 10 janvier 2011 lorsqu'il a eu la certitude que le régime

était à l'agonie. Sa décision était prise: l'armée se rangera du côté du peuple et ne tirera pas sur la foule. En homme prudent, il avait déjà élaboré et diffusé, dès 2005, une série d'instructions en matière de maintien de l'ordre, au cas où les circonstances l'exigeraient un jour, avec toute une procédure détaillée et claire quant à l'usage des armes et l'ouverture du feu. Ce 10 janvier, craignant un bain de sang, il y apportera une nouvelle instruction majeure qu'il diffusera largement: l'autorisation de tirer ne doit émaner que de lui personnellement. Le reste, on le sait.

Les premiers jours de la révolution seront aussi intenses que décisifs, tant il fallait se déployer sur tous les fronts. Dès l'aube au ministère de la Défense nationale, à Beb Menara, il était relancé par le ministre de l'Intérieur pour venir à ses côtés le plus tôt possible et y restera tard la nuit, pendant 52 jours sans répit. L'armée était sollicitée de partout et sur l'ensemble du territoire, pour toutes les tâches de protection, de secours et d'assistance. La chute du régime de Kadhafi et l'afflux de près d'un million de personnes entre réfugiés libyens et travailleurs étrangers en déroute, l'installation des camps de réfugiés près des frontières, l'arrivée des anciennes Kataeb de Kadhafi, pourchassées par les révolutionnaires et l'infiltration d'armes ne faisaient que compliquer davantage la tâche. Le général Ammar supervisera le moindre détail, trouvant surtout le juste équilibre dans le traitement des pro et anti-Kadhafi, ce qui évitera des affrontements sanglants sur le territoire tunisien et sera salutaire.

Mais il y avait aussi toute la première phase du processus de transition à protéger, avec l'arrivée du gouvernement Caïd Essebsi, la mise en place de la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, la légalisation des partis politiques, la multiplication des associations et médias, et l'organisation des examens de fin d'année, jusqu'aux patrouilles conjointes dans les marchés avec les contrôleurs des prix. Le point d'orgue aura été sans doute les élections du 23 octobre et nous connaissons tous le rôle crucial de soutien logistique joué par l'armée à cette occasion. A peine installé, le gouvernement Jebali aura à mesurer la valeur de son concours, avec les intempéries survenues dans le Nord du pays, lors des premiers affrontements avec des terroristes à Bir Ali Ben Khelifa, puis à Rouhia et dans bien d'autres occasions délicates.

«L'assassinat de Chokri Belaïd a failli emporter l'Etat»

Jusque-là, le général Rachid Ammar vaquait à sa mission, gardant son statut de militaire au service de la Nation, refusant la moindre interférence politique, restant à égale distance respectueuse de toutes les familles politiques, gagnant le respect de tous. Son unique ambition était de voir le pays se stabiliser le plus rapidement possible, afin de se rassurer sur la Tunisie nouvelle et d'aspirer à prendre une retraite bien méritée. En fait, l'échéance était initialement fixée à octobre 2006, alors qu'il devait boucler ses 60 ans, atteignant ainsi la limite d'âge prévue pour son corps d'officiers généraux. Mais, chaque année, alors qu'il croisait les doigts en attendant son départ, un nouveau décret de maintien en activité était signé. Et le voilà continuer à endosser l'uniforme et assumer le commandement.

Fin juin 2012, le premier couac survient à la faveur de l'extradition de l'ancien Premier ministre libyen Baghdadi Mahmoudi. Ayoub Massoudi, conseiller en communication du président de la République, surpris d'apprendre son exécution survenue un dimanche, sans que son président, pourtant en tournée avec le ministre de la Défense et le général Ammar au fin fond du Sud tunisien, n'en ait été prévenu, se lâchera contre le ministre et le général, criant à la «haute trahison». A coups d'interviews dans les médias, l'accusation se développe sans que personne ne prenne la défense de l'institution militaire et de ses chefs. Il aura fallu plusieurs jours pour que le président de l'Assemblée nationale constituante, Mustapha Ben Jâafar, puis Hamadi Jebali, alors chef du gouvernement, leur témoignent de leur solidarité. Massoudi remettra sa démission.

Le général Ammar expliquera sur Attounissia que l'extradition avait été décidée en Conseil des ministres auquel prenaient part des ministres appartenant aux partis de la Troïka et qu'un courrier officiel avait été adressé par le chef du gouvernement au président de la République et que ce n'est ni à lui, ni à son ministre d'en informer le chef de l'Etat. L'affaire Massoudi était une première plaie ouverte et le général en gardera une forte amertume pour de multiples raisons. D'autres attaques suivront, à divers degrés d'intensité. Le général Ammar révèlera surtout que le 6 février 2013, l'assassinat de Chokri Belaïd a provoqué un tel cyclone qu'il a failli emporter l'Etat. Sollicité par Jebali, il avait recommandé de dissoudre le gouvernement et de former un cabinet de compétences nationales et ce, parmi toute une série d'autres mesures salutaires qu'il n'a pas mentionnées.

Il décline le poste de ministre de la Défense nationale

On lui reprochera notamment d'avoir accepté d'assister le 12 février 2013 à la réunion de la commission des sages tenue par Hamadi Jebali, à Dar Dhiafa à Carthage. Il dira qu'il y était allé, après accord de son ministre, et ignorant qu'il s'agissait de pareille réunion, tout en précisant que les présents pourraient témoigner de la teneur de ses propos. Chargé de former un nouveau gouvernement, Ali Laarayedh proposera le portefeuille de

la Défense au général Ammar qui le déclinera courtoisement, préférant rester à son poste jusqu'à son départ à la retraite qui, à ses yeux, ne saurait tarder. L'absence du général Ammar à la séance plénière d'investiture du nouveau gouvernement à l'ANC, comme à la cérémonie de prestation de serment à Carthage, sera remarquée. Mais il sera présent, et au premier rang, à la cérémonie de passation des pouvoirs à la Kasbah. *«On m'invite, j'y assiste»*, confiera-t-il ce jour-là avant de signifier par un geste de la main qu'il s'apprête à partir. Mais, avant de quitter la Kasbah, Jebali avait convenu avec Marzouki de reconduire le maintien du général Ammar en activité. Le décret, non publiable au Journal officiel, tardera cependant et ne sera annoncé que le 1er avril.

Dans ce climat peu serein, le paroxysme des attaques s'intensifiera et sera atteint lors de la traque des terroristes au mont Chaambi, dès début mai dernier. L'ancien ministre et secrétaire du CPR Mohamed Abbou n'ira pas par quatre chemins. Il demandera purement et simplement la relève du général Rachid Ammar. Celui-ci ne réagit pas à chaud. Il se contentera de laisser entendre qu'il prendra bientôt la parole et aura alors beaucoup de vérités à rétablir.

Samedi 22 juin 2013, lorsqu'il se présente au palais de Carthage pour entretenir le président de la République de la célébration, le lundi 24, sous son égide, du 57ème anniversaire de la constitution de l'armée tunisienne, personne ne se doutait qu'il lui réservait une surprise. De son porte-documents, il lui sort sa lettre de départ. Le président Marzouki essayera de comprendre ses motivations et de le faire revenir sur sa décision, comme il le mentionnera. Rien n'y fera. Irrévocable ! Le soir même, à la télévision, il défendra l'honneur de l'armée jusqu'au bout et éclairera bien des zones d'ombre, promettant de réserver d'autres révélations à plus tard… Mission accomplie jusqu'au bout, il gardera l'œil fixé sur les quelques dernières minutes qui restent avant la fin de l'émission. Et c'est là qu'il annoncera son départ.

Que compte-t-il faire au juste à l'avenir? Sa décision est nette : reprendre son souffle et se consacrer à sa famille…

Noureddine Bhiri

Quel rôle joue-t-il à la Kasbah?

Chef de gouvernement bis? Mais quelles réelles fonctions Noureddine Bhiri, nommé «ministre-conseiller auprès du chef du gouvernement», exerce-t-il à la Kasbah? Les médias le montrent aux côtés d'Ali Laârayedh lors d'audiences officielles, mais aussi présidant des réunions ministérielles ou recevant des délégations. Un nouveau statut auquel les membres du gouvernement, la haute administration et la classe politique n'étaient pas habitués, mais qui se forge de jour en jour. Il a bien accepté de l'expliquer à Leaders, mais commençons par un bref rappel instructif.

A mi-parcours, le gouvernement de Hamadi Jebali en avait déjà pointé la nécessité. Formé de représentants de partis de la Troïka et d'indépendants, il avait souffert du manque de cohésion générale, de coordination et de concertation entre les différentes équipes, dans la préparation des dossiers et leur suivi. Il y avait certes de bonnes individualités, mais avaient-elles su évoluer ensemble en équipe soudée, dans une parfaite synergie?

La surcharge du travail, la multiplication des urgences et les longues discussions n'étaient pas sans générer des retards. Le manque d'un suivi rigoureux, pour la relance et l'aboutissement réussi s'était aussi fait ressentir. Jebali en avait pris conscience et envisagé de s'adjoindre un coordinateur à même de le décharger de certaines tâches et d'animer l'équipe. Le nom de Mohamed Ben Salem, ministre de l'Agriculture, avait alors circulé.

Fort de ces enseignements, Ali Laârayedh a tenu, en composant son gouvernement, à créer cette fonction, réussissant à convaincre Noureddine Bhiri, qui était à la tête d'un ministère régalien, la Justice, de l'accepter. Pendant les premiers jours, il fallait trouver les repères, mais rapidement et avec sa fluidité naturelle, Bhiri a mis tout le monde à l'aise, loin de tout formalisme ou protocole.

«*Avant*, dit-il à Leaders, *Ben Ali décidait de tout, tout seul, et chargeait les ministres de l'exécution, ce qui ne peut plus être le cas aujourd'hui. Il n'y a pas de décisions préétablies: tout est mis sur la table, ouvert au débat. Nous avons besoin d'un travail en équipe avec une nouvelle vision. C'est pourquoi nous devons élargir la concertation, en y associant pleinement l'administration et toutes les parties concernées, approfondir l'examen des dossiers sous tous leurs aspects et confectionner ensemble les propositions qui seront soumises à la décision du chef du gouvernement. Le dernier mot lui revient*».

Au fil des semaines, le système se met en place. L'activité à la présidence du gouvernement a été structurée en trois grands pôles. Le premier, chargé des affaires politiques et sociales, englobe également les relations avec l'Assemblée nationale constituante, les institutions, les partis, les organisations et la société civile, les questions relatives aux droits de l'homme et à la communication. Il est conduit directement par Noureddine Bhiri. Le deuxième, axé sur l'économie et la finance, est animé par Ridha Saidi, Riadh Bettaieb et Slim Besbès. Quant au

troisième, administratif et juridique, il est chapeauté par Mohamed El Amri. Le secrétaire général du gouvernement ainsi que les conseillers et autres membres du cabinet sont en appui, selon les dossiers à leur charge. Le travail s'organise en deux briefings hebdomadaires du cabinet, en début et en milieu de semaine. Dans ces réunions, où toute l'équipe est rassemblée, on passe en revue les différentes questions à l'ordre du jour, on actualise l'agenda et on fixe les objectifs précis de la semaine. S'enchaînent ensuite les réunions ministérielles et les conseils interministériels, avec ou sans la présence du chef du gouvernement ou celle de Noureddine Bhiri. Le Conseil des ministres vient ponctuer l'ensemble. La formule commence à porter ses fruits : des décisions longtemps en souffrance sont débloquées, ce qui a permis d'apurer tous les arriérés, le traitement des nouveaux dossiers se fait plus rapidement et l'action gagne en efficacité, bien que la tâche soit très lourde, surtout avec le surgissement ici et là de nouvelles crises à prendre en charge et gérer convenablement.

Les bénéfices sont partagés : le chef du gouvernement épargne ainsi un temps précieux qu'il peut consacrer à plus important et dispose de dossiers bien préparés qui bénéficient de l'accord général. Les ministres, comme les conseillers, voient leur mission facilitée et leurs dossiers avancer plus rapidement. Quant à Noureddine Bhiri, il en tire une bonne expérience.

«Quand on est à la tête d'un ministère, nous dit-il, *on s'approfondit dans le domaine spécifique. Se retrouver dans ce grand carrefour qu'est la Kasbah, c'est prendre conscience de l'interdépendance des dossiers, et réaliser l'importance de leur apporter un traitement global qui tienne compte de toutes leurs dimensions. Cet élargissement des horizons et cette meilleure connaissance de différents domaines et enjeux sont enrichissants. L'essentiel est de bâtir des rapports de confiance, de débloquer les situations les plus difficiles, de trouver des solutions et de travailler harmonieusement avec tous les mécanismes qui se mettent en place dans le cadre de la transition».* Parfois en stratège, parfois en logisticien, souvent en pompier, mais toujours en facilitateur, comme il préfère définir son rôle, il fait avancer la roue.

T.H.

Par Mansour Moalla

En quoi pourrait consister le statut de «partenaire privilégié» ?

On parle ces derniers temps de «partenariat privilégié» que certains considèrent comme le moyen de résoudre les problèmes du pays en lui garantissant un meilleur avenir et un destin de pays développé au cours du demi-siècle prochain.

Jetons un coup d'œil sur le demi-siècle et qui vient de se terminer pour identifier le contenu de ce statut privilégié et sa contribution à l'accession par notre pays au statut de pays développé et la contribution éventuelle du partenariat privilégié à cet objectif.

La Tunisie a vécu 75 ans de protectorat français, l'Europe n'existant alors que pour se partager le monde. Il n'y avait pas sous ce régime de «partenariat» : il y avait conquête et exploitation coloniale: le gouvernement, l'administration, la justice, les terres, les mines, les banques, la monnaie, le crédit, tout était non tunisien. L'excès de domination a fini par détruire le système et libérer le pays, le système ayant produit lui-même les hommes qui vont en venir à bout. Il s'est vérifié ainsi que tout ce qui est artificiel, contre nature et excessif finit toujours par disparaître. Le communisme stalinien en est la dernière preuve éclatante.

Depuis, l'Indépendance a connu un parcours audacieux dont l'efficacité a souffert d'une gouvernance manquant de méthode et de rationalité : les premières années de l'Indépendance, fin des années 1950 et début des années 1960, ont vu réussir l'édification de l'Etat tunisien indépendant avec tous les attributs d'un Etat souverain, promulguer la loi sur le statut personnel et la libération de la femme, succès resté pratiquement unique dans le monde arabe et musulman et où, enfin, ont été lancées vigoureusement l'instruction et l'éducation.

Puis l'improvisation s'est installée avec l'autoritarisme aggravé du système politique : on généralisera le système coopératif et on échouera, on affrontera un syndicalisme patriotique ayant contribué fortement à l'indépendance et une répression grave est intervenue, on entreprendra de réaliser le projet génial d'union avec la Libye et les divisions entre dirigeants tunisiens le feront échouer : c'est le coup de Gafsa en 1980 , la Tunisie est devenue un trou, dira Bourguiba, suivi d'une dernière tentative de sauvetage du pays menacé dans son voisinage qui n'aboutira pas et conduira à une dictature qui durera 23 ans et provoquera la révolution du 14 janvier 2011.

La Tunisie, malgré ce parcours difficile, a réussi cependant un développement économique et social que certains ont qualifié de miracle tunisien comme Jacques Chirac, président de la République française. Et en effet, 11 plans de développement ont été établis jusqu'en 2011 : le désordre qui a suivi a empêché jusqu'ici de continuer cette œuvre de planification continue depuis l'accès à l'Indépendance.

Retenons les données essentielles dans ce domaine. Les succès d'abord.

Une croissance économique moyenne non négligeable se situant à 5% du PIB et évoluant entre 4,5% et 17% (1972). Cette croissance nécessite des investissements importants. Le taux d'investissement a atteint rapidement le niveau de 30% du PIB et s'est limité à 23-24% au cours des derniers plans.

Cet investissement a été financé par l'épargne nationale à hauteur d'environ 70% et par des apports extérieurs à hauteur de 30%. L'équipement général du pays a été entrepris dans tous les domaines : routes, barrages, écoles et universités jusqu'à l'édification d'un système bancaire tunisien qui n'existait pas au départ (BCT et Dinar) et à l'introduction de nouvelles activités industrielles (loi 72) et de nouveaux secteurs fournisseurs de devises comme le tourisme qui produit jusqu'à 30% des ressources en devises de la Tunisie qui en avait bien besoin. Tous ces résultats positifs expliquent que la Tunisie a tenu le coup et ne s'est pas effondrée.

Mais ce tableau comprend des fragilités qui durent depuis l'indépendance. On doit pouvoir y remédier dans l'avenir, et c'est là notamment que se pose l'utilité éventuelle du partenariat privilégié et de la conformité de son contenu aux besoins du pays.

Quelles sont ces fragilités ?

La première fragilité concerne l'emploi et le chômage. La création d'emplois est insuffisante par rapport à la demande, en gros une demande de 80.000 par an contre une création de 60.000, donc une différence de 20.000 qui vient aggraver le taux de chômage par rapport à la population active qui, de 12 à 13%, a atteint 20%, soit environ 800.000 «demandeurs d'emploi», pour ne pas dire chômeurs, pour atteindre 17-18% et 700.000 probablement mais qui avec l'emploi fragile peut atteindre 1.000.000 dans la réalité et qui est encore plus grave dans les régions de l'Ouest et du Sud tunisien et atteignant jusqu'à 40%. Plus grave encore, ce chômage atteint 200.000 diplômés de l'enseignement supérieur, ce qui est la conséquence d'un système éducatif qui privilégie la quantité pour des raisons politiques. Aussi la demande d'emploi de ces jeunes diplômés de l'ordre de 6% du total parvient aujourd'hui jusqu'à 60%, ce qui réagit sur la qualité de l'emploi qui doit correspondre au niveau éducatif supposé des demandeurs.

La solution du problème de l'emploi est liée à une croissance économique plus forte que celle de 5% du demi-siècle précédent et devrait pouvoir atteindre entre 7 et 10% ainsi qu'à une réforme profonde du système éducatif qui doit privilégier la qualité et l'efficacité de l'éducation en organisant la jonction institutionnelle entre le domaine économique, dont surtout celui de l'entreprise, de manière à entreprendre précocement la préparation à l'emploi. Aujourd'hui cette jonction n'existe pas et les deux systèmes se tournent le dos. C'est là un des problèmes les plus urgents et si le «partenariat privilégié» peut contribuer à sa solution, je dirai tant mieux.

La deuxième fragilité est aussi d'une grande importance et elle concerne la balance des paiements extérieurs de la Tunisie et qui est au cœur du «partenariat privilégié». Cette balance comprend les transactions concernant les exportations et les importations de biens et services et qu'on appelle la balance courante. Cette dernière est en déficit depuis l'Indépendance et menace l'indépendance même du pays, aujourd'hui que les agences de notation ne font qu'attirer l'attention sur ce problème. La Tunisie ne peut plus trouver de prêteurs et doit en appeler au Fonds monétaire international qui, normalement et pour améliorer ses chances de récupérer ce qu'il a prêté, indique les réformes qu'il faut adapter pour restaurer le crédit du pays.

Il y a lieu donc de promouvoir nos exportations ou biens et services qui doivent couvrir nos importations et transformer le déficit courant (1,5 à 2 milliards de Dinars) pour que nous ne soyons pas obligés d'emprunter pour combler ce déficit. Mais comme nous avons emprunté au fil des années, nous devons également rembourser le principal de ces emprunts contractés et empruntés à cet effet 2 à 2,5 milliards de dinars pour effectuer ce remboursement. Au total, la balance courante, de déficitaire, doit devenir suffisamment excédentaire de 4 milliards de dinars en gros pour nous éviter d'emprunter le même montant.

Donc il est vital d'augmenter les exportations, surtout si la limitation des importations n'est pas possible.

La Tunisie a adopté une loi en 1972 encourageant les exportations en réduisant le contrôle des changes et la fiscalité en faveur des entreprises. Cette loi a été un succès remarquable. Des chiffres ont été publiés en 2002 qui ont fait dire qu'elle a été *«en avance sur son temps et le restera»*.

A cette date, 2 261 entreprises ont été créées, 2 milliards de Dinars contre 6 milliards pour ce régime général. Malgré cet apport de la loi de 1972, le déficit commercial reste important : il a atteint 9 milliards de dinars en 2010. Ce déficit a été heureusement en partie comblé par le tourisme et les transports de nos compatriotes à l'étranger qui ont totalisé 7,4 milliards de Dinars, d'où le déficit courant résiduel de 1,6 milliard déjà indiqué et qui nous oblige à emprunter pour le combler. La Tunisie vit donc dangereusement dans ce domaine.

C'est surtout dans ce domaine que le statut de «partenariat privilégié» peut être d'un apport décisif à condition de revoir ce principe de réciprocité qui suppose que l'Union européenne et la Tunisie sont au même stade de développement, ce qui est loin d'être le cas. Le désarmement quasi total qu'il impose à la Tunisie ne peut pas contribuer à son développement. On ne peut en parler que lorsque la Tunisie aura progressé suffisamment pour pouvoir soutenir une concurrence loyale avec l'Europe sur un marché intégré où il n'y a plus de frontières.

L'application de cette réciprocité a été quasi totale dans l'accord «dit d'association» conclu en 1995. En contrepartie, on a convenu que l'Europe apportera une aide financière importante à la Tunisie et qu'on encouragera les investisseurs privés à s'installer en Tunisie.

Or la «crise» en Europe et l'austérité qui s'en est suivi n'ont pas permis d'avoir des concours financiers à la hauteur des problèmes d'emploi, de chômage et d'investissement qu'on vient de citer. Par ailleurs, le régime non transparent du président destitué n'inspirant pas confiance aux investisseurs. Ces derniers, en outre, doivent respecter la consigne de non-délocalisation.

Et l'on constate que l'accord de 1995 n'a pas changé la situation du pays qui a toujours les mêmes problèmes à la fin des 12 ans et après cette date : chômage, emploi, investissements, balance des paiements, endettement, problèmes qui se sont aggravés ces deux dernières années du fait de l'instabilité.

Cette révision du postulat de la réciprocité est tellement logique que j'ai eu à le critiquer depuis 1962 et 1963 dans deux articles au journal *Le Monde* et à la revue *Jeune Afrique* où j'évoquais *«l'aménagement des principes de réciprocité et d'égalité de traitement qui ne peuvent s'appliquer qu'entre pays parvenus au même stade de développement»*.

Très tôt après l'indépendance et alors que nous cherchions à sortir de l'union douanière qui nous liait avec la France, on a été invité par l'Europe en constitution (six pays européens) à venir négocier à Bruxelles notre entrée au marché commun projeté. Nous avons été pris de frayeur et avons décliné cette offre.

L'accord de 1995 et le projet de partenariat instaurent une zone de libre-échange entre l'Europe et la Tunisie devant aboutir à une «intégration» des marchés, terme qui doit être clarifié sinon il peut être compris comme une domination ou recolonisation. Or la leçon des expériences passées indique que tout ce qui rappelle la domination ou la prédominance ou une tutelle ou une quasi-tutelle doit être évité. Celui de coopération, d'association semble plus indiqué. Sinon, on provoquera un jour un «rejet brutal» en constatant cette domination sur le terrain. Ce rejet est intervenu après l'indépendance, la domination étant trop visible et cela explique les nationalisations et les confiscations. Il y a là un problème très délicat qu'il y a lieu d'aborder avec soin. Cette réciprocité, ce danger de domination, a été accepté par le «président» déchu pour gagner la sympathie de l'Europe à qui il apparaissait comme un rempart entre l'islamisme. Cet accord est marqué par la précipitation : le délai de 12 ans est incompréhensible. Est-ce que réellement on peut changer un pays dans un délai aussi court. L'Europe s'est industrialisée depuis deux siècles au moins, la Tunisie depuis quelques décennies.

Il y a lieu de bâtir donc un «partenariat» novateur qui a des chances de résister au temps et de remplir sa mission essentielle : contribuer au développement de la Tunisie, qui «émerge» et qui mérite d'être soutenue étant donné les dangers qui la menacent ayant un territoire et une population limités et n'ayant pas de pétrole. Je cite toujours le cas de la Finlande (5 millions d'habitants) qui, grâce à un système éducatif considéré comme le meilleur à l'échelle mondiale, est parvenue à un stade de développement très avancé.

Un partenariat novateur doit être consenti sur les deux fragilités que l'on vient de décrire. Il ne doit pas être un catalogue de tout ce qu'il y a à entreprendre en Tunisie, qui serait se disperser et risquer l'échec.

En voulant étudier généreusement le «partenariat», on risque de provoquer un rejet d'une opinion tunisienne consciente des dangers de domination, même provenant de pays frères et amis, musulmans ou non musulmans. En revanche, en agissant substantiellement dans les deux domaines cités et en parvenant à des résultats concrets et tangibles, on est admis à s'intéresser à l'ensemble des affaires et au destin du pays sans que cela provoque équivoque et réticence.

Plus le résultat de l'action entreprise est probant, plus cette intervention

RENAULT FLUENCE

BIENVENU EN CLASSE AFFAIRE

www.renault.com.tn

Modèle présenté : Fluence 1.6 E Boite automatique ,120 CV din , 7 CV fiscaux

EQUIPEMENTS DE SERIE: ABS, Ordinateur de bord, Régulateur de vitesse, Limiteur de vitesse, Climatisation automatique bizone,Jantes en aluminium 17", Carte mains libres, Rideau arrière et lunette arrière, Radio CD MP3, Bluetooth, Allumage automatique des feux,Détecteur de pluie, Phares anti-brouillard, Volant en cuir, Intérieur cuir et tissu, feux led.

ARTES S.A. Concessionnaire Renault: Avenue Kheireddine Pacha BP 33 1002 Tunis.
Tel: 71 188 700 / Fax: 71 188 743

CHANGEONS DE VIE
CHANGEONS L'AUTOMOBILE

RENAULT

Microsoft IT Academy Program

CISCO Networking Academy

المدرسة العليا الخاصة لتكنولوجيات المعلوماتية و إدارة المؤسسات

ECOLE SUPERIEURE PRIVEE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE MANAGEMENT DE L'ENTREPRISE

10ème anniversaire 2002-2012 — Agrément N°1-2002

UNIVERSITE TIME HIGHER SCHOOL

LICENCES FONDAMENTALES — 3 ans

- Informatique de gestion
- Management
- Finance
- Marketing
- Comptabilité

LICENCES APPLIQUÉES — 3 ans

- Gestion des Ressources Humaines
- Technologies du Multimédia et du Web
- Technologies des Systèmes d'Information
- Informatique pour l'Administration des Affaires
- Systèmes Embarqués
- E-Commerce
- E-Services
- Systèmes Informatiques et Logiciels
- Technologies Numériques de l'Image et du Son
- Technologies des Réseaux Informatiques

CYCLE PRÉPARATOIRE — 2 ans

GÉNÉRAL* Possibilité de participer au concours national et international d'Ingénieur

Deux ans tronc commun (Math-Physique)

INTÉGRÉ

1ère année: Math-Physique-Informatique

2ème année:

- Réseaux Informatiques et Télécom (RT)
- Génie Logiciel (GL)
- Informatique Industrielle et Automatisme (IIA)*

CYCLE INGÉNIEUR — 3 ans

- Réseaux Informatiques et Télécom (RT)
- Génie Logiciel (GL)
- Informatique Industrielle et Automatisme (IIA)*

EN PLUS... PRÉPARATION AUX CERTIFICATIONS EN:

- Java et J2EE
- DotNet
- UNIX
- CCNA 1,2,3 et 4

cours du soir 4 ans

MASTÈRES PROFESSIONNELS LMD — 2 ans

- Audit / Finance
- Finance Internationale
- Contrôle de Gestion et Système d'Information
- Management de la Chaîne Logistique et Achats
- Sécurité des Systèmes Informatiques et des Réseaux
- Management des Ressources Humaines
- Marketing et Force de Vente à l'International
- Intelligence Economique Appliquée ***(NEW)***
- Ingénierie du logiciel ***(NEW)***

Remboursable par TFP

* Autorisation en cours

JOURNÉE PORTES OUVERTES
Samedi 07 SEPTEMBRE 2013

TIME UNIVERSITÉ est un centre IT ACADEMY et CISCO ACADEMY

COORDONNÉES

45, Avenue Mohamed V -Montplaisir - 1002 - Tunis
Tél. (216) 71 95 11 94 - Fax: (216) 71 95 11 71
Mail: admissions@time.ens.tn - marketing@time.ens.tn
Web: www.time.ens.tn

Time Université (Page Officielle)

UNIVERSITÉ TIME HIGHER SCHOOL

L'employabilité, d'abord !

européenne dans les affaires intérieures de la Tunisie sera fondée et acceptée.

En tout état de cause, la Tunisie doit remplir les conditions nécessaires à l'obtention du soutien européen: la démocratie, le pluralisme, le respect des droits de l'Homme, le respect des libertés d'expression, d'association et d'assemblée, la protection des droits des femmes et des enfants, la lutte contre la torture et toutes les autres obligations qu'elle doit assumer pour devenir précisément un «partenaire» qu'on accepte de «privilégier» pour l'aider à parvenir au stade d'un pays développé.

C'est une démarche parallèle : plus la Tunisie se démocratise et se modernise, plus le soutien sera plus important et surtout bien plus admis par une opinion européenne attachée aux valeurs universelles.

Un partenariat concentré sur l'investissement et l'emploi ainsi que sur la balance des paiements et la promotion des exportations tunisiennes doit comprendre des dispositions concernant la nature et le montant du soutien financier européen au « partenaire » privilégié.

Ce soutien financier comprend l'aide financière publique pour renforcer le budget d'équipement annuel tunisien consacré à des équipements de base du pays pour promouvoir et faciliter l'installation d'activités économiques, agricoles, industrielles ou de services, dont le tourisme, particulièrement important pour le Tunisie, ainsi que la promotion des régions défavorisées et des projets de promotion des catégories les plus démunies.

Cet effort doit être déterminé en fonction de celui adopté par le partenaire tunisien et représenter un pourcentage convaincant du montant du budget d'équipement adopté par la Tunisie de façon à éviter des négociations périodiques incertaines sur des montants inconnus au moment de la signature de l'accord du «partenariat privilégié».

Ce soutien concerne également l'investissement dans les projets susceptibles d'améliorer la situation de l'emploi et celle de la balance des paiements. Ce soutien est l'affaire des entreprises européennes qu'on doit encourager et des entreprises tunisiennes qui, elles aussi, doivent devenir des partenaires crédibles pour réaliser avec ses vis-à-vis européens des projets de nature à promouvoir la croissance économique, l'emploi et aussi les exportations et un meilleur équilibre de la balance des paiements.

On peut se demander ce que pourrait gagner l'Europe dans un partenariat privilégié ainsi conçu ? Il faut admettre que l'avantage n'est pas immédiat mais on pense qu'il sera considérable. En effet, promouvoir le développement de la Tunisie, c'est assurer la sécurité et l'équilibre de ce pays, protéger le vis-à-vis européen contre les dérives et les secousses qui pourraient affecter un pays dont les moyens restent limités.

Promouvoir ce pays, c'est aussi améliorer ses importations en provenance de l'Europe au fur et à mesure de son développement, alors que si ce soutien n'existe pas, ces importations pourront diminuer ou provenir de pays désireux de jouer un rôle dans la région malgré leur éloignement géographique.

Le dernier avantage et le plus important peut-être, le partenariat privilégié «novateur», aura l'avantage de traiter progressivement et humainement le problème de l'émigration, régulière ou clandestine, provoquée par la création et par l'offre insuffisante d'emplois à des centaines de milliers de jeunes sans emploi. Leur départ régulier ou clandestin est un drame pour la Tunisie et l'Union européenne.

Il prive le pays d'une force humaine qui peut contribuer à son développement et il provoque des réactions négatives d'une partie de l'opinion des pays européens. La contribution du «partenariat privilégié» à la promotion de l'emploi est de nature à résoudre progressivement ce problème dans l'intérêt des deux partenaires concernés et dans l'intérêt des demandeurs d'emploi qui retrouvent ainsi leur dignité dans leur propre pays.

Le projet de partenariat privilégié est un projet de longue haleine. L'Union européenne se dit *«déterminée à s'engager sur le long terme»*, consciente que le succès du «partenariat privilégié» aura des répercussions possibles à la fois sur la prospérité de la Tunisie mais également sur l'ensemble de la région.

La sécurité de la Tunisie et de l'Union européenne se joue dans l'immédiat au soutien de la Tunisie dans sa lutte contre l'extrémisme et la violence mais elle se joue économiquement et financièrement sur le moyen et le long terme. Il ne faut surtout pas fixer une période aussi courte que les douze ans de l'accord de 1995.

Le «partenariat privilégié» est une affaire de longue haleine qui se joue à long terme, une génération peut-être, ce qui est un «instant» dans la vie d'un pays. Si l'on obtient des résultats satisfaisants plus rapidement, on peut, en organisant une évaluation tous les 5 ans, rectifier le tir en fonction des objets poursuivis.

L'Union européenne et la Tunisie sont des partenaires naturels. Ensemble, elles peuvent obtenir de meilleurs résultats pour les deux ensembles. Protéger les deux rives de la Méditerranée est une tâche qui leur incombe ainsi qu'à d'autres partenaires de la région. Il est important que tous les dirigeants soient à la hauteur des problèmes et participent vigoureusement, sans égoïsme, avec dignité et noblesse à créer spontanément l'union souhaitée qu'on déclare aujourd'hui souhaiter de part et d'autre.

M.M.

Samir Dilou, de retour d'Afrique du Sud

Nous devons avoir notre Mandela collectif

Samir Dilou ne s'y attendait pas. Lorsque, en visite début juin en Afrique du Sud, il avait demandé à Yasmine Sooka, ancienne ministre de la Justice et directrice exécutive de la Fondation des droits de l'Homme, si le pays de Nelson Mandela a aujourd'hui besoin, après près de 20 ans de transition, d'un deuxième plan de transition démocratique, sa réponse a été nette : *«A-t-on déjà terminé la première?»*. Il savait bien que le chemin est long, mais il a voulu bénéficier des expériences similaires, même s'il est impossible pour lui de les parachuter ou les cloner, la voie tunisienne doit être pétrie d'huile d'olive, de jasmin et des spécificités du terroir. Une semaine durant, le ministre des Droits de l'Homme et de la Justice transitionnelle était à l'écoute de divers acteurs sud-africains entre membres du gouvernement, militants associatifs et témoins historiques. Les enseignements tirés sont instructifs et il a accepté de les partager avec les lecteurs de Leaders.

«Dés le début, rappelle Dilou, *nous nous sommes intéressés à l'expérience sud-africaine et avons invité des experts de ce pays à nombre de nos rencontres et symposium, lors de la préparation de la première version de notre processus de justice transitionnelle. La visite sur place est encore plus enrichissante pour mesurer de visu l'avancement des mutations, connaître les difficultés rencontrées et les solutions adoptées. Nos interlocuteurs nous ont tous affirmé qu'il y a en fait deux grandes étapes essentielles : avant l'engagement de la justice transitionnelle, puis, immédiatement après ».*

«La première, poursuit-il, *a été positive en Afrique du Sud alors que la seconde l'est beaucoup moins. Il s'agit en effet de procéder tout d'abord à une série d'accords politiques préalables qui permettent de baliser la voie. Dans cette démarche, soutenue par une grande maturité, le leader Nelson Mandela avait joué un très grand rôle, parvenant à rapprocher les points de vue, dans un pays multiethnique, multiconfessionnel, avec des formations politiques très différentes les unes des autres. Son œuvre fut alors historique ».*

Samir Dilou en tirera un premier principe comme il le dira à ses interlocuteurs. *«Vous avez eu votre Mandela, et chaque pays en transition doit avoir le sien. A défaut, nous devons avoir notre Mandela collectif à forger ensemble».* Ce clin d'œil au leadership charismatique indispensable à réaliser le consensus politique préalable s'applique parfaitement à la situation actuelle en Tunisie et dans les autres pays similaires. Le ministre relèvera au cours de sa visite

toute l'aura dont jouit le leader sud-africain auprès de toute la population, parmi les Noirs comme les Blancs, toute l'émotion suscitée par l'aggravation de sa maladie et le refus général de le montrer dans cet état affaibli.

Très attachés à lui, certains, parmi les petites gens, vont jusqu'à exprimer la crainte que sa disparition ne remette en jeu les acquis réalisés, ce qui n'est nullement justifié.

La priorité à la mise en œuvre des recommandations

Si le point positif dans la démarche sud-africaine a été les accords préalables, le point faible reste la mise en œuvre des recommandations. Les dirigeants sud-africains mettront en garde leurs invités tunisiens : ça doit être la priorité. Très attentifs à ce qui se passe chez nous, suivant de près l'avancement de la transition

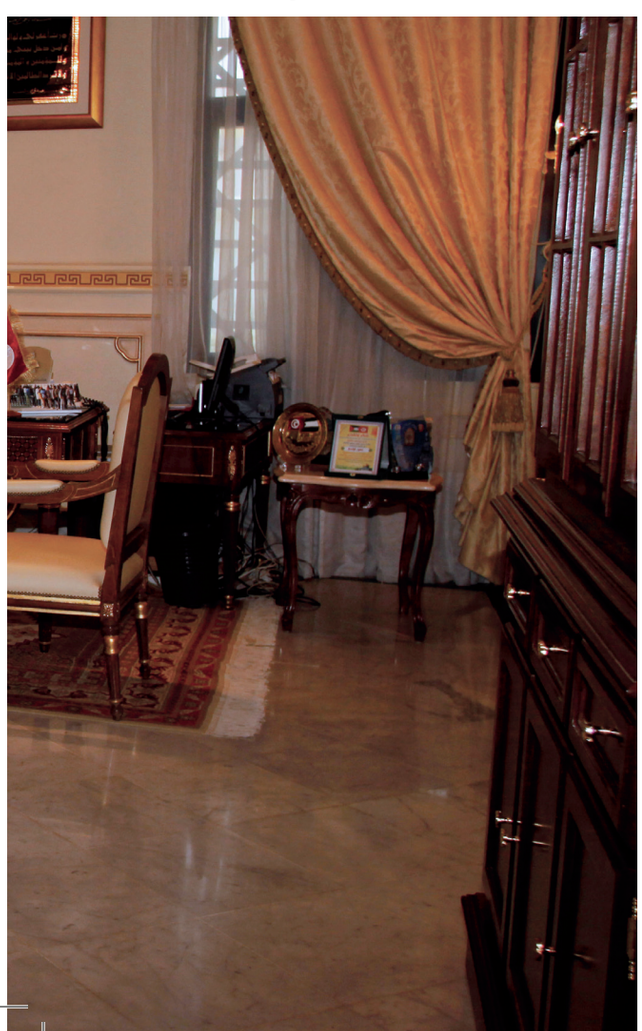

et notamment le projet de la justice transitionnelle (ils ont même fait traduire en anglais le projet de loi), ils y ont relevé des aspects positifs. C'est ainsi qu'ils ont particulièrement apprécié la disposition obligeant le gouvernement à présenter périodiquement devant la future chambre des députés non seulement son rapport d'exécution des recommandations émises, mais aussi et surtout son plan de mise en œuvre des étapes à venir, lors d'une séance de débat avec les élus de la nation.

Troisième enseignement tiré, au niveau du dédommagement des victimes et de la réparation des préjudices subis. *«Au vu du nombre des victimes bénéficiaires, nous avions cru*, confie Samir Dilou, *que les Sud-Africains avaient échoué dans ce domaine, se limitant à 22 000 bénéficiaires seulement, dans un pays de plus de 51 millions d'habitants, qui a souffert de l'apartheid et de l'oppression durant plus de 400 ans et connu d'horribles boucheries. Mais nous avons été surpris d'apprendre que c'est en fait un choix bien réfléchi. Aussi généreux que puissent être les dédommagements, une victime n'en sera jamais assez satisfaite, nous a-t-on expliqué. C'est pourquoi ils ont opté pour un traitement global et approfondi. Les victimes ayant été soustraites de leur milieu, emprisonnées, privées, ainsi que les leurs, de travail, des soins de santé et livrées à la précarité totale. Il faudrait surtout les réinsérer dans leur univers professionnel, économique et social et leur offrir les moyens de repartir du bon pied, à armes égales avec les autres, pour reconstruire leur avenir. Il y a aussi une volonté de dédommagement collectif en développant des quartiers, des zones et des régions jadis complètement oubliées et privées de tout investissement et des moindres équipements socio-éducatifs ».*

Ne pas rater la fenêtre qui s'ouvre

Visiter le siège de la Cour constitutionnelle a été un moment fort du séjour en Afrique du Sud. Ancienne prison au cœur de Johannesburg, elle a conservé une partie de la prison, en musée de la mémoire, avec ses geôles et chambrées, ses murs portant encore les inscriptions au charbon et au sang des détenus, en témoignage de la féroce torture. Des briques rouges reprises de certaines parties démolies ont été reprises pour figurer dans les nouvelles constructions. En ce lieu chargé d'histoire et d'émotion, les débats ne peuvent que s'élever à la hauteur des sacrifices consentis et des valeurs fondatrices de la libération du pays.

*«Avant de reposer sur des textes et des institutions, la justice transitionnelle, e*stime Dilou, *doit se fonder sur une nouvelle mentalité, un deal gagnant-gagnant, sur la base de la transparence, de la sincérité et de la crédibilité. «Nous devons tourner la page du passé, sans tomber dans la vindicte, ni échapper à la justice,* affirme-t-il, *dans une démarche pragmatique et consensuelle. Est-ce impossible ? Si l'Afrique du Sud et d'autres pays y sont parvenus, dans des contextes beaucoup plus difficiles qu'en Tunisie, nous n'avons aucune excuse de rater cette fenêtre d'opportunité qui s'ouvre à nous et de ne pas en profiter immédiatement».*

T.H

Qui est dans la cage ?

Samir Dilou ne pouvait terminer sa visite en Afrique du Sud sans traverser, ne serait-ce que rapidement, l'un des parcs naturels exceptionnels du pays. *«Ce fut mémorable*, nous confie-t-il. *Les rôles étaient inversés: les animaux sont libres, heureux, sans la moindre crainte, dans ces espaces immenses, au milieu d'une végétation luxuriante, alors que nous, nous étions enfermés, dans une voiture, apeurés. Nous épions le moindre fait et geste des animaux, émerveillés par la beauté du paysage, mais restions cloués à nos sièges, comme si nous étions en cage. Drôle de sensation qui évoque en moi plein de souvenirs. Je me demande si aujourd'hui, hommes politiques, magistrats et acteurs de la société civile seraient bien inspirés d'aller passer quelques moments avec des détenus, des paysans au fond du terroir, des pêcheurs en mer, des familles nécessiteuses, ici et là, vivre leur quotidien et partager leurs angoisses ».*

La justice en panne

Par Walid Bel Hadj Amor

La justice n'a pas bonne presse depuis la révolution. Il faut dire qu'elle ne fait rien pour. Plus de deux ans après le 14 Janvier, aucune purge sérieuse n'a été entreprise dans l'un des principaux corps de la répression de l'ancien régime. Aux temps révolus, la justice était aux ordres, et n'hésitait pas à fermer les yeux sur l'arbitraire pour prononcer les sanctions qui étaient attendues d'elle. Une dictature ne peut pas fonctionner sans une police et une justice à sa botte, et bien sûr une presse muselée pour compléter le tableau. Pour paraphraser Blaise Pascal, la dictature ne voulant pas fortifier la justice, préfèrera toujours justifier la force.

Bizarrement, l'appareil judiciaire qui était auparavant peu regardant sur les preuves d'accusation qui lui étaient présentées, fait aujourd'hui la fine bouche, et exige des preuves, contre les juges véreux, pour daigner les écarter. Pourtant, beaucoup de prisonniers ont été libérés après le 14 Janvier par les différents pouvoirs qui se sont succédé, au motif qu'ils étaient emprisonnés à tort. S'il y a des personnes emprisonnées à tort, c'est qu'il y a des juges et des tribunaux qui ont prononcé des sentences à tort, et qui auraient peut-être dû prendre place derrière les barreaux, au moins pour certains d'entre eux, pendant que d'autres auraient certainement pu, sans états d'âme aucuns, prétendre à une retraite indigne.

«Le glaive de la justice frappe parfois les innocents, mais le glaive de l'histoire frappe toujours les faibles»

(Mustafa Kemal)

Le pouvoir déchu est connu pour avoir usé et abusé du clientélisme, fait et défait les carrières en fonction du degré d'allégeance et de zèle des fonctionnaires. Cette politique a concerné tous les arcanes du pouvoir et de l'administration, et il n'a probablement pas fait l'impasse sur l'institution judiciaire. Mais nombreux sont ceux qui ont disparu derrière un épais écran de fumée, pour se refaire une virginité, avant de réapparaître au grand jour, drapés dans une vertu révolutionnaire. Ce n'est pas la poignée de juges écartés par décision administrative inique qui changera la donne, bien au contraire.

Mais il faut reconnaître en même temps que le 14 Janvier et bien avant parfois, certains juges étaient en première ligne des manifestants, et la justice aura été, sous l'ancien régime, le théâtre de bras de fer entre les loyalistes et les frondeurs, ceux qui faisaient allégeance au pouvoir, et ceux qui respectaient leur serment fait à Dame justice. Entre agents zélés, vassaux de la dictature et magistrats dignes, comment dès lors séparer le bon grain de l'ivraie ? Une question posée à la profession, qu'elle élude sans cesse. Les choses ont-elles changé ? En apparence oui, puisque la justice

traite aujourd'hui des dossiers mettant en cause des ministres et des présidents post-révolution. Mais il est un fait certain, c'est que la justice n'est pas, aujourd'hui, suffisamment sereine et subit des pressions de toutes parts, du gouvernement, oui, mais pas seulement. Le sentiment qui prédomine est que la justice est devenue un instrument politique, qui s'agite, ou que l'on agite, en fonction des vents dominants.

Mais la justice donne-t-elle pour autant des gages d'indépendance ? Difficile à croire tant la lecture des verdicts récents donne le vertige aux juristes les plus patentés. Mais, bien entendu, il ne faut pas critiquer ces décisions car ce serait de l'ingérence inadmissible lorsqu'on prétend défendre l'indépendance de la justice. Alors, je ne le ferai pas ! Il n'est pas question non plus de faire l'apologie d'une liberté d'expression débridée, même s'il est entendu que la parole reste la moins violente des armes. Si elle peut envoyer son auteur derrière les barreaux, il est rare de retrouver la victime à l'hôpital ou au cimetière.

Le débat sur l'indépendance de la justice a tendance à tourner autour de l'ingérence du pouvoir politique dans le fonctionnement de l'appareil judiciaire, et les décisions de justice. Or, l'indépendance de la justice n'est pas le fait du seul pouvoir politique, c'est aussi le fait de la justice elle-même. Un juge indépendant est un juge impartial qui s'interdit d'utiliser son pouvoir pour exprimer et faire avancer ses opinions ou ses sympathies politiques. Un juge n'a pas d'appartenance politique, il a cependant des opinions, et la question se pose de savoir si dans le contexte tunisien que nous connaissons, tous les juges ont suffisamment de distance avec le débat politique, pour ne pas en être influencés dans l'exercice quotidien de leur mission.

La justice est l'un des fondements de l'Islam. C'est même, semble-t-il, un objectif dans la gestion politique et sociale de l'humanité. Ainsi, voilà bien un sujet sur lequel tout le monde devrait s'entendre. Le Coran n'est ni un code civil ni un code pénal, et ne fixe ni les règles ni les méthodes pour rendre la justice, encore moins les sanctions. L'Islam confère aux hommes l'acte de rendre la justice entre eux, alors même qu'il confère, socialement et politiquement, à la justice un rang élevé et prestigieux, qui en fait un concept plus important que tout le reste. Cela se retrouve dans d'autres civilisations. Dans la Rome antique, le juge était craint et respecté, il portait en lui tout le prestige de l'empire. A contrario, dans une république sans prestige, transformée en tripot, la prostitution des corporations fait florès.

Mais historiquement, dans les empires comme dans les royaumes, les juges ont administré la justice au nom du souverain. L'avènement de la République, n'y changera rien des années durant, tant la confusion fut entretenue entre présidents et monarques. Depuis longtemps en Tunisie, la justice est rendue au nom du pouvoir en place, et il faudra encore longtemps avant qu'elle ne soit rendue au nom du peuple. La justice ne sera indépendante que le jour où les juges seront convaincus qu'ils rendent justice pour le peuple et en son nom. On a tendance parfois à confondre droit et morale, et pourtant la morale, fût-elle religieuse, ne peut se substituer au droit, et le droit ne peut servir à protéger la morale. Dans toutes les civilisations, les règles morales sont supérieures et plus exigeantes que le droit. Si l'on cherche à instrumentaliser le droit pour faire respecter la morale, qui reste un concept individuel, alors on tend nécessairement vers le totalitarisme par la prise en charge de la pensée intime. Il serait même dangereux de vouloir juger les actes politiques en vertu de la morale, fût-elle populaire. Tout ce que la morale réprouve n'est pas justiciable.

Mais il est vrai, cependant, que dans une société en perte de repères et de moralité, il sera d'autant plus difficile de concrétiser des idéaux de justice. Que faire lorsque la morale devient moins exigeante que le droit ? Devrons-nous renoncer au droit ?

L'indépendance de la justice doit être au-delà du concept, la garantie de l'égalité des citoyens devant l'institution, pas seulement dans la chose jugée, mais aussi dans l'accès du justiciable à la justice pour recouvrer ses droits bafoués. Les choses sont ici plus complexes et mettent en jeu la politique et la carte judiciaires du pays, la structure et les moyens dont l'institution dispose. Pour ceux qui ont déjà eu à visiter des tribunaux, aucun doute n'est permis, tant les conditions d'exercice sont difficiles et inégalitaires. En effet, l'écart entre les régions n'est pas seulement lié à l'investissement et à l'emploi, mais aussi au niveau des prestations de services publics, éducation, santé oui, mais aussi justice. La révolution était portée par des rêves de justice d'un peuple opprimé politiquement, oublié socialement et spolié économiquement. La justice est un tout indissociable, et l'appareil judiciaire est en partie l'outil qui peut et doit rendre justice aux oubliés du système. Dans un système injuste par essence, si la justice oublie d'être juste, alors elle conduira à la violence, qui devient dès lors le seul moyen d'obtenir justice. Il faudra rebâtir la justice pour retisser la morale et restituer à la société une morale pour reconstruire une justice digne.

W.B.H.A.

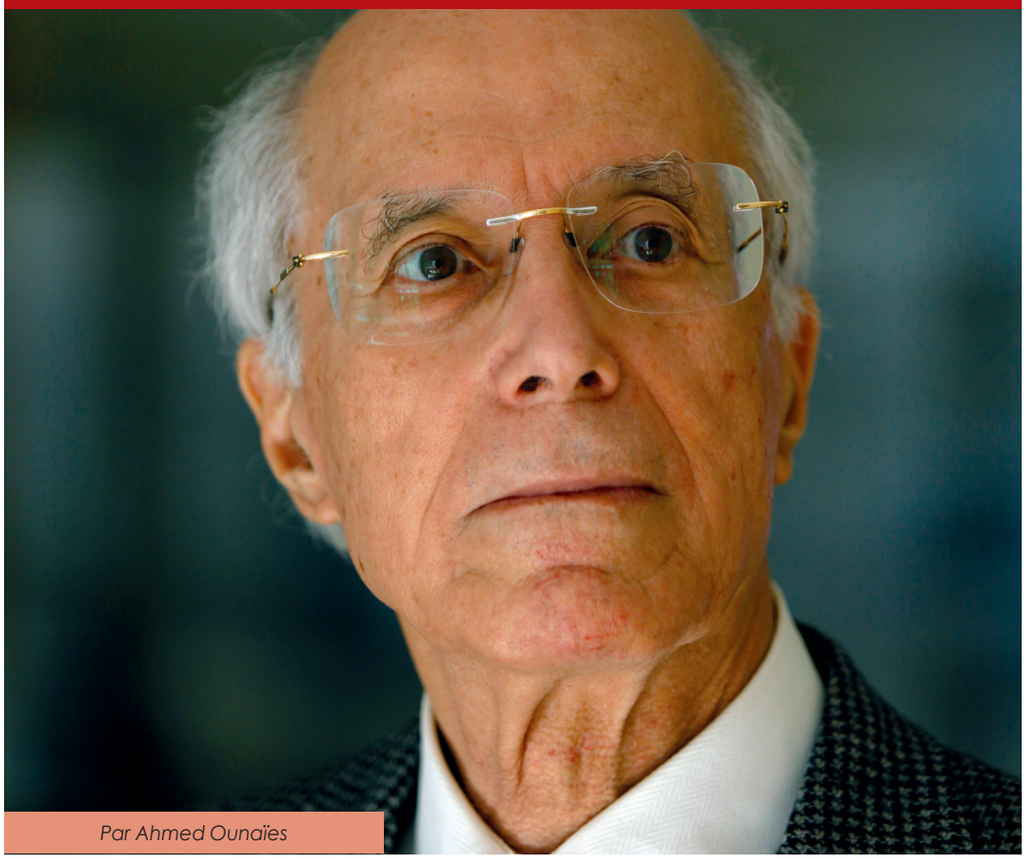

Par Ahmed Ounaïes

La transition et le jeu des nations

Deux projets concurrents dominent la transition démocratique sur la scène arabe : d'une part, le projet fondé sur les libertés, les valeurs universelles et l'équilibre des pouvoirs – projet démocratique ; d'autre part, le projet fondé sur les préceptes de l'islam et qui subordonne l'exercice des libertés au respect des dogmes – projet théocratique. La lutte pour faire prévaloir l'un ou l'autre détermine le destin de la région. La phase de transition que nous traversons depuis plus de deux ans est appelée à trancher des dilemmes politiques, juridiques et philosophiques d'une portée décisive.

La société arabe démocratique n'a pas de précédent. Elle sera, dans l'affirmative, une création historique, couronnement du processus qui se fait jour dans le champ arabe à la faveur de la Révolution de 2011. La société tunisienne, en raison de sa maturité sociale et politique et grâce aux forces conscientes et déterminées qui l'animent, peut l'emporter, peut parvenir à fonder la démocratie. Toutefois, des forces puissantes, intérieures et extérieures, sont mobilisées à l'appui du projet théocratique; elles procèdent certes du conservatisme ancré dans la société et dans le voisinage arabe du Maghreb jusqu'au Golfe, mais aussi de calculs stratégiques visant le bloc arabe. Le succès de la transition, l'avènement de la première société arabe démocratique, aura une portée qui dépasse la Tunisie. Son échec se donnera l'illusion d'un progrès qui ne vaudra pas plus qu'un retard supplémentaire, s'ajoutant aux retards déjà accumulés dans l'ordre du vrai progrès.

Les deux projets

Les deux projets s'opposent par le référentiel juridique et philosophique et par le sens du temps.

L'ordre démocratique est clair par lui-même, aisément saisissable du fait que la culture démocratique a profondément pénétré nos élites et qu'elle prévaut dans les sociétés évoluées qui nous environnent. Il conforte la tradition de réforme et de progrès social qui est la nôtre depuis plus de cent cinquante ans, autant par la lutte contre les régimes inégalitaires, absolutistes ou corrompus, que par la lutte syndicale qui distingue la Tunisie depuis

près d'un siècle et par la généralisation de l'enseignement, l'affirmation de l'islam éclairé, la libération de la femme et l'ouverture sur les autres cultures. Il s'inscrit aussi dans le prolongement de la lutte infinie pour la liberté. Les forces démocratiques tunisiennes s'appuient autant sur les acquis réalisés au lendemain de l'indépendance dans le sens de l'égalité des droits et de la modernisation de la société que sur les luttes intenses contre l'abus de pouvoir, la censure, la fraude électorale, et sur l'exigence profonde de liberté, de justice et de dignité qui n'a jamais cessé d'animer la base de la société politique. Le projet théocratique, fondé non sur la raison et la liberté mais sur le dogme, prolonge le modèle autoritaire et paternaliste qui a commandé les sociétés arabes, y compris après les indépendances acquises au cours du siècle dernier. S'il prévaut, il représentera non pas un dépassement mais une variable du système absolutiste que la Révolution a tenté d'éliminer. Les partis d'inspiration islamique sont nés de l'échec des politiques de développement et des conséquences de la modernisation parcellaire qui a disloqué la société traditionnelle. Avant d'être formellement admis sur la scène politique, les fidèles de la mouvance islamique ont lutté avec leur méthode propre contre les injustices sociales et contre la liberté des mœurs, autant de facteurs qui, à leurs yeux, contribuent à plonger les peuples islamiques dans la crise. La ligne qu'ils préconisent, fondée sur le retour aux valeurs de l'islam, rejette en bloc, comme autant d'hérésies, les progrès réalisés dans l'ordre de la liberté de la femme et de l'ouverture relative de la société. De ce fait, la mouvance islamique s'est constituée en rupture avec la philosophie des réformes, et en devoir de mettre en échec, y compris par la violence, les lois et les institutions de la société tunisienne. L'option théocratique repose sur des principes non négociables, les valeurs de la foi étant absolues et intemporelles. L'attitude dogmatique, la posture offensive, l'assurance qu'inspire le message transcendant déterminent dans le militantisme islamique une violence essentielle caractéristique des systèmes totalitaires. Si cette mouvance a lutté pour les libertés, c'est à des fins ultraconservatrices. Constituée après 2011 en partis politiques plus ou moins radicaux, elle s'en tient à la même mise en cause fondamentale des acquis sociaux et politiques et au retour aux prescriptions de la charia.

Tant que la phase de transition poursuit le débat politique dans la liberté, la compétition est ouverte. Or, le débat ne se limite guère au duel interne : d'autres forces concourent à la dialectique, interfèrent dans son cours et s'efforcent de peser sur son issue.

Trois forces externes

Trois forces externes s'efforcent d'influencer le cours de la transition. Dans le champ arabe, la majorité des régimes en place craint l'avènement d'une vraie démocratie qui constituerait un précédent lourd de menaces. Deux monarchies, le Maroc et la Jordanie, sont engagées dans un processus de démocratisation par le moyen non de la révolution, mais de la réforme et de la loi ; les autres monarchies et émirats œuvrent à canaliser la Révolution dans la voie d'une réforme islamique qui serait soutenue par l'élan populaire : mécanisme démocratique, contenu islamique. A cette fin, des alliances sont nouées et des moyens incommensurables sont mobilisés pour faire prévaloir le choix théocratique. Ce facteur, habilement combiné à l'insécurité et au désordre économique, peut faire avorter la transition démocratique. D'autre part, les Etats-Unis accueillent la Révolution de 2011 comme la matrice d'une expérience propre au monde arabe permettant de résorber l'islam politique dans les processus nationaux, dans la conviction que la responsabilisation transformera ces partis et éliminera la dimension violente et antagonique qui les caractérise. Bien entendu, les Etats-Unis sont en "guerre totale" contre l'islam extrémiste depuis plus de dix ans ; contre cet ennemi, ils n'ont guère remporté de victoire décisive. Les ouvertures tardives au Mouvement taliban sont rejetées avec dédain. Nulle part en pays d'islam – Liban, Somalie, Afghanistan ou Irak – les troupes américaines n'ont achevé la mission : elles se sont partout repliées sur des compromis de façade. En définitive, l'option de l'affrontement armé n'a fait qu'amplifier et exacerber l'islam extrémiste : l'épreuve de l'insertion et de la responsabilité politique contribuera à l'apaiser et le transformer.

A son tour, l'islam extrémiste se pose en ennemi des régimes arabes et des puissances occidentales complices de ces régimes. Le dilemme n'est surmontable qu'au prix de la conciliation de l'islam politique avec la terre d'islam. Un tel compromis est concevable entre les sociétés mères, notamment les pays arabes, et les partis islamiques qui se prévaudraient d'une stratégie positive de réappropriation. Les partis qui acceptent les règles démocratiques et la légitimité électorale devraient être habilités à prendre part aux responsabilités politiques dans leurs pays sans restriction et sans exclusive. Du reste, les dirigeants islamistes, dans l'exil qui les a tenus longtemps tributaires des pays occidentaux, ont intériorisé les mécanismes de l'ordre démocratique et assimilé sa rhétorique. Ils jouent le jeu.

La Révolution met fin à l'ostracisme qui frappait les partis islamiques. Les pays en transition leur reconnaissent un droit égal à participer à l'édification de la société démocratique : ils sont, après tout, le fruit de leur culture, de leur politique et de la conceptualisation erratique du lien communautaire. Les islamistes réintégrés, devenus acteurs et producteurs de la vie

politique, cessent d'être parias. L'enjeu est alors d'élaborer, dans chaque pays, le cadre national acceptable par l'ensemble des forces politiques, de convenir des principes communs et de souscrire aux mêmes règles et obligations démocratiques.

Tel est le compromis posé par les Etats-Unis. Désormais, les crises de l'islam politique doivent être résorbées au sein de la nation, sans déborder sur l'Occident. Les Etats-Unis ménagent pour les islamistes la voie de l'intégration politique moyennant l'admission du pluralisme, l'interaction avec les autres acteurs, la quête de la légitimité par le suffrage populaire et le renoncement à la violence. La responsabilité induit par elle-même l'autorégulation et le sens de la mesure. A son tour, l'islam politique doit sacrifier la légitimité transcendantale qui fonde le message supérieur dont il s'estime porteur et passer par l'épreuve de la compétition électorale et du mérite comparatif : la légitimité politique est à ce prix.

Pour les Etats-Unis, l'essentiel est que l'intégration réussisse, que les islamistes prennent la mesure de la gestion de l'Etat et de la haute responsabilité : ainsi surmonteront-ils le prurit de la violence et de l'extrémisme. Les Etats-Unis veillent à empêcher à tout prix l'avortement de l'expérience. Le compromis a le mérite de surmonter la fracture politique typique des sociétés arabes et qui génère indéfiniment l'extrémisme et la violence. Il ouvre la voie à une dialectique capable de générer des vertus d'intégration et des modèles communautaires novateurs. Pour n'avoir pas tenté une telle expérience, les sociétés arabes se sont privées de la faculté de créer des valeurs politiques modernes et des progrès propres à la civilisation de l'islam.

Pour l'Europe, la Révolution de 2011 ouvre une brèche dans le bloc des régimes sud-méditerranéens et rend possible l'ouverture démocratique et la dynamique de convergence sur plusieurs plans ; à cette fin, l'Europe ajuste les soutiens politiques et économiques propices. Elle soutient la démarche inclusive qui permet le retour paisible des islamistes dans leurs pays, le dépassement de la crise de l'islam politique et l'atténuation des tensions génératrices du terrorisme. La conciliation des valeurs démocratiques essentielles et des limitations exigées par les islamistes est l'un des enjeux de la transition. Toutefois, l'Europe reste ferme quant au respect des grands principes. Pour l'Europe, c'est la finalité démocratique qui doit prévaloir.

Ce compromis est-il crédible ? Les expériences lancées au Maroc, en Egypte et en Tunisie sont autant de variables mais, n'en doutons pas, l'enjeu est le même. L'ordre politique arabe est-il sur la voie de l'appropriation démocratique ? La thèse théocratique est-elle la nouvelle ruse de la spécificité arabe destinée à faire avorter la démocratie ? Trois facteurs déterminent la portée de la transition.

D'abord, combler le retard historique. Depuis la chute du mur de Berlin, la démocratie a connu sa plus large extension dans le monde à l'exception de la région arabe qui accuse dans cette voie un retard absolu. L'écart donne un sens à la Révolution de 2011. Le succès de la Révolution se mesurera à l'avènement et à l'enracinement de l'ordre démocratique dans le champ arabe ;

Ensuite, intérioriser le pluralisme, surmonter la catégorie de l'unicité qui domine la mentalité arabe ; reconnaître dans la société la pluralité des appartenances philosophiques et politiques et leur participation égale et légitime à la vie de la nation ;

Enfin, admettre le caractère universel des principes qui fondent l'ordre social et politique et faire prévaloir ces principes sur les dogmes procédant de la coutume ou fixés par la religion. La prétention de poser l'ordre islamique comme alternative aux principes universels trahit le retard philosophique qui mine le monde arabe et qui l'entretient dans l'illusion que l'homme musulman est spécifique et qu'il fait exception au reste de l'humanité.

Conclusion

Quant au fond, les deux projets sont-ils absolument irréductibles? Dans le contexte tunisien, la conciliation est acquise. De tout temps, l'élite tunisienne s'est distinguée par une intelligence positive des sources du droit en islam, ayant permis de concilier les valeurs de la foi avec l'exigence de progrès et la modernisation de la société. L'Ecole juridique tunisienne est en mesure d'élaborer le compromis historique et de fonder la société arabe démocratique dans le respect de l'islam. L'affrontement aujourd'hui tient moins au choc des deux thèses qu'à la déficience du leadership dans le camp islamiste : ignorance, dogmatisme et démagogie font plus pour exacerber le duel et provoquer le chaos que le nœud philosophique du dilemme.

La percée démocratique peut manquer le moment exceptionnellement propice de la Révolution de 2011. N'en doutons pas, elle serait tout juste retardée. Mais si, au terme de la lutte, elle s'affirme et s'enracine, ce sera nécessairement le fruit d'une démarche volontariste, d'un combat non dénué de violence et d'une exigence absolument souveraine. Pour autant, la compréhension et le soutien de la communauté démocratique sont précieux dans le contexte de la détérioration de l'état économique et sécuritaire, des fractures qui divisent le monde arabe et du conservatisme qui durcit du fait même de l'espoir démocratique soulevé par la Révolution.

A.O.

S A F R A T Y

ASSISTANCE VOYAGE

VOYAGEZ EN TOUTE SÉRÉNITÉ.

Vacances, voyage d'affaires ?
Avec le contrat d'Assistance Voyage de la CARTE Assurances, vous bénéficiez d'une couverture optimale au cours de vos déplacements dans le Monde Entier. La CARTE Assurances s'engage à mettre en œuvre une multitude de prestations d'assistance lors de votre voyage en cas d'accident, de rapatriement, de perte de bagages. Plus de détails sur notre site internet.

www.carte.tn

On vous l'assure.

CARTE ASSURANCES

Par Habib Dlala

La sécurité et la défense du territoire tunisien

Le dernier dossier que le pouvoir transitionnel n'a pas daigné traiter ouvertement

De tous les dossiers brûlants, notamment ceux relatifs à la rédaction d'une loi fondamentale «révolutionnaire», à la justice transitionnelle et la réconciliation nationale, au développement régional et à la lutte contre le chômage et la marginalité sociale, le dernier, celui que le pouvoir n'a pas daigné ouvrir sérieusement ou traiter ouvertement, est celui de la défense et de la sécurité du territoire.

Face à la montée des périls, les instances du pouvoir actuel se contentent d'un discours gesticulatoire ou se dérobent derrière un laxisme complice que les partis politiques et le tissu associatif tunisien n'ont cessé de dénoncer.

La remise en question de l'Etat-nation (celui de l'indépendance) à la faveur d'un paradigme religieux presque sans frontières (celui d' «El Oumma») met la Tunisie sur une pente savonneuse dont on ignore la fin. La dangerosité de cette pente est accentuée par le délabrement de l'économie et de la finance, par la crise sociale rampante et par les dérives constitutionnelles aujourd'hui à l'œuvre, le tout plaçant le pays dans une perspective sécuritaire potentiellement instable.

On se limitera ici à souligner schématiquement quelques aspects importants du cadre géopolitique dans lequel s'inscrivent la sécurité et la défense du territoire tunisien.

1. Que l'on sous-estime les risques qui guettent la sécurité du territoire ou que l'on tarde ou on hésite à y apporter les réponses préventives adéquates, la menace terroriste est aujourd'hui bien réelle et

l'erreur de ne pas y avoir fait face à temps est avérée. Les attaques orchestrées par des guides fanatiques sans envergure politique et exécutées dans l'impunité par des milices excitées contre les élites intellectuelles et politiques ont évolué vers l'assassinat politique, la violation de l'ambassade US et de l'Ugtt et par les menaces de mort répétées. Prétendre alors que le pays n'est qu'un lieu de transit, c'est faire preuve de myopie géopolitique ; les professionnels de la sécurité, dirigeants comme stratèges, vous diront que la mise en branle des organes sécuritaires, avec l'appui des forces armées, devrait se produire, en principe, dès que la circulation à travers le territoire des premières armes militaires est constatée. Accepter que la Tunisie n'est qu'une terre de prédication et qu'Aqmi ne l'attaquerait pas est une tromperie grotesque.

La «daawa», un prétexte pour détourner les objectifs de la révolution

La «daawa», zèle prosélytique en terre d'Islam (!), prétendument nécessaire à une population «assoiffée de religion»(!) n'est qu'un prétexte à la majorité au pouvoir et ses protégés radicaux pour détourner les objectifs d'une révolution déjà confisquée et qu'on cherche à re-confisquer, durablement, par une constitution ouverte à l'impondérable. Ladite «daawa» servirait donc, au grand dam de la société civile et des courants politiques modernistes, à une certaine prêtraille formée à l'école rigoriste venant d'Orient envahir dans l'impunité les espaces publics, les lieux de prêche et, pourquoi pas, les stades et faire régner la peur, le désordre et l'instabilité. Les associations caritatives et le Comité pour la promotion de la vertu et la prévention du vice se chargent de drainer les fonds issus de la rente pétrolière.

2. L'anémie d'un pouvoir, paradoxalement tenté de rester – éternellement – aux commandes de l'Etat, découle de son organisation triadique éclatée du fait de son articulation, à la faveur d'un système «conseilliste» peu rassurant, autour de trois polarités institutionnelles: un président de la République sans attributions et dont les égarements politiques et diplomatiques sont notoires, un président de la Constituante aux manœuvres irritantes et un chef de gouvernement roulant pour le compte d'un chef spirituel pétri dans le «Khouanisme» et déterminé à absorber dans sa pâte «ses enfants» jihadistes. La confusion, que cette malheureuse tricéphalie génère au sommet de l'Etat, amenuise ses capacités décisionnelles et brise l'élan de son engagement sur les dossiers brûlants.

Absence d'une stratégie de défense à la mesure des menaces

Et, en l'absence d'une stratégie de défense et de sécurité nationale à la mesure des risques et des menaces sécuritaires et tenant compte des principales formes d'extra-légalité (contrebande, narcotrafic et trafic d'armes), la triade institutionnelle, piégée par l'enjeu électoral et les intérêts partisans d'une troïka formelle, n'est visiblement pas habilitée à anticiper et prévenir à temps les risques et les menaces sécuritaires, à dissuader les fauteurs de terrorisme, à protéger la population et les institutions de l'Etat, et plus encore à intervenir par un dispositif commun à la sécurité intérieure, à la sécurité civile et aux forces armées préparées à temps à une guerre asymétrique fondée sur la force du renseignement, la grande mobilité, la promptitude des frappes et la haute technicité matérielle et logistique. Réuni le 8 juin 2013 par le chef du gouvernement en vue d'étudier la situation à Chaâmbi, le Conseil supérieur de la sûreté n'a pas initié de plan national de sécurité et de défense. Il a simplement affirmé que les institutions sécuritaires et militaires conserveront leur unité en vue de combattre, démanteler et éradiquer les groupes terroristes. Est-ce suffisant pour rassurer ceux qui redoutent la montée du terrorisme jihadiste sanguinaire à la «manière algérienne» ?

3. La méconnaissance de la configuration géographique du pays, tant dans les détails de sa morphométrie (présentés dans *Leaders*, 08/04/2013) que dans ses traits orographiques et bioclimatiques et dans les spécificités de son occupation humaine, ne facilite nullement la défense du territoire. Avancer, comme certains l'ont déjà fait, que le relief peu mouvementé et le couvert végétal peu fourni ne sont pas propices à l'implantation de camps de maquisards est une première grave erreur. Les alignements montagneux telliens dominants au Nord de la Mejerda ainsi que l'ensemble du relief atlasique (dont les massifs du Chaâmbi et les hauteurs du Kef) s'étirant en fin de ligne jusqu'à la région du Cap Bon constituent un «bon maquis» suffisamment étendu et où les longs séjours sont plutôt «confortables».

D'altitude moyenne et fortement ravinées, les montagnes de la Dorsale décrivent des couloirs ou voies de passage, comme le «fossé de Kasserine» menant par la route (145 km) et voies attenantes à Kairouan, l'un des hauts lieux de l'Islam. Le couvert végétal dégradé mais présent surtout sur les versants exposés aux vents du Nord-Ouest procure aux maquisards la possibilité de se dissimuler au guidon des armes à feu. Les villes et les villages situés au pied des montagnes leur offrent aussi la possibilité de se ravitailler. Ne pas avoir pensé à implanter au sommet des massifs frontaliers et ceux surplombant ces couloirs des observatoires, des campements ou des casernements militaires, est une erreur plus grave que la précédente.

4. La dégradation de l'environnement géopolitique et géoéconomique régional et international, pour peu qu'on l'ignore, aggrave les risques et menaces sécuritaires par les effets

socioéconomiques et politiques qu'elle produit.

• Dans l'immédiat géographique de notre pays, la Libye reste soumise à de redoutables forces centrifuges liées à l'immensité d'un territoire non maîtrisé, l'effritement des lieux de pouvoir et le naufrage de l'Etat-nation, les antagonismes ethniques et tribaux et les velléités séparatistes régionales. Miser sur les règles de bon voisinage et sur les accords de coopération avec ce pays frère relève de l'utopie pure et simple.

• Les efforts de sécurisation déployés conjointement le long des frontières algéro-tunisiennes encouragent le jihadisme sahélien itinérant à emprunter la voie de la Libye, plaque tournante du trafic d'armes et du jihadisme de tout acabit; jihadisme bien implanté depuis longtemps dans la Cyrénaïque et plus récemment dans le Sud-Ouest du pays. La mise en œuvre d'accords de défense bilatéraux algéro-tunisiens permet à la Tunisie de mieux contrôler ses 950 km de frontières difficiles à l'Ouest, et à l'Algérie, seul pays de toute l'Afrique du Nord non dirigé par les islamistes et qui peine à contrôler ses longues frontières avec le Mali et le Niger, de faire face aux risques de déstabilisation.

• L'internationalisation du problème malien contraint les combattants jihadistes chassés par l'intervention militaire de la France et de la Minusma à établir en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord des bases de repli et/ou de nouveaux espaces d'action. La tête de pont du jihadisme établie en Syrie, Etat en guerre civile qui connaît un afflux, sans précédent, de combattants salafistes arabes et européens via la Turquie, la Libye et le Liban, brouille déjà la carte géopolitique de tout le Moyen-Orient et laisse prévoir un retour au pays de jihadistes aguerris.

• D'un autre côté, les pays de l'Union européenne dont les «périphéries» nord-méditerranéennes sont fortement secouées par la crise financière et menacées par la reprise de la fronde des indignés aujourd'hui apaisée, s'inquiètent des recompositions politiques inédites qui se produisent dans plusieurs Etats instables de la rive sud de la Méditerranée. Corrélativement à ces inquiétudes, ces pays «voisins proches» n'hésiteront pas à choisir entre la pression et l'ingérence quand leurs intérêts géostratégiques sont menacés.

D'ailleurs, peu confiants dans le processus de transition en Tunisie et en Egypte, ils constatent que même l'«erdoganiste», conforté par la croissance économique et l'adhésion de l'électorat turc, est tenté par l'autoritarisme politique, la «ré-islamisation» de la société et le retour du Khalifat, vices cachés de la démocratie turque contestés par les manifestations massives d'Istanbul et Ankara.

Le «wait and see» des Américains

Quant aux Américains que la géographie éloigne de nos latitudes, ils ont choisi de s'abstenir d'intervenir dans les conflits surgissant dans d'autres aires de civilisation que la leur, sauf par la manipulation des élites, le renseignement et au besoin par l'envoi d'escadrons de drones ou par des relais régionaux influents et riches qui se chargent du financement, de la mobilisation médiatique ou s'engagent dans des guerres par procuration.

Ils ont déjà tiré la leçon de ce qu'il est advenu de l'engagement de la gauche iranienne descendue dans les rues de Téhéran, engagement ayant permis aux mollahs de confisquer le pouvoir et d'instaurer en Iran un régime religieux dictatorial.

Cela étant, les Américains, qui jouent pour le moment l'islamisme modéré contre l'islam radical, n'oublieront pas l'outrage porté à leur fierté nationale par la «razzia» de leur ambassade à Tunis en ce sens qu'ils n'hésiteront pas à lâcher ceux qui persisteront à faire le nouveau lit de l'extrémisme religieux antiaméricain, particulièrement celui d'Aqmi en Tunisie ou ailleurs. Reste à rappeler à ceux qui l'auraient oublié que l'option «Nouveau Grand Moyen-Orient» n'est pas définitivement abandonnée.

Il en ressort que, sans défense opérationnelle rapidement adaptée aux nouvelles menaces asymétriques et convenablement appuyée par une coopération régionale et internationale respectant la souveraineté de la nation, la traditionnelle stratégie de «défense populaire généralisée» ne peut plus suffire à elle seule à protéger le pays.

De nature politique, l'autre condition consiste à recouvrer au plutôt l'«unité patriotique» des Tunisiens ou à la réinventer autour du concept universel d'Etat-nation, d'une constitution acceptée par tous les Tunisiens, sans exclusion ni omission, et d'un Etat républicain souverain, juste et stable. Malheureusement, dans sa conquête du pouvoir, l'islamisme politique qui persiste à opposer la charia à la laïcité, le sacré au profane, la «nudité partielle» au voile intégral, la «culbute sociale» à l'unité nationale et le Tunisien islamiste au Tunisien musulman, a fini par diviser la société en deux et créer un dangereux potentiel de conflictualité politique. En même temps, le détournement de la constitution des objectifs de la révolution, la flambée des prix à la consommation, le problème régional très mal vécu par les populations du Centre et du Sud sont encore aujourd'hui autant de facteurs de déstabilisation pouvant conduire à l'explosion sociale et à de fâcheuses ingérences étrangères.

H.D.
Professeur à l'Université de Tunis
Ancien Doyen de La FSHST

CARTE PLATINUM
La véritable réponse à toutes mes exigences !
La Carte Platinum vous offre un plafond hebdomadaire confortable, une Assurance Voyage et des avantages préférentiels.
VISA
UBCI
GROUPE BNP PARIBAS
VISA Platinum
4000 1234 5678 9010
4000
12/14
FOULEN BEN FOULEN
VISA
taktik
UBCI GROUPE BNP PARIBAS
الاتحاد البنكي للتجارة والصناعة
La banque d'un monde qui change
www.ubci.tn

Une République, deux armoiries ?

Les fins observateurs de la disposition des armoiries de la République tunisienne n'ont pas manqué de le relever qu'une différence existe entre celles de l'Assemblée nationale constituante et les autres de la Présidence de la République et de la Présidence du gouvernement. Il s'agit en effet, comme nous le signale un lecteur attentif, Taher Kachouri, de l'ordre d'insertion des trois vocables constituant la devise : Liberté-Ordre-Justice. Au Bardo, c'est Liberté qui vient au-dessus du Lion, alors qu'il s'agit de Justice.Par contre, à Carthage et à la Kasbah, la logique est bien respectée.
Pour bien comprendre la question, il faudrait remonter à la loi 89-72 du 2 septembre 1989 qui décrit les armoiries comme suit :

Blason or cantonné en pointe comportant:

- A droite, un lion tourné à gauche et armé d'un cimeterre d'argent ;
- A gauche, une balance noire ;
- La devise de la République est inscrite en noir sur banderole or : LIBERTÉ - ORDRE - JUSTICE ;
- En chef, un navire à coque bistre, à voiles argent et à pavillons flottants rouges cinglant sur mer azur ;
- Sommé de l'emblème national à cercle blanc où figure une étoile rouge à cinq branches entourée d'un croissant rouge.
  Et le drapeau national ?

Très attentif aux détails, notre même lecteur relève que pour ce qui est du drapeau national, l'inscription de l'expression «Pour la Patrie» (للوطن) est réservée au drapeau destiné au président de la République, alors que son usage se généralise un peu partout. Se référant à la loi organique 99-56 du 30 juin 1999, il mentionne les dispositions de l'article 3 qui stipulent : « En haut du drapeau de la République tunisienne destiné au président de la République est inscrite en caractères dorés l'expression (للوطن)… »

«Bref, il va falloir rectifier tout cela», espère-t-il.

SSANGYONG

Le luxe n'a jamais été aussi accessible

SSANGYONG,
des véhicules qui forcent le respect sur tous les fronts

Photo non contractuelle

GARANTIE 2 ANS

Luxury 4x4 Specialist

SUV

Made in South Korea

Dar SsangYong : Route de ceinture, 4022 ZI Akouda - Sousse
Tél. : (+216) 73 343 333 / Fax : (+216) 73 343 233

Succursale de Tunis : Route de Sousse, GP1 km7 - 2033 Megrine
Tél. : (+216) 71 425 355 / Fax : (+216) 71 425 253

e-mail : ssangyong.commercial@sotudis.com.tn

SsangYong est une marque du groupe Mahindra & Mahindra.

SOTUDIS

Chemin de réussite

www.ssangyong-tunisie.com

Contrebande
Voyage au cœur d'un système mafieux

الديوانة
الديوانة

Vous n'en avez probablement guère douté: ces délicieuses pommes importées que vous avez achetées dans un supermarché réputé ont été introduites en contrebande. Si pour les bananes, des licences d'importation sont accordées par le ministère du Commerce et de l'Artisanat, aucune autorisation n'est octroyée pour les pommes. Alors comment se sont-elles trouvées sur les étalages ? Les commerçants sont en règle, produisant les justificatifs d'achat en bonne et due forme au marché de gros de Bir Kassaa. Mais, au-delà de cette indication, nous sommes en plein dans la contrebande qui concerne d'ailleurs également une partie des bananes. Difficile de remonter plus loin, et de traquer la pieuvre ! Et ce n'est qu'une petite partie apparente de l'iceberg! Voyage au cœur d'un système mafieux aux enjeux sécuritaires dans le sens le plus large, qui menace la Tunisie et les Tunisiens.

La règle est connue depuis que les premières taxes avaient été imposées et les frontières érigées : la puissance de l'Etat et sa maîtrise de la situation dans le pays, mais aussi chez les voisins d'un côté et les prix sont les éléments déterminants de la contrebande. Plus l'Etat est fort, moins les prix sont élevés, le trafic frontalier s'amenuise. L'inverse suscite les appétits. Cette explication suffit en introduction pour mieux comprendre la situation en Tunisie. Profitant pleinement du relâchement général après la révolution, mais aussi de la confusion en Libye, après la chute de Kadhafi, les contrebandiers ont donné libre cours ces deux dernières années à un commerce très florissant, prenant parfois des dimensions démesurées et aboutissant dans certains cas à des accointances avec les terroristes. Les plus gros bonnets se sont tellement bien organisés, bien équipés en moyens de transport et de communication et bien armés qu'ils rivalisent avec la puissance de l'Etat.

«Trois niveaux de contrebande sont identifiés, expliquent les spécialistes à *Leaders. Le tout premier, quasi naturel et d'une portée, tout compte fait, limitée, se situe dans les zones frontalières où les autochtones s'adonnent à de menus trafics de quelques produits alimentaires, tabac et autres marchandises qu'ils écoulent dans leurs zones Le deuxième palier est plus large et plus important. Les produits, quantités et montants en jeu sont beaucoup plus élevés et l'aire de diffusion s'étend au moins à une bonne partie du pays. Généralement, il s'agit d'une seule personne ou d'un petit groupe opérant à bord d'une camionnette et disposant d'une cachette, qui se livrent au trafic, au gré des saisons et de la demande immédiate du marché. Mais, c'est le troisième niveau qui a la plus grande ampleur, celui des grands contrebandiers. Là, c'est tout un système, nous sommes dans le crime organisé, avec des ramifications internationales, des moyens exceptionnels et des enjeux colossaux.»*

«On ne parle plus d'une personne ou d'un petit groupe, d'une ou de quelques camionnettes, d'une ou de quelques caches, indique à *Leaders* un haut gradé des Douanes tunisiennes. *Ce sont de vrais professionnels organisés comme de grosses compagnies transnationales, avec des dépôts, des parcs de camions, des fournisseurs et des clients à l'étranger et tout un réseau de distribution à l'intérieur du pays. Le tout est sécurisé d'abord par de solides complicités, partout et à tous les niveaux, mais aussi par un dispositif renforcé, armes au poing et des moyens de plus en plus sophistiqués. Le tableau est clair : il s'agit de grandes centrales d'achat qui détectent avec précision les besoins du marché, identifient les bonnes sources d'approvisionnement à l'étranger, négocient les prix et déploient une logistique d'infiltration en contrebande, de stockage, puis d'acheminement vers leurs relais, jusqu'aux petits revendeurs à l'étal dans les rues».*

La caverne d'Ali Baba

Tout y passe ! Du bétail à la ferraille, des armes à feu aux médicaments, du tabac au fer pour le bâtiment. Si les «exportations» tunisiennes vers les pays voisins, essentiellement la Libye, portent surtout sur des produits alimentaires, notamment les œufs, les fruits et légumes et des produits compensés comme les pâtes et le lait, les «importations» n'ont pas de limites. Les liqueurs, le tabac et *maassel*, les hydrocarbures, les appareils électroménagers, les vêtements et chaussures usagés ainsi que les armes à feu, des fusils de chasse pour la plupart, arrivent en tête.

Très sensible «au marché», la nature des produits et les quantités en contrebande autres que les stupéfiants changent de mois en mois et d'une année à l'autre, même si la tendance est à la croissance. Selon la direction générale des Douanes tunisiennes, les marchandises saisies durant l'année 2012 ont totalisé une valeur de 47.950 MDT. Ce montant est promis à la hausse en 2013, avec le renforcement des moyens, puisque rien que durant les cinq premiers mois de l'année en cours, il a atteint les 28.639 MDT. La liste des marchandises principales comprend dix catégories, allant des produits alimentaires au fer pour bâtiment. Le hit-parade (voir encadré) est impressionnant.

A bien y regarder, on découvre aussi qu'il y a plusieurs types de contrebande et une concentration de certains genres dans certains postes frontaliers. Le premier type, le plus élémentaire, outre celui des hommes à pied à travers le désert ou la forêt, reste toujours, surtout dans les aéroports et certains autres points de passage, la valise qu'on ramène de retour de voyage. Là, il s'agit de menus vêtements, accessoires et liqueurs, mais la valise peut contenir aussi des objets plus précieux tels que l'or et les diamants. Deuxième niveau, généré par des passagers en voitures dans les ports ou d'autres postes. Plus grands que les valises, et offrant davantage de caches, les véhicules se prêtent plus à faire passer des armes à feu, des appareils électroménagers et autres, en plus grandes quantités. Troisième niveau, dans les ports de commerce, tel celui de Radès, à travers les containers. Certains sont en effet introduits soit sous une fausse déclaration, non conforme à leur véritable contenu, soit sans la moindre visite, filant directement hors enceinte pour aboutir dans les dépôts clandestins, grâce à d'évidentes complicités solides.

Les filières de la drogue

Quant à la drogue, c'est toute une autre filière, avec des quantités «stupéfiantes». Selon les services spécialisés du ministère de l'Intérieur, interrogés par *Leaders*, les quantités annuelles saisies peuvent atteindre les 1 200 kg, surtout du cannabis. La Tunisie est considérée comme un pays de transit où 80% des quantités infiltrées sont destinées au réexport. Lorsqu'on sait qu'une règle communément admise en matière de lutte contre le trafic des stupéfiants retient le principe que pour 1 kg de saisi, il faut compter 8 à 10 kg qui échappent à la vigilance des services concernés, on se rend compte de l'ampleur de ce trafic ainsi que de son impact financier. Au prix du gramme, il s'agit alors de très grosses sommes.

Les spécialistes de la lutte antistupéfiants dans la région avaient signalé des flux étranges arrivant d'Amérique du Sud par avions entiers, qui débarquent leurs marchandises dans de petits aéroports africains. De là, la drogue repart dans de petits avions et hélicoptères pour être remise en plein Sahara aux autres relais de la chaîne, avant d'être convoyée à dos de chameau, jadis et en 4x4 désormais, vers le nord, pour arriver en Europe. Pour le cannabis de culture locale en Afrique du Nord, la route passe elle aussi par le Sahara pour s'infiltrer chez nous, surtout en transit.

Des enjeux très sécuritaires

«La contrebande met la Tunisie face à une multitudes d'enjeux aussi importants que dangereux, déclare à *Leaders* Mohamed Meddeb, directeur général des Douanes tunisiennes. *La sécurité d'abord, puisqu'il s'agit d'introduire aussi des produits interdits, notamment des armes. L'accointance avec les terroristes n'est plus à démontrer. La convergence des intérêts directs narco-terroristes est à 100%».*

Nombre de grands chefs ralliés à AQMI et autres groupuscules jihadistes, dans les zones sahariennes, étaient, à l'origine, de gros bonnets du trafic de cigarettes, liqueurs et armes. Mokhtar Bel Mokhtar

n'était-il pas connu comme le roi du Marlboro, avant de faire sa «réputation» de jihadiste. Les terroristes ont besoin des contrebandiers pour introduire des armes et autres équipements, mais aussi pour faire traverser les frontières à leurs hommes. Et les contrebandiers trouvent en eux de bons clients et des alliés.

«A ces risques sécuritaires, poursuit-il, *s'ajoutent les aspects économiques. Concurrencer les produits tunisiens et les importations autorisées, introduire des produits en contrefaçon, de basse qualité et ne répondant pas aux normes d'hygiène, de santé et de sécurité d'utilisation, sans la moindre garantie pour le consommateur, ébranler les circuits officiels de distribution et essayer de dominer le marché. Les conséquences sociales ne sont pas, elles aussi, négligeables. En s'attaquant aux produits tunisiens et aux circuits organisés, ce sont des emplois permanents qui sont menacés. Sans perdre de vue, la fiscalité et les recettes de l'Etat, et c'est bien important. N'oublions pas aussi le risque d'introduction de fausse monnaie, pouvant infiltrer des montants élevés de fausses devises. On réalise alors l'ampleur des dégâts».*

«A contrebande d'exception, traque d'exception !»

Que faire alors ? Ne peut-on pas endiguer ces flux, débusquer les trafiquants, s'attaquer aux gros bonnets et préserver l'économie tunisienne ? La détermination politique est maintes fois réitérée tant par le chef du gouvernement, Ali Laârayedh, que par les ministres concernés et des plans

Le plan tunisien anti-contrebande

«A lui seul, aucun corps ne peut faire face efficacement, juste avec ses propres moyens, à la contrebande. Contre des bandes criminelles puissantes, il faut opposer des moyens exceptionnels, dans le cadre d'une stratégie d'ensemble, associant en parfaite synergie toutes les parties concernées : Douanes, Garde nationale, Police, Armée nationale, services du ministère du Commerce et autres. Le gouvernement y accorde une attention de première importance et l'action est lancée». C'est ce qu'affirme à Leaders le directeur général des Douanes, Mohamed Meddeb.

«A notre niveau, poursuit-il, *un nouveau dispositif a été mis en place, portant notamment sur le renforcement en moyens de transport, équipements et surveillance électronique, réhabilitation des locaux, notamment dans les postes frontaliers, amélioration des conditions de travail et de la situation des personnels, perfectionnement de la formation dans nos institutions spécialisées et ancrage des procédures. C'est ainsi que nous avons procédé à l'acquisition de quatre vedettes rapides de 22 m, 88 véhicules tout-terrain 4x4 et des stations de surveillance électronique installées dans des endroits sensibles tels que le port de La Goulette, l'aéroport de Tunis-Carthage et Ras Jedir. Directement reliées à la salle d'opération centrale, elles permettent de suivre en direct ce qui s'y passe et de débusquer le moindre dépassement». «A Ras Jedir*, ajoute le directeur général des Douanes, *nous avons lancé tout un programme de réhabilitation des locaux, espaces et équipements, en aménageant les couloirs de passage et les bureaux, mission confiée au Génie militaire, eu égard à la particularité du site. Aussi, nous avons procédé à la remise en marche du scanner, qui sera d'une grande utilité. Nous ferons d'ailleurs de même pour ce qui est du poste de Dhiba, sur les mêmes frontières. Avec nos homologues libyens, nous œuvrons pour la reprise des opérations communes, en associant les douaniers des deux pays aux contrôles en même temps des passagers et véhicules, ce qui épargnera du temps aux voyageurs et renforcera les inspections, comme cela était le cas il y a quelques années. Nous avons multiplié les rencontres ces derniers temps et nous nous sommes promis de nous revoir début juillet pour faire avancer notre coopération ».*

Le directeur général des Douanes insiste beaucoup cependant sur le capital humain au sein des équipes. *«Le corps des Douanes avait été mis, ces derniers temps, à rude épreuve*, souligne-t-il. *Les prédateurs de l'ancien régime ont exercé de fortes pressions pour faire de nos frontières des passoires, bafouer tout règlement et sévir contre toute résistance d'honnêtes douaniers, attachés au sens de l'Etat, multipliant les tentatives d'asservissement et de compromission. Fortement ébranlé au lendemain de la révolution, le corps douanier commence à se relever, faisant preuve de beaucoup de courage, d'abnégation et de patriotisme. Nous le voyons chaque jour, lorsque des douaniers, au risque de leur vie, n'hésitent guère à affronter trafiquants et contrebandiers et à les pourchasser. Il ne se passe pas une semaine sans que nous enregistrions des blessés dans nos rangs, parfois graves, voire des attaques contre nos postes, mais le moral et le courage des 6500 agents sont remarquables. Nous devons galvaniser les énergies, récompenser ceux qui le méritent, perfectionner les qualifications, promouvoir les compétences et accorder davantage d'attention à toutes les catégories de ce corps».*

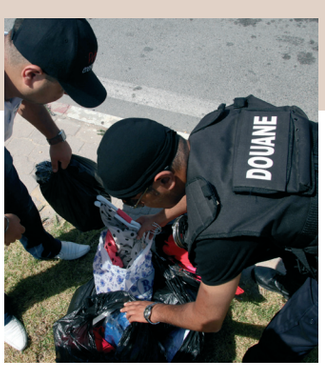

d'action seraient en cours de finalisation, apprend-on. *«Pour chaque palier de gravité, nous avons les réponses appropriées,* précise un haut gradé des Douanes. *Il n'y a pas que sur les frontières et nos routes qu'il faut garder vigilance et agir, mais aussi à l'intérieur du pays, dans les marchés organisés et informels, partout».*

«Maintenant, ajoute notre source, *c'est une question de moyens et de coordination avec les différents intervenants que sont les forces de sécurité, l'armée et les services de contrôle économique. Cela est encore plus nécessaire lorsqu'il s'agit de démanteler les grands réseaux mafieux, tentaculaires, et disposant de ramifications jusqu'à l'extérieur du pays. Généralement, nous arrivons à les identifier, repérer leurs dépôts, connaître leur identité, tracer leurs liaisons et nous regroupons alors nos moyens pour les traquer. D'ailleurs, la plus grande partie de nos opérations s'effectue à l'intérieur du pays en débusquant dépôts clandestins et véhicules. Sans relâche, la traque s'intensifie et ce n'est jamais assez».* (Voir le plan tunisien anti-contrebande)

Le hit-parade

Curieusement, ce sont les vêtements et chaussures usagés qui étaient classés en première position dans le tableau des marchandises saisies durant l'année 2012, avec 413 661 pièces d'une valeur de 5.220 790 MD, sur un total de 47 950 710MD. Ils sont suivis des tabacs et *maassel* (376 313 cartouches, d'un poids total de 8655 kg et d'une valeur de 2 980 000 MD). Viennent ensuite les bananes et pommes importées (524 399 kg, 1 620 000 MD), les produits alimentaires d'origine tunisienne à l'export illégal dont 52 millions d'œufs (1 071 806 MD au total) et le fer pour bâtiment (62 720 barres, 11 928 687 kg, 1 036 781 MD). Les liqueurs auront totalisé 18 858 bouteilles pour une valeur de 581 648 MD.

Les indicateurs ne sont pas les mêmes durant les cinq premiers mois de l'année en cours. En tête du hit-parade 2013, les liqueurs, qui ont doublé en quantité et valeur, avec 38 610 bouteilles et 7 322 234 MD, talonnées par les tabacs et *maassel* (125 327 cartouches, mais 12 697 kg, 4.631 496 MD), et les hydrocarbures (2 890 271 millions de litres, 4 606 725 MD).

Quant aux armes à feu, pas moins de 311 pièces ont été saisies en 2012, chiffre qui s'est multiplié plus de cinq fois en cinq mois, rien que de janvier à fin mai 2013, pour atteindre 1695 pièces. *«Il s'agit essentiellement de fusils de chasse,* nous expliquent les Douanes tunisiennes. *Mais, certaines autres pièces, et c'est rare, sont des armes de défense, voire militaires. Des ressortissants d'un pays voisin surpris avec des armes prohibées déclarent souvent qu'ils ont pris l'habitude de les garder sur eux pour se défendre, oubliant de les laisser chez eux avant d'arriver en Tunisie».*

De grosses prises

L'efficacité de la traque exige beaucoup de confidentialité, jusqu'à l'aboutissement des opérations, répond la direction générale des Douanes lorsqu'on l'interroge sur les prises effectuées. Et de citer cependant en palmarès durant ces derniers mois une grande opération de trafic de corail, au Nord de la Tunisie, la saisie de bijoux pour une valeur de plusieurs millions de dinars dans la capitale, le démantèlement de grands dépôts clandestins au Centre, la découverte d'un important lot d'armes à feu, essentiellement des fusils de chasse, dont 60 pièces d'un seul coup, dans le Sud tunisien, en plus de la saisie de significatives quantités de drogue et autres. Dans un effort de communication, les Douanes tunisiennes mettent désormais en ligne systématiquement sur leur site (**www.douane.gov.tn/**), au jour le jour, les saisies effectuées. Rien que pour la première quinzaine du mois de juin écoulé, on y lit :

Pommes

En date du 12 juin 2013, les services douaniers de Tunis ont réussi à faire échouer une opération de contrebande d'une quantité de pommes s'élevant à **4 tonnes,** dans la région de Tunis Sud.

Faux bijoux

Les services des douanes de Sousse ont procédé, vendredi 13 juin 2013, à la saisie d'un lot d'environ **20 kilogrammes** de faux bijoux de contrebande d'une valeur estimée à **234 mille dinars.**

Fusils de chasse

5 fusils de chasse ont fait l'objet de diverses saisies au port de la Goulette-Nord.

Carburants

Diverses saisies de carburant de contrebande ont été réalisées par les services des douanes dont la quantité globale s'élève à **47 mille litres** d'une valeur avoisinant **56 mille dinars.**

Tabacs

Environ 8500 cartouches de cigarettes de diverses marques et **1240 kg de maassel** ont été saisis par les services douaniers. La valeur des marchandises saisies a été estimée à environ **250 mille dinars.**

Et la liste continue…

Marchandises saisies		2012			Jusqu'à fin mai 2013		
		Quantié	Unité	Valeur en DT	Quantié	Unité	Valeur en DT
Produits aliemenatires d'origine tunisienne	Fruits et légumes	554.227	Kg	1071.806,421	179.150	Kg	491.369,000
	Œufs	52.138.948	œuf		559.900	œuf	
	Pâtes	84.000	Kg		83.877	Kg	
	Lait	20.900	Litre		27.000	Litre	
Hydrocarbures		922.400	Litre	888.271,000	2.890.128	Litre	4.606.725,000
Tabacs et Maasal		376.313	Cartouche	2980.000,000	125.327	Cartouche	4.631.496,000
		8655	Kg	12.697	Kg		
Fruits importés (Bananes et Pommes)		524.399	Kg	1620.000,000	522.083	Kg	1.692.071,000
Liqueurs		18.858	Bouteille	581.648,100	38.610	Bouteille	7.322.234,000
Bétail		3.066	Tête	739.135,000	496	Tête	144.500,000
Armes à feu		311	Pièce	-*	1695	Pièce	-*
Médicaments		76.502	Comprimé/Boîte	763.903,247	140.516	Comprimé/Boîte	410.176,000
Vêtements et chaussures usagées		413.661	Pièce	5220.790,000	19.054	Pièce	320.901,000
Appareils électroménagers		5.675	Appareil	379.828,000	3.519	Appareil	871.113,000
Engrais chimiques		263.700	Kg	172.051,000	20.275	Kg	26.918,000
Fer pour bâtiment		68.720	Barre	1036.781,264	24.843	Barre	493.656,000
		11.928.687	Kg	166.550	Kg		
Marchandises diverses		Quantités et pièces diverses		32496.496,418	Quantités et pièces diverses		7628.211,000
Total				47950.710,450			28639.370,000

مع طريق السلامة
سوق مطمان، وأحنا الضمان

إبتداء من دينار في النهار*

طريق السلامة l'assurance auto متاع تأمينات STAR إلي تأمنلك سيارتك من حوادث الطرقات وتحط على ذمتك أحسن قراجات في البلاد باش تصلحها عندهم ومن غير حتى avance . وتزيد توفرلك سيارة طول مدة التصليح وهذا الكل إبتداء من دينارفي النهار .

لمزيد من المعلومات مرحبا بيك في أقرب فرع STAR و إلّا زورونا على موقع الواب www.star.com.tn

* وفق الشروط المنصوص عليها بالعقد

Par Moez El Elj

Quelle réforme fiscale: les constats et les recommandations

A un moment où certains partenaires de l'étranger ont abandonné la Tunisie dans l'attente de jours meilleurs, les différents agents économiques, entreprises et ménages doivent contribuer à l'effort national. La condition de la prospérité future de la Tunisie en dépend. Aujourd'hui, il est impératif d'engager une réforme de la législation fiscale à tous les niveaux en veillant à éviter le nivellement fiscal par le bas qui risque de priver l'Etat de ses ressources fiscales durables pour assurer le fonctionnement de ses services publics, relancer la croissance et contribuer à la réussite du nouveau contrat social exigé par les forces de la révolution.

Le problème aujourd'hui n'est ni de réduire ni d'augmenter les impôts, mais plutôt de les remettre à plat, de mieux les répartir, de les rendre plus simples, plus équitables et plus lisibles. En effet, le système fiscal tunisien est inadapté au contexte actuel, complexe, injuste, inefficace d'un point de vue économique et suscite la méfiance des citoyens plus que l'adhésion. Aujourd'hui peu d'entreprises paient l'impôt et l'impôt est mal accepté par les contribuables car il est communément admis que tout le monde ne s'acquitte pas de ses obligations de la même façon. Ce sentiment est largement partagé à tous les niveaux et tout particulièrement lorsqu'il s'agit de l'impôt sur les revenus. Il est indéniable aujourd'hui que les professions libérales, les commerçants, les intermédiaires, ainsi que tous ceux qui ont des revenus autres que les salaires ne supportent pas la même charge fiscale que les salariés. Un rééquilibrage est nécessaire.

Il est donc indispensable d'instituer une réforme orientée vers une justice fiscale, réclamée par l'ensemble de la société dont la réussite suscite une adhésion des différents agents économiques à l'impôt. Cette réforme devrait prendre en considération deux principes élémentaires: celui de l'équité au niveau du prélèvement à la source «à revenu égal, impôt égal», et celui de la progressivité, c'est-à-dire la mise en place d'un système où le taux effectif d'impôt serait réellement plus élevé pour les hauts revenus que pour ceux bas et moyens. Cette réforme devrait assurer une plus grande cohésion sociale déterminante pour la stabilité sociale et politique permettant aux chefs d'entreprise d'avoir de la visibilité sur le futur et de lancer les investissements nécessaires créateurs d'emplois et de bien-être social.

Pour cela, une plus grande pédagogie crédible devra rendre plus palpable, aux yeux des citoyens, la contrepartie de l'impôt pour la prospérité de la cité. La réforme fiscale ne peut être décidée entre experts mais doit être alimentée par une réflexion profonde et participative, pour que les citoyens puissent choisir souverainement et démocratiquement les ressources qu'ils souhaitent consacrer à leurs projets communs: emploi, formation, retraites, inégalités, santé, développement durable, etc.

Dans cet article, je présente une synthèse des constats se rapportant aux distorsions fiscales dont souffrent les contribuables et je propose ensuite un certain nombre d'orientations de réformes et recommandations à mettre en œuvre en urgence pour plus d'équité fiscale et pour promouvoir l'investissement.

Rappelons d'abords que l'économie tunisienne repose principalement sur une nébuleuse de microentreprises implantées essentiellement sur le littoral Est (près de 79% des entreprises). Selon les statistiques de l'INS, près de 98% de ces entreprises comptent moins de 10 employés et seules 0,3% des entreprises comptent plus de 100 employés. Il est encore plus fascinant de constater que près de 87% des entreprises sont des entreprises unipersonnelles. Les petites et microentreprises représentent ainsi la véritable épine dorsale de l'économie tunisienne et ont eu le mérite de s'adapter à un climat d'affaires contraignant, une fiscalité inappropriée et un secteur informel menaçant qui n'a cessé de se développer au cours des 20 dernières années. Aujourd'hui, les PME et les microentreprises sont le premier moteur de la prospérité et de la croissance économique et jouent un rôle clé dans la création des richesses dans le pays. Quelles étaient alors les principales contraintes au développement de ces entreprises et quelles seraient les réformes urgentes à entreprendre sur le plan fiscal pour assurer leur survie et relancer l'entrepreneuriat et l'investissement?

1er constat

L'entreprise tunisienne souffre de la concurrence déloyale du secteur informel

D'après une enquête de l'Institut d'économie quantitative , environ 60% des entreprises tunisiennes souffrent d'une forte prédominance de la concurrence déloyale exercée par la distribution sur le marché parallèle (secteur informel), l'évasion fiscale, l'évitement de la contribution à la Sécurité sociale, la contrefaçon et les pratiques anticoncurrentielles telles que les accords implicites, la discrimination entre clients et les ventes liées. En particulier, le secteur informel constitue une vraie menace pour l'économie. Ce secteur englobe toutes les activités non organisées, à emploi précaire, à accès et sortie faciles et qui échappent au contrôle des administrations fiscales, commerciales et sociales. Ces activités sont de nature à fausser le jeu de la concurrence organisée et pénalisent les entreprises qui exercent en toute légalité et transparence. Au cours des vingt dernières années, ce fléau s'est propagé dans les circuits de distribution au consommateur final mais aussi dans les circuits organisés qui s'approvisionnent de plus en plus en produits importés auprès du secteur informel, favorisant ainsi la fraude fiscale. Ce fléau s'est amplifié depuis la révolution et ne cesse de se propager dans plusieurs activités et dans les différentes régions du pays. L'ampleur du phénomène et la complexité du problème du chômage ont conduit les pouvoirs publics à la tolérance en optant pour un arbitrage au profit du « social » et au détriment de la rationalité.

2e constat

L'entreprise tunisienne souffre d'une injustice fiscale source de distorsions graves

(Régime forfaitaire versus régime réel)

En Tunisie, l'entreprise baigne dans un climat fiscal complexe qui englobe tout un éventail de taxes et impôts dont la lourdeur constitue une contrainte sérieuse à sa compétitivité. Précisons, par ailleurs, que le caractère discriminatoire du régime fiscal se traduit par une variation du taux réel de la pression fiscale qui est assez lourd pour les entreprises qui supportent une charge fiscale et sociale conformément au droit commun et très réduit pour les contribuables qui bénéficient des privilèges fiscaux, particulièrement ceux éligibles au régime forfaitaire d'imposition. Les contribuables soumis au régime forfaitaire d'imposition ne contribuent que très faiblement à l'effort fiscal du pays et ne supportent pratiquement pas de charges sociales. L'impôt forfaitaire est fixé selon la nature de l'activité exercée et sur la base d'un taux de chiffre d'affaires (CA) annuel déclaré. Il est de 2% du CA pour les activités de commerce et de transformation et de 2,5% du CA pour les autres activités. Ce régime s'applique aux petites entreprises individuelles industrielles et commerciales qui remplissent un certain nombre de conditions, notamment la condition relative au chiffre d'affaires annuel plafond (100.000 DT pour les activités de commerce et de transformation et de consommation sur place et 50.000 DT pour les activités de services). Mieux encore, ces contribuables ne sont pas assujettis à la TVA et sont dispensés de la tenue d'une comptabilité.

Le régime forfaitaire pose un problème d'équité même entre les forfaitaires les poussant à pratiquer les déclarations minimalistes du CA

Outre les distorsions fiscales causées par le cloisonnement entre le régime forfaitaire et le régime réel, le régime forfaitaire est source d'injustice entre les forfaitaires eux-mêmes. En effet, un forfaitaire qui déclare 50 000 DT de CA et qui réalise un taux de bénéfice de 30% paye la même somme que celui qui déclare le même chiffre d'affaires avec un taux de bénéfice de 10%, poussant ce dernier à pratiquer une déclaration minimaliste de son chiffre d'affaires. Le contribuable qui considère que le système fiscal est injuste se fait justice soi-même.

Une contribution dérisoire du régime forfaitaire aux recettes fiscales

Ce régime constitue une véritable échappatoire à la fiscalité réelle et attire de façon spectaculaire un nombre de plus en plus important de contribuables. Aujourd'hui, cette catégorie de contribuables est non seulement dominante mais elle comprend un nombre important de faux forfaitaires attirés par les avantages de ce régime. Il est à

noter que ces distorsions ont engendré une explosion du nombre des forfaitaires de 140 000 en 1989 à plus de 375 000 en 2010 et à 394976 forfaitaires en 2012, soit près de 61% des 644 248 contribuables (tableau 1), alors qu'ils ne contribuent qu'à hauteur de 0,21% de l'ensemble des recettes fiscales.

Tableau 1: Répartition des forfaitaires par activité (2012)

Activités	Nombre de forfaitaires	%
Commerce de détail	189 588	48%
Produits alimentaires	104 274	26%
Autres produits	85 315	22%
Services	205 388	52%
Transport (personnes et marchandises)	82 155	21%
Mécanique générale	20 539	5%
Café -restauration rapide	41 078	10%
Coiffure	20 539	5%
Autres	41 078	10%
Total	**394 976**	**100%**

Ministère des Finances

En effet, la non-tenue de comptabilité par les forfaitaires et l'absence de structure de contrôle efficace ont favorisé les déclarations minimalistes du chiffre d'affaires: la part des forfaitaires dans le CA déclaré de tous les contribuables, tous régimes confondus, ne dépasse pas 1% avec un CA moyen de 4 224 DT/an, soit un CA mensuel de 352 DT (Tableau 2). Précisons qu'en 2011, près de 60% des forfaitaires ont déclaré moins de 3 000 dinars de CA annuel, soit moins de 250 dinars /mois et près de 93% ont déclaré moins de 10 000 DT de CA annuel.

Ainsi, même si ce régime cible des contribuables réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 30 000 DT (révisé dans la loi de finances de 2011 à moins de 50 000 DT ou de 100 000 DT selon l'activité), la réalité montre que la majorité pratique la sous-déclaration. Ces pratiques se traduisent par une contribution dérisoire au titre de l'impôt sur le revenu puisque la contribution moyenne s'élève à 92 DT/an. Il est clair qu'une grande majorité continue de profiter par tous les moyens du régime forfaitaire alors qu'elle devrait être soumise au régime de droit commun.

Tableau 2: Typologie des forfaitaires par tranche de CA (2011)

Tranche de CA en DT	% Forfaitaires	% CA	CA Moyen en DT	% Contribution Impôt	Contribution Moyenne en DT
Déclaration nulle du CA	15%	0%	0	0%	0
0 – 3 000 DT	45%	21%	2007	34%	70
3 001 – 5 000 DT	18%	18%	4188	16%	82
5 001 – 10 000 DT	15%	25%	7108	21%	130
Plus de 10 000 DT	7%	35%	21502	29%	385
Total	**100%**	**100%**	**4224**	**100%**	**92**

Ministère des Finances

Précisons aussi qu'en termes de contribution à l'impôt direct, la part des forfaitaires est de loin très faible par rapport à celle du régime réel et encore très loin par rapport à la part de l'impôt prélevé sur les salaires par le système de la retenue à la source . En somme, ce sont les salariés dont le revenu est soumis à la retenue à la source ainsi que les entreprises soumises au régime réel qui supportent l'essentiel de la charge fiscale au titre des impôts directs. Aujourd'hui, près de 80% des impôts sur les revenus sont prélevés sur les salariés.

L'explosion du nombre de forfaitaires va de pair avec la baisse du poids des impôts indirects dans les recettes fiscales

L'analyse de la structure des recettes fiscales en Tunisie montre un accroissement de la part des impôts directs (IS et IR) au détriment de l'impôt indirect (TVA, DD, TC) qui s'explique en partie par la baisse de la part des droits de douane due aux démantèlements tarifaires consécutifs à l'adhésion de la Tunisie à l'OMC et la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union européenne. Mais cette baisse de la part des impôts indirects pourrait s'expliquer aussi par la contribution relativement faible des assujettis à la TVA dont la part est restée relativement stable sur les dix dernières années même si leur poids relatif dans le total des contribuables a légèrement augmenté. Le poids de l'imposition indirecte, en particulier de la TVA, reste relativement faible en Tunisie et s'explique en partie par le développement spectaculaire du secteur informel qui échappe au circuit fiscal. Par ailleurs, le développement des activités des forfaitaires non assujettis à la TVA (près de 61% des contribuables en 2012) ainsi que certaines activités spécifiques exonérées de la TVA, comme l'agriculture, la pêche, et certaines activités de commerce de détail, justifient aussi cette tendance baissière du poids de l'imposition indirecte dans les recettes fiscales.

3e constat

Le taux de l'IS est contraignant au développement de la PME

En Tunisie, le taux de la pression fiscale s'élève à 20,1% du PIB, un taux qui, avec les charges sociales, aboutit à une part de prélèvements obligatoires située autour de 30% du PIB. A première vue, ce taux rassure : il est comparable à celui des Etats-Unis (28%) et du Japon

Dream Residence

Là où le rêve devient réalité

La Société Tuniso-Koweitienne d'el Emar

Immeuble CTKD , Lotissement Al Nakhil, Cité les pins,
les berges du Lac II (près de l'ambassade de Canada)

Pour toute information, veuillez nous contacter au 94 885 794 / 98 255 725 / 71 967 123

www.stke-emar.com

Desjoyaux PISCINES

Un Nouvel art de vivre ? Allez-y, plongez...

- Piscine privée
- Piscine publique
- Rénovation des piscines
- Vente et installation SPA

- Structure en Béton Armé
- Filtration sans Local Technique
- Toutes Formes, toutes Dimensions

GARANTIE 10 ans

N'hesitez pas à demander une visite technique sans aucun engagement de votre part.

28, Av. Abdelaziz AL Saoud Manar II 2092
Tél.: 71.875.299 / 71.875.298 - Fax: 71.875.297
Email: desjoyaux.tn@topnet.tn
www.desjoyaux.com

Distributeur exclusif en Tunisie

Filiale du groupe TTS

(27%) et en deçà du taux de prélèvements obligatoires français proche de 42%. Cependant, s'il est vrai que ce taux est comparativement raisonnable, il n'en reste pas moins vrai qu'il n'est plus compétitif. En effet, en matière d'impôt sur les sociétés et en dépit de la réduction du taux de l'IS à 30%7, ce taux demeure assez lourd et peu compétitif par rapport aux taux de l'IS pratiqué dans la majorité des systèmes fiscaux. Même dans les systèmes fiscaux où le taux de l'IS est proche de celui de la Tunisie, les PME bénéficient d'un taux réduit. Il en est ainsi en France où le taux de l'IS de 33,33% est ramené à 15% pour les PME. Au Royaume-Uni et au Portugal, les taux institués au profit des PME sont respectivement de 10% et 20%. Soulignons toutefois que les régimes fiscaux simplifiés pour les PME ont tendance à induire des distorsions supplémentaires dans la mesure où ils sont souvent basés sur le chiffre d'affaires, ce qui décourage les entreprises de se développer au-delà du seuil d'entrée dans le régime fiscal normal.

4e constat

Des ponctions fiscales qui étouffent la trésorerie de l'entreprise

Outre les divers prélèvements fiscaux et parafiscaux estimés à 30% du PIB, l'entreprise est soumise à un certain nombre d'obligations fiscales qui affectent considérablement sa trésorerie et par conséquent sa compétitivité. Ces charges se résument dans le tableau suivant :

1. Les acomptes provisionnels et les avances: les acomptes provisionnels (90% de l'impôt de l'exercice de l'année précédente) et les avances dues sur les produits de consommation importés représentent un surcoût qui pèse lourd sur la trésorerie de l'entreprise, surtout en période de récession.

2. La charge de la retenue à la source (RS): la RS est un fardeau qui pèse lourdement sur la trésorerie de la PME. Elle se traduit souvent par un renchérissement des produits et services et donc par une moindre compétitivité.

3. La problématique de la restitution du crédit d'impôt: l'entreprise est confrontée à des difficultés sérieuses lors de la restitution de l'impôt versé en trop.

5e constat

Allégements fiscaux discriminants sans aucune évaluation et aucune étude d'impact

Il est important de préciser que les incitations fiscales peuvent jouer un rôle transitoire, voire structurel, pour relancer l'investissement en cas de crise mais ne constituent pas toujours le moteur de la croissance de l'investissement privé. En Tunisie, le système fiscal prévoit beaucoup de privilèges et d'allégements fiscaux pour un grand nombre de contribuables mais sans aucun suivi et aucune étude d'impact. Le coût des incitations fiscales aux investissements a presque triplé entre 2005 et 2010, passant de 0,75 à 2,2 % du PIB. Cette augmentation a bénéficié surtout aux exportateurs, pour qui la dépense fiscale est passée de 0,65 à 2 % du PIB, alors que la part des exportations dans le PIB a peu évolué. Cela suggère que les pertes indirectes dues aux incitations fiscales (en termes de fraude et d'optimisation fiscale) deviennent de plus en plus difficiles à contrôler et que le cadre incitatif est aujourd'hui plus inefficace qu'il ne l'était en 2005. La nouvelle politique fiscale devrait mettre en place un système de suivi et d'évaluation périodiques des privilèges fiscaux et de leur impact sur la croissance, la compétitivité et l'emploi.

Toutefois, il est clair que, dans un contexte de rigidités structurelles et de climat d'affaires contraignant, les incitations fiscales pourraient être neutralisées par les anticipations méfiantes de l'entrepreneur ayant une aversion pour le risque. Aussi les incitations fiscales pourraient-elles convertir certains investisseurs opportunistes, « chasseurs de primes et d'avantages fiscaux » vers certaines niches sans pour autant réussir à développer efficacement l'activité en question. Ces distorsions pourraient se faire au détriment d'autres activités plus prometteuses, non concernées par les incitations fiscales. Dans le contexte tunisien, surtout en cette période de crise post-révolution, il semble que les facteurs les plus incitatifs au développement stable des investissements sont la stabilité macroéconomique qui requièrent avant tout une stabilité politique, une meilleure gouvernance, plus de transparence et un climat des affaires sain sans entraves à la concurrence.

Orientations de réformes

I. Réduire les distorsions fiscales causées par le régime forfaitaire et le secteur informel

Le nombre important des forfaitaires et le développement spectaculaire du marché parallèle ne nuisent pas seulement aux finances publiques mais constituent aussi un véritable danger pour l'économie organisée. En particulier, le nombre démesuré des forfaitaires constitue, avec leur faible contribution au titre des prélèvements obligatoires (sous-déclaration des revenus, non assujettis TVA), une source de concurrence déloyale qui pénalise la compétitivité des entreprises fiscalement honnêtes. Les orientations de réformes devraient porter sur:

• La limitation à l'extrême du régime forfaitaire aux seuls petits exploitants exerçant dans certaines zones et quartiers populaires tout en révisant les taux d'imposition du chiffre d'affaires, les moyens de contrôle et les conditions d'éligibilité.

• La mise en place d'un dispositif bien rodé pour traquer les faux forfaitaires et les convertir vers le régime réel PME-PMI à taux réduit et ce afin de ne pas compromettre leur rôle dans la création, si réduite en moyenne soit-elle, d'emplois. Une analyse fine et approfondie des fichiers de l'administration fiscale permettrait dans un premier temps de cibler, a priori, les faux forfaitaires. Dans un second temps, et suite à un audit approfondi, il s'agit de procéder à la conversion graduelle de ces contribuables vers le régime réel. Certes la conversion

Un effort marginal du forfaitaire mais un effet contributif conséquent

Aujourd'hui, le nombre de forfaitaires s'élève à 394 976 contribuables qui payent en moyenne moins de 100 DT/an au titre de l'impôt sur le revenu. Si on passe à 200 DT/an de contribution par forfaitaire, nous aurons dans les caisses de l'Etat près de 40 millions de Dinars supplémentaires. Ces recettes augmenteraient à près de 120 millions de Dinars si la contribution par forfaitaire atteignait les 400 DT/an (chiffre encore en deçà de ce que devraient payer en moyenne ces contribuables).

des forfaitaires nécessite la mise à disposition de l'administration fiscale des ressources humaines et logistiques nécessaires et suppose ainsi l'allocation d'un budget exceptionnel. Toutefois, ces dépenses permettraient à moyen-long terme d'augmenter les recettes fiscales durables, et ce, par l'élargissement du spectre des contribuables.

• L'encadrement du secteur informel pour initier sa transition vers l'hébergement dans le secteur structuré, et ce, par la création d'un Régime de forfait fiscal symbolique (FFS) en contrepartie de la prise en charge par l'Etat d'une partie des dépenses d'aménagement des zones dédiées pour accueillir les commerçants exerçant dans l'informel. Cet effort de conversion nécessiterait des campagnes de communication sur le nouveau programme d'organisation des activités informelles, la nouvelle législation, les conditions d'éligibilité, les avantages de la fiscalité forfaitaire symbolique, etc. Pour augmenter les chances de réussite du programme, il faudrait commencer par réhabiliter une zone pilote regroupant des activités diversifiées (des espaces de petits commerces, de restauration rapide, de loisirs, d'alimentation, etc.).

Il s'agit également d'améliorer la lisibilité du système fiscal. Une lisibilité qui passe certes par des mesures de simplification mais aussi par une meilleure perception du lien qui unit, lorsque c'est possible, un impôt à sa fonction. Les prélèvements ne seront compris et acceptés que s'ils sont également considérés comme justes et ne se révèlent pas comme un obstacle dirimant en termes de compétitivité globale de l'économie. Tout système présentant des injustices conduirait le contribuable à chercher à se faire justice soi-même en se retranchant dans des activités occultes.

II. Alléger l'IS et les ponctions fiscales qui étouffent la trésorerie de l'entreprise

Comme déjà mentionné, la croissance économique est tirée essentiellement par les activités des PME et microentreprises qui représentent la véritable épine dorsale de l'économie tunisienne. La fiscalité devrait donc être adaptée pour promouvoir le développement des PME dans l'objectif de créer à moyen-long terme des champions de plus grandes tailles capables de se positionner sur le marché international. Les orientations de réformes devraient porter sur:

• La mise en place d'un régime fiscal propre aux PME et PMI: la soumission des entreprises industrielles à un taux de l'IS plus réduit que le taux en vigueur (entre 10%et 15%) couplée avec la conversion des faux forfaitaires vers le régime réel devrait relancer les investissements privés sans pour autant priver l'Etat de ses ressources fiscales.

• Si les retenues à la source sont indispensables pour un meilleur rendement de l'impôt et pour plus de facilité dans le contrôle fiscal, leurs taux relativement élevés peuvent aboutir au transfert de la charge fiscale sur l'entreprise, surtout en période de crise et de manque de compétitivité. Ainsi, l'une des orientations futures seraient de revoir à la baisse les taux de la retenue à la source.

• Tenir compte de la conjoncture lors de la liquidation des acomptes provisionnels au titre de l'IS en réduisant le taux de l'acompte à un niveau inférieur à celui en vigueur de 90%, jugé trop élevé par les entreprises.

• Réviser à la baisse l'avance due au titre de l'importation de certains produits de consommation qui se traduit par «un crédit chronique d'impôt » dont la restitution est souvent problématique.

• Facilitation des procédures de restitution du crédit d'impôt et sa généralisation pour les petites entreprises, même celles dont la comptabilité n'est pas soumise légalement à un commissaire aux comptes.

Effets attendus des réformes

La conversion d'une partie des forfaitaires vers le régime réel et l'organisation progressive des activités informelles permettraient de:

• Augmenter les recettes fiscales durables de l'Etat (impôts directs et indirects).

• Créer des emplois dans le secteur des services juridiques et de comptabilité qui fourniront leurs prestations aux nouveaux contribuables convertis du régime forfaitaire vers le régime réel.

• Créer des emplois dans l'administration fiscale

La baisse du taux de l'IS se traduit à court terme par un rétrécissement des recette fiscales de l'Etat compensé en partie par le supplément de recettes provenant des forfaitaires convertis vers le régime réel. A moyen-long terme, la baisse de l'IS contribue au développement de la PME et à la relance de l'investissement et de la croissance, ce qui générerait plus de recettes à l'administration fiscale.

Précisons qu'une analyse approfondie des fichiers de l'administration fiscale permettrait de simuler convenablement l'impact attendu de ces réformes, en particulier la réduction de la fiscalité PME-PMI en même temps que l'élargissement du spectre des contribuables à l'IS suite à la conversion des faux forfaitaires vers le régime réel.

AMI تأمينات Assurances

خلّي عينك على شيّتك

مسابقة العطلة الآمنة لصيف 2013

تشجيعا على الوقاية من حوادث الطّرقات
مؤسّسة « تأمينات AMI » تمنحك فرصة الفوز
بسنة من التأمين المجاني عند عدم ارتكابك
لحادث مرور خلال فترة صيف 2013.

تتم عمليّة القرعة و السّحب يوم 15 أكتوبر 2013 بحضور عدل تنفيذ.

تأمنّك وآطّمنك

AMI تأمينات AMI Assurances

B&C Company (216) 71 584 471

Le crédit HABITAT sur 20 ans et à taux fixe
vous permet de financer :

- L'achat de votre terrain ou logement,
- La construction ou l'extension de votre maison,

STB BANK

www.stb.com.tn

Pour plus d'informations, contactez notre agence la plus proche.

Les simulations apporteront une réponse sur l'opportunité des réformes et leur impact sur la durabilité des recettes fiscales tout en prenant en considération les coûts de leur mise en œuvre (coûts logistiques, moyens humains, etc.). Une analyse approfondie sur la base de simulations devrait apporter plus de visibilité sur l'impact des différentes options de réformes fiscales.

M.E.E.
Association IDEES
(Initiative pour le Développement Economique et Social)

L'Initiative pour le développement économique et social

La révolution a rendu l'impensable possible, l'objectif d'IDEES (Initiative pour le développement économique et social) est, beaucoup plus modestement, de rendre possibles l'indispensable et le nécessaire.

Les promoteurs de cette initiative ont la ferme conviction que la réussite de la transition démocratique en Tunisie est tributaire d'un mieux-être économique et que ce dernier repose sur l'absolue nécessité de :

• Repenser le développement régional pour placer les régions au cœur du débat et réduire la fracture qui s'est opérée entre une Tunisie émergente et une Tunisie délaissée pendant des décennies

• Redonner un avenir aux jeunes en développant l'emploi et la compétitivité de notre économie dans le respect de normes sociales ambitieuses et en assurant à nos enfants une éducation et une formation de qualité

• Mobiliser tous nos atouts pour libérer la croissance économique dans le cadre d'une économie pleinement intégrée à l'économie maghrébine, méditerranéenne et internationale.

Les promoteurs sont également convaincus que la révolution tunisienne n'est pas un hasard ni un accident de l'histoire, elle résulte d'une évolution et d'une maturité; elle peut s'ancrer dans une tradition de réflexion et la régénérer.

L'objectif de cette Initiative est donc d'organiser, d'animer et de nourrir la réflexion de l'ensemble des acteurs concernés.

Présidée par Elyès Jouini, elle réunit notamment un groupe d'experts et d'économistes sous la houlette de Moez El Elj dont le rôle essentiel est d'alimenter en continu le débat sur le plan économique et social sur la base d'une analyse en profondeur de la situation actuelle et des potentialités de la Tunisie.

Les réflexions sur la fiscalité sont issues des travaux de ce groupe. L'ensemble de ces travaux donnera lieu à la publication d'un ouvrage prévu pour l'automne prochain.

Je souhaite m'abonner 1 an à **Leaders**

◯ Tunis 30 D.T ◯ Europe 40 € ◯ Moyen-Orient 39 €
◯ Maghreb 29 € ◯ USA 40 $ ◯ Canada 50 $ canadien
◯ Reste du Monde 50 $

Virement au CBB : TN59 08 008 0006710012740 71

J'indique mes coordonnées

Raison sociale : .....
Nom et prénom : .....
Adresse : .....
.....
Ville : .....
Code Postal : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Pays : .....
Tel. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Fax : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
GSM : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Adresse mail : .....

Je joins mon règlement par

◯ Chèque bancaire
◯ Virement
◯ Mandat postal

Date et signature

Simple et rapide, Abonnez-vous par téléphone en appelant le **71 232 111**

A compléter et à retourner à PR Factory, Ennour Building, Cité des Sciences, BP 200, 1082 Tunis Mahrajène, Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333, abonnement@leaders.com.tn

www.leaders.com.tn

Richard Attias

Ne manquez pas le rendez-vous de la croissance !

«La Tunisie doit reprendre sa place sur l'échiquier international et drainer les investissements extérieurs qui réaliseront les ambitions de sa révolution», affirme Richard Attias, l'incontournable organisateur de grands forums économiques. *«Elle n'a pas les moyens*, ajoute-t-il, *de manquer le rendez-vous de la croissance. Les investissements qui ne se font pas aujourd'hui risquent d'échapper à jamais ».*

A la tête de son agence «Richard Attias & Associates», après avoir dirigé Publicis Event, il s'est rapidement imposé parmi les top leaders de cette nouvelle industrie, concevant et réalisant de grands évènements de par le monde. Le Forum économique de Davos constitue l'une de ses plus belles réussites. Fin mai dernier, il était le maître d'œuvre de manifestations grandioses en marge des 48es assemblées annuelles de la Banque africaine de développement (BAD) à Marrakech, réunissant autour du président de la banque Donald Kaberuka, Paul Kagamé (Rwanda), Ali Ondimba Bongo (Gabon), Abdelilah Ben Kirane (Maroc), Mo Ibrahim, le Prix Nobel Younes, et d'illustres milliardaires africains. Mi-juin, il organisait dans la capitale gabonaise le New York Africa Forum, drainant à Libreville plus de 350 décisionnaires non africains de haut niveau, avec de fortes délégations chinoise, américaines et autres, pour débattre des PME, moteur de la croissance. Il enchaînera les 6 et 7 juillet 2013, en célébration du centenaire du Dr Albert Schweitzer, avec un grand forum sur l'amélioration de la santé.

«La Tunisie dans le cœur»

Ses liens avec la Tunisie remontent au début des années 1980. Jeune ingénieur, Richard Attias devait effectuer un stage auprès de Schlumberger qui l'avait envoyé sur la plateforme pétrolière d'Ashtart, au large de Sfax. *«Ce fut merveilleux*, déclare-t-il à Leaders. *J'en garde un souvenir inoubliable.*

Avec les présidents gabonais, Ali Ondimba Bongo (au centre) et ivoirien Alassane Ouattara, lors du Forum New York Africa à Libreville, en juin dernier

Pendant six mois, à la moindre permission de repos accordée, je partais avec des amis aux îles Kerkennah, à Sfax et dans le Sud tunisien. J'ai pu alors découvrir la richesse de ce pays et apprécier l'hospitalité, mais aussi le génie, de ses habitants. Depuis lors, j'ai gardé des liens solides avec la Tunisie, vibrant à ses élans ».

Aujourd'hui, Richard garde un pincement au cœur. «*Je suis frustré,* nous dit-il, *de n'avoir pas vu aboutir l'initiative du Forum de Carthage, amorcée dès le déclenchement de la révolution, avec Jalloul Ayed et Elyès Jouini. En très peu de temps, j'avais mobilisé des fonds arabes et autres, en commando, afin de relancer la machine économique. Je suis triste que deux ans après, et la campagne lancée à l'occasion de la réunion du G8 à Deauville, pour attirer l'attention en faveur de la Tunisie, les autorités tunisiennes n'aient pas pu drainer les investissements nécessaires. Le pays a montré au sacrifice de certaines vies le drame de cette jeunesse sans espoir. Sa demande essentielle, en plus de la liberté, la dignité et la justice, n'est autre que l'emploi. Quoi qu'on fasse, les efforts seront vains si on n'arrive pas à trouver des investissements et créer des emplois».*

«Maintenant, avant qu'il ne soit trop tard !»

«Nous sommes dans une période où les investissements affluent en Afrique, ajoute-t-il, *surtout du fait des potentialités du continent, face à un ralentissement économique en Europe. Les Chinois s'y mettent massivement, suivis par de nombreux autres investisseurs, créant un réel engouement et une grande dynamique. Je vois mal la Tunisie ne pas profiter aujourd'hui de cet intérêt et en capter une bonne partie. On ne peut pas se cacher derrière des considérations religieuses ou idéologiques et ne pas répondre à une jeunesse paralysée, alors que partout dans le monde, le président Obama, le premier, on reconnaît le génie tunisien et la richesse de ses ressources humaines. Le temps des déclarations de bonnes intentions est terminé, il va falloir passer à l'action. Il faudrait créer toutes les conditions pour que donneurs d'ordre et investisseurs puissent travailler ensemble et montrer un vrai leadership et une réelle détermination à lever tous les obstacles. Si*

on ne s'y résout pas aujourd'hui, on risque de continuer à y être encore longtemps. La Tunisie a besoin de ses amis dans le monde et ils sont nombreux. Il suffit d'un rien pour les activer en sa faveur ».

T.H.

Cécilia Attias: une contribution substantielle

L'impact garanti

Ingénieur reconverti à la communication au sein du groupe Publicis, Richard Attias s'est improvisé organisateur d'évènements comme il le dit à *Leaders*. Sollicité pour l'organisation de l'Accord du GATT à Marrakech en 1994, il avait rapidement défini les normes de ce que doit être une conférence internationale, à tous les niveaux de la logistique, de la communication et autres. D'ailleurs, le premier circuit de téléphonie mobile, à l'origine du GSM, avait été déployé à cette occasion, avant l'Europe. *« Vous savez*, confie-t-il, *quand un pays vous fait confiance pour pareille grande manifestation où chaque détail compte et vous n'avez pas le droit à l'erreur, vous devenez dépositaire de l'image du pays. La responsabilité n'est pas seulement technique, mais aussi et surtout morale»*. Davos et d'autres sommets confirmeront son talent.

De gros moyens sont mobilisés, quel que soit le site, aux Etats-Unis, en Europe, en Afrique et ailleurs. Grandes tentes climatisées pour des milliers d'invités, écrans géants, équipements multimédias, restauration de fins gourmets et des équipes pro : une parfaite ordonnance. Mais si le contrat de base est la performance de la logistique et de la gestion intégrée de l'ensemble des composantes, Attias apporte surtout une valeur ajoutée intellectuelle sur la qualité du contenu et la communication. Plus encore, il sait faire venir les grandes personnalités. Pour Attias, l'objectif n'est pas l'évènement en lui-même, mais ses résultats. C'est d'ailleurs ce qui donne plus d'éclat.

Pour la BAD, qui jouit d'une bonne notoriété, elle doit cependant être connue davantage hors du continent et reconnue partout, comme l'une des plus grandes institutions financières internationales. Des évènements spéciaux tels que ceux consacrés à la lutte contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages (avec la WWF et le président Bongo), ou à la philanthropie, en présence du magnat américain Ronald S. Lauder, fils du fondateur d'Estée Lauder, et d'illustres milliardaires africains, ont conféré aux assemblées de la BAD à Marrakech une dimension exceptionnelle. Parcourant la planète, Richard Attias laisse ses empreintes partout où il opère : une organisation soigneuse, une réelle valeur ajoutée et un grand impact. A ses côtés, son épouse, Cécilia, l'ancienne Première Dame de France, y apporte une substantielle contribution.

HYUNDAI

NEW THINKING. NEW POSSIBILITIES.

هَاوْ المَنْـــدِي

Efficacité prouvée pour tous types de transport

Bientôt disponible

Nouveau camion poids lourd ***Hyundai Heavy Duty*** **HD 120**

Nous pensons que le progrès, Maximise vos possibilités

Tunis : Parc Industriel de Ben Arous GP1 km 5,5 BP 211 - 2013 Ben Arous - Tunisie - Tél. : +216 71 388 100 - Fax : +216 71 388 050
Succursale Sousse : Route de Tunis km 132,5 - 4022 Akouda Sousse - Tunisie - Tél. : +216 73 309 309 - Fax : +216 73 309 999
Succursale Gabès : Route de Tunis km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabes - Tél : +216 75 273 044 - Fax : +216 75 274 151

SOTUDIS

Chemin de réussite

www.sotudis.com.tn

STICODEVAM -TUNISIAN, Depository & Clearing

Un acteur efficace et discret du marché financier

Vous êtes actionnaire dans une société cotée en Bourse, inutile de chercher ces fameux beaux titres en papier, tels des tableaux d'honneur, qui témoignent de votre prise de participation. Tout est chez la STICODEVAM (Société Tunisienne Interprofessionnelle pour la Compensation et le Dépôt des Valeurs Mobilières). Alors, c'est elle qui les garde en coffre ? Nullement, tout est dématérialisé en fait : il ne s'agit que d'écritures en comptes, mouvements titres et espèces, compensation et dénouement des transactions. Les règlements annuels s'élèvent à 6.4 Mds de DT en 2012, soit près de trois fois le volume des transactions en Bourse. Maillon fort de l'architecture sécuritaire, placée au cœur du marché financier, en relation avec tous ses acteurs, interlocuteur privilégié des conservateurs locaux et étrangers, elle assure un rôle central, à plusieurs niveaux. Voyage au cœur d'un système.

Maher Zouari, directeur général de la STICODEVAM

A quelques encablures du nouveau siège de la Bourse de Tunis, aux Berges du Lac, a élu siège la STICODEVAM, une société privée (interprofessionnelle), fondée en 1993. Son capital (3,7 MDT) est détenu essentiellement par 23 intermédiaires en Bourse (76%) et 7 banques de la place (23,4%). Jamel Hajjem (SCIF) préside son Conseil d'administration, alors que Maher Zouari en est le directeur général, à la tête d'une équipe de 25 personnes. Chaque jour de Bourse, à la fin de la cotation, vers 15 heures, toutes les transactions boursières sont transmises électroniquement à la

STICODEVAM. Commence alors le traitement des fichiers des mouvements (transactions, adjudications, transferts…). Il lui appartient en effet de contrôler que le vendeur a bien une provision titres suffisante sur son compte titres et que l'acheteur dispose des espèces correspondantes chez sa banque compensatrice. Dès que les comptes espèces des banques compensatrices sont mis à jour via la compensation interbancaire à la Banque centrale de Tunisie, les comptes titres sont mouvementés au sein de la comptabilité matière de la STICODEVAM. Si le solde titres ou espèces n'est pas suffisant, le mouvement est mis en suspens jusqu'au lendemain et pour une durée maximale de 10 jours de Bourse, information en est portée à la BVMT (pour une intervention éventuelle du fonds de garantie marché) et au CMF. Le dénouement des transactions de Bourse, c'est-à-dire le règlement, se fait selon un délai normalisé de 3 jours de Bourse, soit à J+3 pour les négociations faites à J.

Mais en fait, ce n'est pas l'unique mission à sa charge. La STICODEVAM est chargée de la codification des valeurs mobilières (c'est l'agence nationale de codification des valeurs mobilières). Elle assure la circulation des titres de compte à compte d'une manière scripturale, intervient dans la gestion des bons du Trésor (règlement des adjudications, dénouement des transactions sur le marché secondaire, paiement des intérêts et remboursement du principal) pour le compte du Trésor, et gère des opérations sur titres (tout événement donnant la possibilité au détenteur d'un titre de recevoir des titres ou des espèces) : paiement des dividendes, paiement des intérêts et remboursement du principal, gestion des augmentations de capital, réduction du nominal, etc.

Seulement près de 70 000 actionnaires au total

Lorsqu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société admise en Bourse, la STICODEVAM intervient à plusieurs niveaux, notamment pour ce qui est de la gestion comptable des titres par la création des droits de souscription et des droits d'attribution dans une première étape, et leur conversion en actions dans une seconde étape ainsi que le règlement des souscriptions dans les augmentations de capital par les virements des montants correspondants dans les comptes indisponibles des sociétés émettrices. Elle assure, pour le compte des émetteurs, le paiement des dividendes pour les titres de capital et le remboursement des intérêts et/ou du principal des titres de créance au profit des teneurs de comptes (les intermédiaires en Bourse et les banques) sur la base de leurs avoirs titres à la date du détachement de coupons.

Tout récemment, la STICODEVAM a lancé un nouveau service aux émetteurs qui permet de faciliter la mise à jour du registre des propriétaires conformément à la réglementation en vigueur. Ce service consiste, après exécution de la transaction en Bourse, de communiquer, via la plateforme web de la société, quotidiennement, aux émetteurs et aux intermédiaires agréés mandatés un fichier contenant toutes les informations d'identification de l'actionnaire.

En fait, à combien s'élève le nombre des actionnaires dans les sociétés cotées en Bourse? L'absence d'un registre centralisateur empêche de le cerner avec précision. Actuellement, un actionnaire peut détenir un ou plusieurs comptes titres, ce qui complique la tâche. Selon certaines estimations approximatives, on peut l'estimer à 70 000 actionnaires, entre personnes physiques et morales. Ce chiffre paraît très réduit et dénote tout le potentiel que la Bourse de Tunis gagnerait à conquérir.

Renforcement structurel à tous les niveaux

Un indicateur significatif d'activité de la STICODEVAM est celui relatif aux avoirs conservés qui ont atteint en 2012 la somme de 23,6 Mds DT.

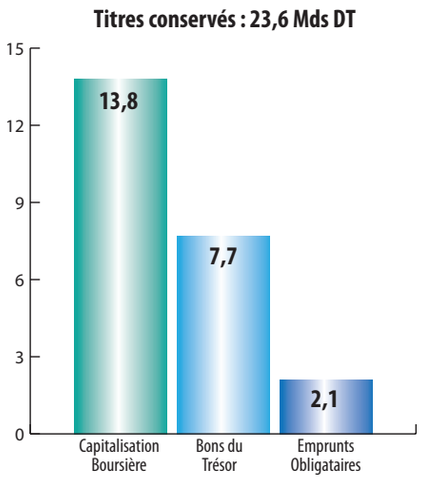

Réaliser en plus des règlements (dénouements) à hauteur de 6,4 Mds DT, cela suppose qu'on s'appuie sur des équipes compétentes, des procédures pointues et un système d'information sans cesse renforcé.

Effectivement, la STICODEVAM a procédé à une restructuration organisationnelle, avec redéploiement du personnel, formalisation des procédures de travail, renforcement de la communication et amélioration générale des conditions de fonctionnement. Deux études ont été en outre lancées : la première pour la refonte du système d'information et la seconde portant sur le positionnement par rapport aux recommandations et pratiques de la Banque des règlements internationaux en matière de titres. Sur ces bases, des décisions ont été prises et leur mise en œuvre a été amorcée.

Recherche de professionnalisation poussée et de technologie avancée et maîtrisée et un sens aigu de la rigueur, mais pour Maher Zouari, la STICODEVAM a encore d'autres défis à relever pour accompagner, soutenir et renforcer la sécurité du marché financier tunisien. Pour avoir été lui-même longtemps, en tant que représentant du ministère des Finances, membre du Collège du CMF, et administrateur de trois banques (BTL, BNA, NAIB) et commissaire du gouvernement à la Bourse de Tunis, il mesure l'ampleur de l'avancée collective à réaliser par tous les acteurs.

L'ambassadeur de Tunisie, Néjib Bouziri, s'apprêtant à présenter ses lettres de créance au Roi d'Espagne

La présentation des lettres de créance

Un cérémonial immuable... pas tant que ça

Pour les ambassadeurs nouvellement nommés, la cérémonie de présentation des lettres de créance est un moment qu'on attend avec impatience, crainte mais aussi avec beaucoup d'appréhension. C'est que de ce moment fugace, qu'on vit généralement comme sur un nuage, dépendent non seulement la qualité des relations entre son pays et le pays d'accréditation, mais aussi et surtout l'impression durable qu'on laisse chez le chef de l'Etat à qui on vient remettre le document qui lui a été remis par son propre chef d'Etat.

Parce que c'est le premier contact et peut-être le seul qu'on va avoir avec l'autorité suprême du pays dans lequel on est appelé à travailler quelques années, quatre ou cinq généralement mais parfois beaucoup plus longtemps, car on a vu des ambassadeurs rester en poste dix, voire vingt ans jusqu'à devenir une composante du décor.

Certains pays dont l'ambassadeur accrédité devient doyen, c'est-à-dire le plus ancien de ses collègues, le laissent en place aussi longtemps que de raison pour bénéficier de cet honneur qui implique certaines obligations, comme d'offrir des dîners d'accueil ou d'adieu à ses homologues mais aussi beaucoup de privilèges comme celui d'être le premier à saluer le chef de l'Etat lors des cérémonies officielles, ou d'être le premier visité par ses collègues nouvellement nommés qui viennent s'informer auprès de lui de la situation dans le pays, mais aussi demander ce qu'il est convenu d'appeler « les clefs » qui servent à ouvrir les portes fermées qui sont soit un ou une secrétaire, un homme ou une femme de l'ombre, mais enfin des choses plus terre à terre comme le nom du meilleur restaurant de la ville ou le lieu où on achète la meilleure viande ou le costume le mieux coupé. Dans d'autres pays, surtout de religion catholique, le doyen est le nonce apostolique, c'est-à-dire l'ambassadeur du Vatican, en fait le représentant officiel du Pape.

En sa qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de son chef d'Etat, l'ambassadeur est traité comme un chef d'Etat lors de la présentation des lettres de créance. C'est le directeur du protocole diplomatique qui vient le chercher à sa résidence. Une voiture officielle, une limousine de grande marque ou un carrosse doré tiré par des chevaux de race avec cocher et tout le tintamarre est mis à sa disposition pour le transporter en compagnie du chef du protocole au palais où se tient la cérémonie. Là, un accueil officiel lui est réservé avec hymne national joué par une clique militaire, salut du drapeau et passage en revue d'un détachement de l'armée ou de la garde républicaine ou royale. Il est introduit ensuite au cabinet du président ou du roi avec aboyeur à la porte ou non selon les cas. L'ambassadeur fait quelques pas puis s'incline légèrement. Il avance, s'approche du chef de l'Etat avec à ses côtés la plupart du temps son ministre des Affaires étrangères et son conseiller diplomatique. Le diplomate qui est accompagné généralement par son collaborateur le plus proche et l'attaché militaire près l'ambassade en tenue d'apparat, s'incline encore une fois et présente le document en mains propres en prononçant quelques mots, comme de dire l'honneur qu'il ressent de représenter son chef d'Etat auprès de son homologue et lui transmettre ses salutations cordiales. Le chef d'Etat répond par quelques mots

Le carrosse royal venu à l'ambassade de Tunisie à Londres, conduire l'ambassadeur Mohamed El Yassir auprès de la Reine Elisabeth II

de bienvenue. Auparavant, les chefs d'Etat recevaient un par un les ambassadeurs et la cérémonie donnait lieu à des échanges de discours. Ce n'est plus le cas actuellement. En règle générale, les cérémonies de présentation de lettres sont organisées deux ou trois fois par an.

Les ambassadeurs sont reçus les uns après les autres. Ils sont ensuite placés dans une salle du palais où le chef de l'Etat vient faire à leur intention un court discours de bienvenue dans lequel il passe en revue succinctement les priorités de la politique étrangère de son pays et donne ses instructions pour que les ambassadeurs soient convenablement assistés pour l'accomplissement au mieux de leurs fonctions. Avant le jour J, l'ambassadeur, qui est officiellement accueilli à l'aéroport à son arrivée par le directeur du protocole diplomatique ou son représentant, demande prestement un rendez-vous au ministre des Affaires étrangères pour lui présenter une copie figurée de ses lettres de créance.

Ce n'est qu'à ce moment qu'il a le droit de commencer son travail, le plus souvent par une audience auprès du doyen du corps diplomatique. Il rend aussi visite au directeur du protocole ou un de ses adjoints pour être briefé sur le cérémonial de la présentation elle-même. Pour les républiques, ce cérémonial est allégé. Pour les empires ou les monarchies, le cérémonial est beaucoup plus compliqué parfois tatillon avec le souci de chaque détail, comme le nombre de pas et le degré d'inclination de la tête ou l'autorisation de dire ou non quelques mots en présence de Sa Majesté. La tenue est aussi très importante. C'est l'habit traditionnel si tel est le vœu de l'ambassadeur ou plus prosaïquement la redingote ou tout simplement une tenue de ville obligatoirement sombre. Aux Etats-Unis, par contre, point de cérémonial lourd et fastidieux. Il s'agit plutôt d'une rencontre familiale. L'ambassadeur est convié à la Maison-Blanche avec femme et enfants. Il est reçu par le couple présidentiel qui lui fait visiter le bureau Ovale et quelques salles de la résidence présidentielle. A près quoi des photos souvenir sont prises pour immortaliser ce moment unique qui ne se répète guère.

Même si la cérémonie est attendue, minutée et appréhendée dans ses moindres détails, les incidents ne manquent pas. Ils alimentent les conversations entre ambassadeurs qui seuls sont sensibles à ces faits qui sortent de l'ordinaire. Ainsi, on raconte qu'un ambassadeur de l'Union soviétique devait présenter ses lettres de créance à l'Empereur éthiopien Hailé Sélassié. Il a été introduit auprès du Négus mais le chef du protocole a oublié de lui dire que le Roi des Rois était assis sur son trône avec debout à ses côtés de part et d'autre deux vrais lions à la crinière immense. L'Empereur compensait sa courte taille et son frêle corps par ces deux augustes bêtes qui ne sont en fait que deux gros chats apprivoisés. Dès qu'il a vu ce tableau impressionnant, l'ambassadeur prit peur et s'échappa à longues enjambées d'où il était venu avec la peur de sa vie. Un autre ambassadeur gardait religieusement ses lettres de créance et ne voulait à aucun prix s'en séparer. D'ailleurs tous les ambassadeurs ont ce souci. Accrédité auprès de l'Espagne, l'ancien pays colonisateur, il voyait sa nomination comme un immense privilège. De sorte que lorsqu'il se présenta devant le Roi d'Espagne, il avait oublié

de ramener avec lui son document et a dû remettre un porte-documents...vide. Le souverain a découvert la chose mais comme l'ambassadeur est un personnage connu, il ne lui en a pas tenu rigueur et fit comme si de rien n'était.

Nos ambassadeurs ont aussi des détails croustillants à raconter. Ainsi en Arabie Saoudite, comme le nouvel ambassadeur américain venait d'arriver et qu'on ne pouvait pas le faire attendre, une cérémonie de présentation des vœux a été organisée. Etant le dernier arrivé, le diplomate a été, selon les convenances, le dernier à être reçu par le Roi. A la fin de la cérémonie, les ambassadeurs ont pris siège autour du souverain selon l'ordre de préséance. L'Américain était de ce fait assis très loin du Roi qui s'est retrouvé flanqué de part et d'autre de son fauteuil par deux ambassadeurs de couleur plutôt sombre. Il s'est tourné vers le directeur du protocole pour lui demander où se trouve l'ambassadeur américain car on lui a expliqué que c'est à cause de lui que la cérémonie a eu lieu. On a dû alors, dans la précipitation, lui mettre un siège à côté du Roi.

Les ambassadeurs ou hauts représentants en Libye de Kadhafi disent pour leur part que les lettres de créance ne sont jamais présentées à l'ancien leader libyen qui dit, contre toutes les apparences et la réalité du pouvoir, qu'il n'est pas le chef de l'Etat mais seulement un leader de la révolution. Ces lettres sont remises au secrétaire aux Relations extérieures et à la Coopération, en fait à celui qui fait office de ministre des Affaires étrangères. Kadhafi recevait les ambassadeurs quand ils sont chargés de lui transmettre un message écrit ou oral de leur chef d'Etat. S'agissant d'un personnage caractériel qui n'oublie rien et ne pardonne jamais et que tout ou rien peut froisser, Kadhafi n'est pas un interlocuteur facile et la rencontre avec lui peut devenir un calvaire pour peu que les choses ne marchent pas selon son bon vouloir.

Notre premier ambassadeur à Oslo se rappelle que lors de la cérémonie de présentation des lettres de créance, il était accompagné par le chef du protocole jusqu'au cabinet du Roi mais au lieu de continuer son chemin avec lui, il l'a introduit dans un bureau puis a fermé la porte derrière lui. Ainsi, il s'est retrouvé en tête-à-tête avec le souverain sans personne avec eux. Intimidé, ne trouvant pas ses mots, il a été vite mis en confiance par le Roi et a eu avec lui une conversation des plus intéressantes avec des questions pertinentes du Roi sur la Tunisie, son histoire et ses aspirations. Il a dû se documenter sérieusement avant la cérémonie. En Grande-Bretagne et dans les monarchies nordiques, l'ambassadeur est reçu en grande pompe. Il est généralement accompagné de son épouse. Un carrosse royal tiré par des chevaux de race avec cocher et tous les artifices est dépêché à la résidence de l'ambassadeur le jour de la cérémonie pour le transporter jusqu'au palais où la souveraine ou le souverain réside. Il est introduit après le cérémonial d'accueil avec des gardes royaux en tenue d'apparat pour lui rendre les honneurs. L'ambassadeur jouit en outre du privilège d'avoir un court tête-à- tête avec la Reine ou le Roi. A la fin de la cérémonie, il est raccompagné chez lui avec le même cérémonial.

Un élément est à souligner : plus vite l'ambassadeur est reçu par le chef de l'Etat du pays d'accréditation, le mieux se portent les relations bilatérales. Cela reste vrai même si maintenant, de plus en plus, les ambassadeurs sont reçus en groupes et ne bénéficient que très rarement d'un tête-à-tête avec le chef de l'Etat à cette occasion.C'est peut-être à cause de cette cérémonie de présentation des lettres de créance que le poste d'ambassadeur reste malgré tout envié.

Raouf Ben Rejeb

Me Mansour Cheffi

Un bâtonnier d'exception

En cinquante ans de barreau, dont neuf ans en tant que bâtonnier, Me Mansour Cheffi aura laissé des empreintes indélébiles avant de prendre sa retraite. L'hommage que lui ont rendu le 14 juin dernier ses confrères a été une célébration des combats continus menés en faveur de la profession, mais surtout contre la dictature et pour les libertés. Unique bâtonnier reconduit pour trois mandats successifs (1983 – 1992), après avoir succédé à un grand ténor du barreau, Me Lazhar Karoui Chebbi, il aura assumé un rôle de premier plan dans l'ensemble de la société civile militante, dans une période charnière de l'histoire récente de la Tunisie.

Pour lui témoigner de toute leur considération, ses confrères, mais aussi nombre de militants dont il avait assuré la défense devant la Cour de sûreté de l'Etat et autres instances, dans des procès politiques historiques, ont tenu à assister à la cérémonie d'hommage. Un geste bien significatif.

Mansour Cheffi, issu d'une famille kerkenienne connue pour sa probité et son sens des valeurs, est né le 30 octobre 1936. Après ses études primaires et secondaires à Sfax, il rejoindra successivement la Zitouna à Tunis puis l'Ecole supérieure de droit. Admis au Certificat d'aptitude à la profession d'avocat, il commencera dès 1961 son stage auprès de Me Raoul Darmon. Le pied mis à l'étrier à bonne école, il se lancera dans la défense de la veuve et de l'orphelin, avant de découvrir les grandes causes politiques. Ouvrant son propre cabinet en 1969, en pleine crise qui a suivi le mouvement coopératif, il se trouvera plongé dans les grands procès. Depuis lors, il sera de tous les combats, en soutien à tous les militants. Ahmed Néjib Chebbi, Hamma Hammami et autres Mohamed Kilani seront les premiers à bénéficier de sa défense.

Mansour Cheffi s'illustrera particulièrement dans la défense des syndicalistes, Habib Achour en tête, après les évènements de janvier 1978, et on se rappelle encore ses plaidoiries remarquables, sachant dénoncer l'arbitraire et rappeler la loi. Sans compromis, ni concession, avec compétence et abnégation, il montera toujours au créneau. Rejoignant le conseil de l'Ordre des avocats, il sera élu à sa présidence en 1983, apportant une contribution substantielle au renforcement de son action. Ferraillant sans relâche avec le système Bourguiba puis celui de Ben Ali, il saura en obtenir le maximum sans concéder le minimum. Acteur actif dans les grands procès, souvent sollicité en médiation lors des successives crises syndicales et politiques qui ont émaillé toutes ces dernières années, il a su forcer le respect de tous. A l'étranger aussi.

Mansour Cheffi a en effet capitalisé sur les relations nouées avec les autres barreaux occidentaux et arabes, participant activement aux différentes instances et jouant un rôle particulièrement remarquable au sein de l'Union des avocats arabes dont les réunions ont toujours été tumultueuses.

Aujourd'hui, en raccrochant la robe qu'il avait fièrement endossée un demi-siècle durant, il garde des souvenirs inoubliables et des amitiés indéfectibles. Foued Mebazaa, Ahmed Mestiri, Lazhar Karoui Chebbi, Abdelfettah Mourou, Abdeljelil Bouraoui, Béchir Khantouch, Elyès Gargouri, Béchir Essid et autres Abdessettar Ben Moussa étaient en tête de ses confrères qui, répondant à l'invitation du bâtonnier Chawki Tebib, ont tenu à le lui exprimer.

T.A.

Au centre avec, de gauche à droite, Béchir Essid, Abdessattar Ben Moussa, Lazahar Karoui Chebbi, Chawki Tebib, Ahmed Mestiri, Abdeljelil Bouraoui et Foued Mebazaâ

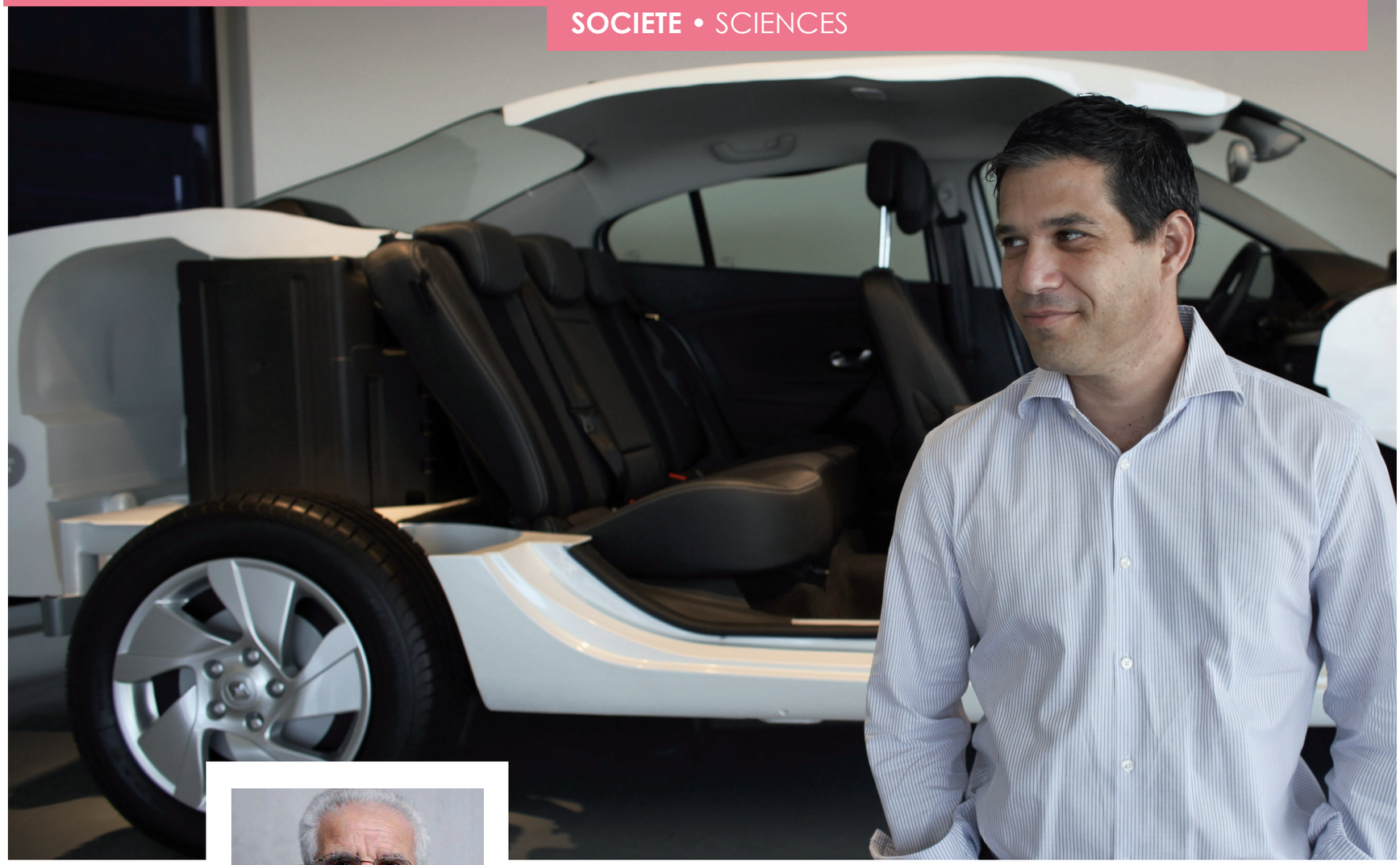

Par Mohamed Larbi Bouguerra

Pétrole et voiture électrique

Les leçons de la faillite d'un homme d'affaires israélien

L'homme – Shai Agassi- était devenu une icône. Un exemple de l'audace des businessmen israéliens. Un éminent représentant de cette « Nation start-up » qu'est Israël, comme le claironnait un best-seller portant ce titre. En 2009, son nom figura sur la liste de *Time Magazine* des cent personnalités les plus influentes du monde. Il était régulièrement invité aux grandes conférences internationales comme le Forum de Davos en Suisse où il côtoyait les puissants.

Le projet de Shai Agassi avait pour nom «Better Place» et bénéficia de la protection et des conseils du président sioniste Shimon Pérès, des libéralités du gouvernement israélien et même des attentions de Bill Clinton.

Le *New York Times* du 27 juillet 2008 rapportait que Shai Agassi, ancien as de l'informatique, voulait faire d'Israël *«le leader mondial de la voiture électrique»*. Aucun pays n'a plus d'intérêt à casser la valeur du pétrole du Moyen-Orient

qu'Israël, affirmait crûment et sans détour Agassi. C'est pourquoi, avec l'appui du gouvernement de Tel-Aviv, il voulait mettre sur les routes israéliennes les 500 premières voitures électriques construites par Renault. L'énergie électrique des batteries de ces automobiles devait venir du soleil du Néguev car c'est *«dans ce désert que se trouve le premier champ de pétrole virtuel du monde.»*, affirmait Shai Agassi qui visait à sevrer les Israéliens d'abord, tous les humains ensuite, de leur « dépendance » au pétrole arabe. Il se proposait en fait de créer un «système» comparable à celui du téléphone mobile: le client paie pour un certain nombre de kilomètres – au lieu de minutes de conversation – et dispose alors d'une voiture électrique et de sa batterie qu'il peut recharger partout grâce à un réseau électrique dédié dans tout le pays, un peu comme l'embryon de réseau allemand. Le client devait trouver aussi, à son service, une chaîne de garages pour changer sa batterie si elle rendait l'âme. Il pourrait même y laisser le véhicule quand il n'en aurait plus besoin. Agassi – qui est aussi un spéculateur aux dires du *New York Times* – voulait faire en sorte que sa voiture électrique soit *«si bon marché, si banale que nul ne pensera plus à acheter une voiture à essence»*, libérant définitivement l'automobiliste de la dépendance au pétrole arabe. Agassi pensait que le réchauffement climatique et des prix du baril de pétrole à la hausse l'aideraient à créer une alternative verte à des technologies de transport par trop polluantes. Agassi, avec ses voitures électriques, plaçait aussi son espoir dans la population israélienne toujours à la pointe du progrès comme chacun sait, n'est-ce pas ? , une population toujours friande de technologie up to date comme le montrent les habitants de Tel-Aviv, la ville qui ne dort jamais. Et puis, affaiblir les économies arabes – voire iranienne– était un atout supplémentaire.

En un mot comme en cent, Agassi voyait s'ouvrir devant lui un boulevard, surtout s'il arrivait à résoudre l'épineux et irritant problème de la durée de vie limitée des batteries.

En cinq ans, il arriva à obtenir 850 millions de dollars des investisseurs tels le géant américain General Electric Co, HSBC Holdings PLC, la Banque européenne d'investissement et Israël Corp – appartenant au milliardaire IdanOfer – qui devint le plus gros actionnaire de « Better Place ». Agassi arriva à convaincre Carlos Ghosn, le PDG de Renault : Better Place pouvait produire une version électrique de sa berline Fluence. Notre héros des affaires se faisait fort de mettre sur les routes israéliennes 5 000 voitures électriques en 2011 et prédisait qu'en 2016, la majorité du parc automobile d'Israël serait électrique.

En attendant que le monde lui emboîte le pas, disait ce monsieur que la modestie n'étouffe pas. *«La fin de l'ère du pétrole ne viendra pas de l'assèchement des puits d'hydrocarbures. Elle s'imposera quand nous refuserons de conduire des voitures consommant ces produits carbonés. Je vous garantis que nous mettrons fin aux besoins de pétrole comme source d'énergie pour les véhicules avant que le pétrole ne disparaisse des puits en exploitation.»*, prédisait, en 2011, notre flamboyant capitaine d'industrie.

L'orgueil de l'industrie israélienne… fait faillite

L'entreprise d'Agassi, «Better Place», devint la fierté d'Israël, conférant au pays un statut de puissance high-tech mondiale. Mais, dans le même temps, écrit le *Boston Globe* du 26 mai 2013, *«la compagnie eut à souffrir d'une forme locale d'orgueil et de démesure»*

Le 25 mai 2013 «Better Place» demandait sa liquidation judiciaire et déclarait : *«C'est un triste jour pour nous tous. Nous sommes attachés à la vision de Shai Agassi de créer une alternative qui diminuera notre dépendance vis-à-vis des technologies de transport polluantes. Malheureusement, le chemin est semé d'embûches que nous n'avons pas pu surmonter.»*

De fait, Better Place n'arriva à vendre que 1 000 voitures et les investisseurs commencèrent à ruer dans les brancards. En octobre 2012, Agassi fut poussé à la démission et l'entreprise ne revint plus à l'équilibre.

Pour être juste, la voiture électrique n'a jamais été nulle part à la hauteur des attentes. A elle seule en effet, la batterie de la voiture électrique coûte autant

qu'une voiture neuve standard. Shai Agassi avait simplement oublié de tenir compte de ces contingences mesquines !

Adieu au pétrole arabe ?

Quoi qu'il en soit des tribulations d'Agassi, tous les Arabes devraient en effet observer soigneusement ce qui se passe en Israël dans le domaine de la recherche scientifique et du savoir. Car les plus grandes menaces israéliennes ne viendront que de là, tant il est vrai que, sur le plan de la santé, de la sécurité alimentaire comme sur celui de la défense – les drones en particulier – savoir, c'est pouvoir. Or, Israël est aujourd'hui le pays qui consacre le plus fort pourcentage de son PNB à la recherche, devant les Etats-Unis, la Grande- Bretagne, l'Inde ou la Chine. Shimon Pérès déclarait en 2008 à la revue médicale *Gérontologie Pratique*: *«Pour entrer du bon pied dans le XXIème siècle, nous devons nous adapter à un nouvel ordre; si vous désirez être forts, fondez votre force sur votre niveau scientifique et non pas seulement sur l'étendue d'un territoire.»*

Israël est ainsi le quatrième exportateur d'armes du monde et occupe une bonne position en informatique :Google, Yahoo et d'autres viennent d'y ouvrir des centres de recherche. Israël est le premier producteur de médicaments génériques au monde. Il compte des experts de renom en environnement, en cancérologie, en archéologie et…en géographie ! Ainsi, le Dr Gal Kaminka, un informaticien de l'Université Bar Ilan – dont l'emblème est la Torah et le microscope – et qui se veut l'illustration de l'intégration de la religion juive et de la science – vient de mettre au point un robot programmé pour anticiper et contrer des « actions terroristes » afin de libérer les soldats de l'armée d'occupation des tâches répétitives.
Mais, point de complexes à avoir : Israël bénéficie de très nombreuses aides extérieures pour sa recherche et ses universités ; il mobilise en outre tant de compétences à l'étranger.

Pour illustrer l'orientation anti-arabe d'une certaine recherche israélienne, il y a bien sûr le cas Agassi mais aussi le cas bien connu «des fouilles archéologiques» qui mettent en péril la Mosquée d'El Aqsa à Jérusalem… afin d'en faire une cité purement juive !(Charles Enderlin, *Au nom du Temple. Israël et l'irrésistible ascension du messianisme juif* (1967-2013), Seuil, Paris, 2013, p. 268- 270)

La face cachée du pétrole

Utiliser comme combustible le pétrole– que Mère Nature a mis des millions d'années à élaborer – pour le transformer en gaz carbonique et autres polluants est plutôt puéril. Tout le monde en convient… mais il y a le poids très lourd de l'industrie et des lobbies, bien évidemment. Les pétroliers américains dépensent des millions de dollars pour démentir les travaux scientifiques prouvant le réchauffement du climat dû notamment au gaz carbonique produit par les combustibles fossiles.

Il n'en demeure pas moins que les spécialistes n'ont pas attendu Agassi pour le dire. Mais celui-ci feint d'oublier que le pétrole arabe (ou latino ou norvégien) a de très nombreuses autres applications. Des anesthésiques aux vernis en passant par les réfrigérants, les explosifs, les plastiques, les colorants et les textiles synthétiques, le pétrole a une myriade d'applications qui ont changé la vie (et le confort) de nos contemporains.

La voiture électrique d'Agassi ne pourra probablement se passer des dérivés du pétrole arabe car sa peinture, sa batterie, ses sièges, son tableau de bord, son volant…seront en matière plastique (ou en composites) dérivée du pétrole !

Et c'est précisément aux potentialités du pétrole que les Arabes et leur recherche scientifique devraient – entre autres sujets comme les phosphates, la biotechnologie ou les nanotechnologies par exemple – s'atteler plutôt que de rester les éternels consommateurs de ses dérivés, en provenance de Chine ou d'ailleurs, sous forme de téléphones portables, de téléviseurs à écran plat, de climatiseurs… que l'on voit au Golfe, du Koweït à Qatar et de l'Arabie Saoudite aux Emirats et à Bahreïn. Mais qui dit recherche scientifique dit non seulement des fonds, des laboratoires, des appareils, des techniciens et des ingénieurs bien sûr, mais aussi respect des droits du chercheur et des libertés académiques.

Or, si le pétrole coule à flots dans certaines parties du monde arabe, ces droits et ces libertés-là demeurent hélas ! aussi rares que l'eau dans le désert ou le chameau à cinq pattes !

A cet égard, la volonté politique est la clé du problème. Celle-ci doit se débarrasser des déclarations fracassantes et creuses de nos ministres et joindre la parole aux actes. L'Alecso et les organismes similaires du monde arabe – UMA comprise – devraient, à cet égard, sortir de leur torpeur et dépoussiérer leurs concepts.

Si les Arabes veulent être les dignes continuateurs d'Al Khawarizmi (qui a légué aux informaticiens les algorithmes), d'Ibn Nafis, de Jaber Ibn Hayyan et d'Ibn El Haïtham et s'ils désirent être présents au XXIème siècle et en phase avec son « nouvel ordre », ils doivent écouter l'ennemi, ils doivent être attentifs à ce que dit Shimon Pérès : *«Fondez votre force sur votre niveau scientifique»*.

M.L.B.

Plus belle que jamais.

Nouvelle Classe E.

Dès la première impression, la rencontre visuelle avec la nouvelle Classe E est riche en émotions. Vos yeux sont irrémédiablement attirés par son design dynamique et son expressivité aiguisée. Grâce à son esthétique et à son ergonomie exemplaire, La Classe E couvre toutes les attentes, pour une conduite sportive et confortable comme pour les longs trajets professionnels.

Dans la limite du stock disponible. Image non contractuelle

Mercedes-Benz
The best or nothing.

LE MOTEUR
Représentation de matériel de transport
S.A. et son réseau. Rue N°8612 ZI Charguia 1 2035 Tunis – Tél : 71 205 502 – Fax 71 205 222- www.mercedes-benz.tn

fb.com/MBleMoteur @MercedesbenzTN

Foued Zaouche
Il y a toujours encore plus à explorer

On ne se lasse pas d'admirer l'œuvre sans cesse renouvelée de Foued Zaouche. Les thèmes changent, mais le pinceau est encore plus précis ici, nuancé là, dans la description de cette Tunisie plurielle et de ces Tunisiens pittoresques. Le patrimoine est inépuisable, le paysage aussi, et il y a tant de scènes et d'expressions qu'il sait figer. Sa récente exposition, fin juin dernier, dans son « Atelier du dedans » à Gammarth, en a offert une belle illustration.

Sourour Hakmouni
Un talent prometteur

Tels ces peintres du dimanche qui installent leur chevalet au gré de leurs pérégrinations, elle peint. Si elle n'a pas été dans une école de beaux-arts, Sourour Hakmouni a beaucoup fréquenté les ateliers d'artistes-peintres et les musées. Du coup, elle a surpris un public nombreux venu découvrir son œuvre, fin juin à l'Espace Sophonisbe de Carthage. On la connaissait active dans la société civile, participant à différentes actions sociales, tout en s'occupant de son entreprise réputée en tant que traiteur, mais on ne la soupçonnait pas de pareil talent prometteur. Pas moins de 75 tableaux, réalisés durant de longues années, restituent un parcours qui se cherche encore, mais se retrouve souvent. Touche à tout, comme toute débutante, mais s'affirmant de plus en plus, elle n'hésite pas à affronter des thèmes pas toujours faciles à traiter, comme ces élans de chevaux, ces fantasias et des paysages en bord de mer, dans les souks, ou de troglodytes. La femme reste cependant au cœur de son œuvre : tunisienne , africaine, occidentale, elle est peinte dans différentes expressions. Une nouvelle signature artistique est en train de naître.

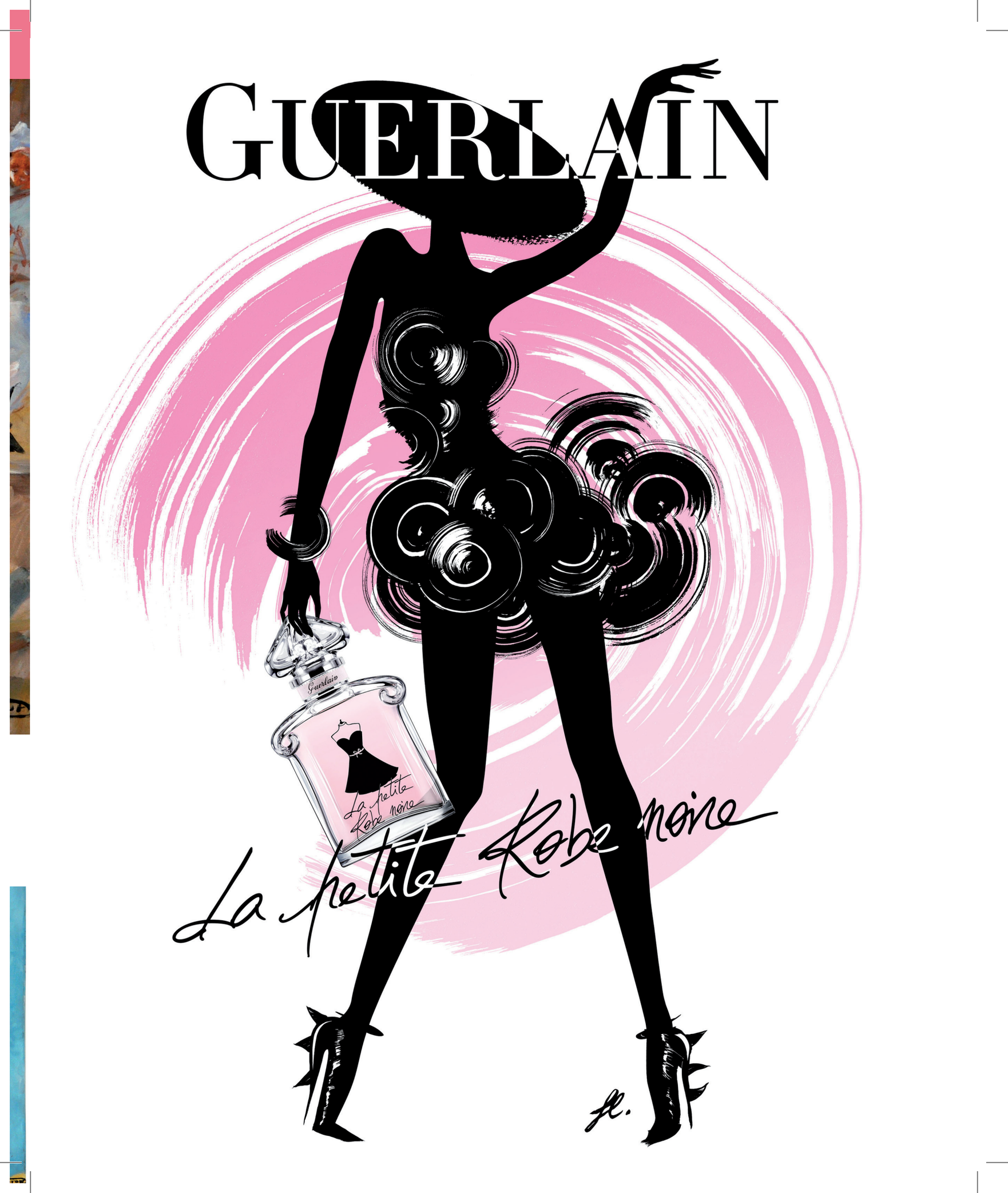
GUERLAIN
Guerlain
La petite Robe noire
La petite Robe noire

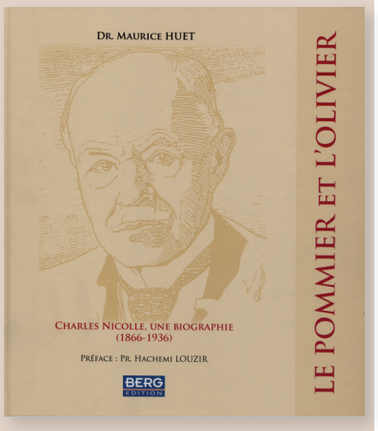

Comment Charles Nicolle a ramené à la Tunisie le premier Prix Nobel

La Tunisie peut-elle considérer que Charles Nicole lui a rapporté son premier (et unique à ce jour) Prix Nobel. Bien que Français, l'éminent médecin et chercheur a passé la plus féconde partie de sa vie en Tunisie où il repose encore dans sa tombe à l'Institut Pasteur. Il doit aussi sa haute distinction à ses recherches effectuées en Tunisie. Nombre d'historiens considèrent alors qu'il y a beaucoup de Tunisie dans ce Prix. Retour dans ces bonnes feuilles sur les conditions de son obtention.

On peut de prime abord s'étonner de ce que Charles Nicolle n'ait reçu le Prix Nobel de médecine qu'en 1928 pour des travaux réalisés en principe en 1909. Voici l'explication : notre savant n'a pas été récompensé uniquement, comme on le croit et le dit trop souvent, pour sa découverte du rôle du pou dans la transmission du typhus. Certes, cela fit sensation à l'époque. Mais il a ensuite élargi son champ d'action; il a étudié le typhus expérimental ; il a montré la sensibilité du cobaye permettant l'entretien indéfini des souches de «virus» ; il est arrivé au concept étonnant «d'infection inapparente». C'est donc pour l'ensemble de ses travaux sur le typhus que le Prix Nobel lui a été décerné, comme l'explique Folke Henschen, membre du Conseil de Faculté de l'Institut Carolin de Stockholm, dans son rapport en préambule à l'attribution du prix en 1928 : *«Rendre hommage à l'homme à qui est due une des plus grandes conquêtes de la médecine prophylactique moderne, l'action préventive contre le typhus exanthématique»*.[1]

Il faut savoir que le choix du récipiendaire du Prix Nobel de médecine est une décision délicate. Depuis sa création en 1905, il y a eu, compte tenu des années de guerre et du partage fréquent, une centaine de lauréats. On compterait presque autant de chercheurs dans le domaine médical qui en auraient été dignes. Citons au moins deux Français, dont les noms viennent sous ma plume et qui ont travaillé à des époques très différentes : Gaston Ramon et Henri Laborit.[2] Et combien d'étrangers? à la qualité des travaux récompensés se mêlent d'autres considérations parasites. En premier lieu la concurrence la même année entre deux candidats de valeur ; tout retard, toute remise à une année ultérieure, devient trop souvent un report définitif. L'exemple de Carlos Finlay est typique. C'est entre 1881 et 1900 que le savant cubain a démontré la transmission de la fièvre jaune par un petit moustique, l'Aèdes. Découverte comparable à celle de Nicolle pour le typhus ou de Ross pour le paludisme. Finlay est tout naturellement proposé au comité Nobel en 1905 ; hélas pour lui, il s'est trouvé en compétition avec Robert Koch, découvreur du bacille de la tuberculose, qui l'emporta. La chance de Carlos Finlay ne s'est jamais représentée.[3]

Heureusement, cela n'est pas arrivé à Charles Nicolle. En fait, il aurait pu avoir le Prix Nobel plus tôt. C'est ce qu'a écrit,

Le Pommier et l'Olivier

Mohamed Bergaoui a eu l'heureuse initiative de rééditer la biographie consacrée à Charles Nicolle par l'un des anciens pasteuriens de Tunis, Dr Maurice Huet. En double clin d'œil à sa Normandie natale et sa Tunisie d'adoption, l'auteur retrace sous le titre *Le Pommier et l'Olivier* le parcours de celui qui donnera à l'Institut Pasteur de Tunis toute sa dimension internationale, découvrira la transmission du typhus par le pou et obtiendra en 1928 le Prix Nobel de médecine.

Au fil de 230 pages d'une écriture soignée, on découvre, lettres, témoignages et photos à l'appui, l'extraordinaire saga de ce grand scientifique, doublé en fait d'un romancier talentueux et d'un philosophe bien inspiré.

Au moment où l'Institut Pasteur de Tunis, fondé en 1893, célèbre cette année son 120ème anniversaire, l'ouvrage du Dr Huet (natif de Mégrine) ne peut mieux tomber.

Berg Editions, 230 p. 2013, 27 DT

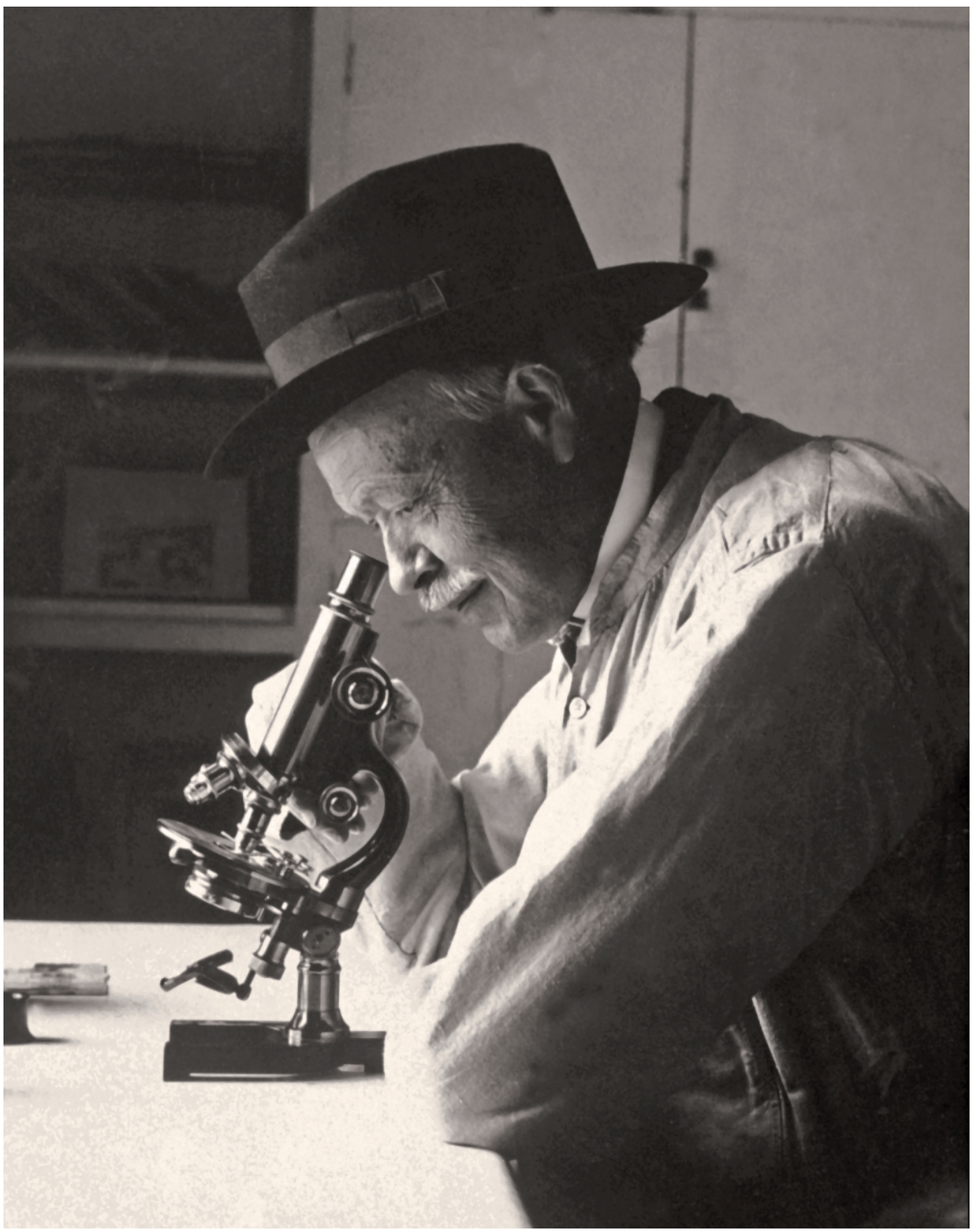

bien des années après, Marthe Conor à Pierre Nicolle : *«C'est en 1915 que j'ai prédit à ton père qu'il aurait le Prix Nobel».*[4]

Prévision trop optimiste peut-être, ou plutôt empreinte davantage de sentiment que de réalisme ; car Nicolle avait encore plus de vingt publications importantes à rédiger sur le typhus avant cette année 1928. Le dessein se précise en 1923 et notre homme écrit à Pasteur Vallery-Radot le 23 octobre : *«Je suis proposé très sérieusement pour le prix suédois».*

II semble moins intéressé par le prix lui-même que par le poids que cela lui donnerait : *«Je pourrais revenir à Paris sans prendre la place de personne».*[5]

Plusieurs années passent et le 3 janvier 1928, il peut écrire, toujours au petit-fils de Pasteur : *«Je suis officiellement présenté pour le Prix Nobel. Il faut des parrains français».*[6] Demande bien naturelle; et il est persuadé que toute une cour de partisans va le soutenir. Aïe ! Ce n'est pas si simple; Pasteur Vallery-Radot, gêné, répond que le projet, d'abord flou, de la Faculté de Médecine de proposer Widal, s'était précisé, avait pris corps et qu'on lui avait même demandé un rapport officiel en faveur de Widal. D'où les termes embarrassés de sa réponse du 22 janvier : *«Je suis pris entre mon désir de voir ce prix attribué à Widal et mon autre désir de le voir attribué à vous. La vie s'amuse parfois à nous tirailler. Widal est mon Maître que j'aime profondément et auquel je dois tout. Vous, tout ce que vous êtes pour moi, dans l'ordre et dans l'admiration et tout le domaine du sentiment, vous le savez, et tout l'espoir que j'ai mis en vous pour la grande œuvre de réfection de l'œuvre pastorienne. Alors, je suis bien malheureux que vous soyez l'un et l'autre, M. Widal et vous, en compétition; être pris entre M. Widal et vous, c'est ce qui pouvait m'être le plus pénible. Heureusement que je ne suis pas juge à Stockholm !».*[7]

Charles Nicolle se soumet (en apparence ?) : *«Je comprends que vous ayez donné la préférence à Widal. Ne croyez pas que mon affection pour vous en soit touchée. La décision de la Faculté ne me surprend pas. Une Assemblée officielle ne peut choisir qu'un personnage officiel. Les isolés doivent savoir qu'ils n'ont à compter que sur eux-mêmes ; ou sur les isolés comme eux».*[8]

La France a-t-elle présenté un candidat officiel, ou deux? Impossible de le savoir. Charles avait sur place un ami de choix, Reenstierna.[9] Est-ce lui qui emporta la décision?

Le 25 octobre, Nicolle a gagné. Il l'apprend par le représentant de l'Agence Havas à Tunis qui lui téléphone pour l'informer personnellement avant de

Magid Rahal, ce grand inconnu

(…) La Polonaise maîtrisait parfaitement la méthode d'élevage et d'inoculation des poux apprise chez Weigl à Lwow. Elle initia à cette technique incroyable le préparateur préféré de Nicolle, Magid Rahal, à l'habileté manuelle prodigieuse.

On voit sur une photo de groupe le directeur passant affectueusement son bras autour du cou du technicien. Une fierté bien naturelle se lit dans les yeux de celui-ci. Sa gaieté et sa malice naturelles avaient contribué à l'attachement du savant à son préparateur.

J'ai connu Magid Rahal quand il était encore en activité. Cet homme d'âge mûr, aux cheveux grisonnants, avait conservé la jovialité de ses premières années à l'Institut Pasteur. Il nous expliquait, par exemple, qu'en bon musulman il ne devrait pas se laisser appeler Magid : *«C'est péché»*, nous disait-il, en se moquant un peu. Car Magid signifie l'Illustre, le Glorieux, l'Admirable, qualificatifs ne convenant qu'à Dieu. Lui-même n'était qu'Abd el Majid, le serviteur de l'Être illustre et glorieux par excellence.[1] Charles Nicolle avait-il trouvé plus commode

livrer la nouvelle aux journaux locaux. Une grande excitation s'empare de l'Institut Pasteur de Tunis. On téléphone à Marcelle qui travaille le matin à l'Hôpital Sadiki et qui, contrairement à ses habitudes, «saute dans un taxi» pour embrasser son père. à Paris, la joie est grande aussi, d'autant plus que le Prix Nobel de littérature est allé à un autre Français, Henri Bergson.

de simplifier Abd el Majid en Magid? En tout cas, à l'Institut Pasteur de Tunis, il était Magid pour nous tous.

Dès 1940, la découverte par Paul Durand d'un excellent vaccin contre le typhus à partir de poumons de souris infectées avait rendu caduque la technique fastidieuse de Weigl. Mais lorsque des personnalités étrangères ou des groupes de visiteurs venaient à l'Institut Pasteur, la tournée des services se terminait toujours en beauté par une démonstration du talent de Magid.

Il commençait par fabriquer sous les yeux du public une micropipette, choisissait un bel exemplaire de pou, une femelle de préférence, et empalait l'insecte sur le minuscule tube. Puis, poussant une solution par une seringue branchée sur la micropipette, il administrait un véritable lavement au pou sous les yeux ébahis de l'assistance. Occasion pour moi de le photographier dans cet exercice.

Charles Nicolle emmena plusieurs fois Magid avec lui pendant ses déplacements à l'étranger. Il le fit venir au Collège de France pendant une absence prolongée de Paul Giroud, affecté à ce laboratoire.

Abd el Majid Rahal, notre Magid, est mort à Tunis en 1989.

[1] Allah possède 99 attributs ou qualités que l'on découvre facilement dans les noms composés à partir de Abd (serviteur, esclave). Ainsi Abd el Qader est le Serviteur du Puissant, Abd el Krim le Serviteur du Généreux, Abd el Latif, le Serviteur du Compatissant, etc.

Télégrammes, lettres, se succèdent dans les deux sens ; le téléphone ne traversait pas encore la Méditerranée. Il faut prendre une décision rapide : Le Caire ou Stockholm? Car Charles Nicolle s'était engagé à présider un important congrès de médecine tropicale en Égypte à la fin de l'année et la remise du Prix Nobel est fixée au 10 décembre.

Qui l'accompagnera à l'une ou l'autre cérémonie ? Marcelle ? Pierre ? Mais de sérieux ennuis de santé, prélude à une grave maladie de cœur, remettent tout en question. Charles Nicolle n'ira ni en Égypte ni en Suède. C'est son fils Pierre qui le représentera dans l'immédiat au Caire et qui l'accompagnera un an plus tard en Suède.

On imagine facilement la légitime fierté de l'Ambassadeur de France à Stockholm à qui revient l'honneur de lire les adresses des deux lauréats français, absents tous les deux. Charles Nicolle y résume ses travaux sur le typhus étudié comme une maladie expérimentale. Il fait aussi allusion à l'intérêt du sérum de convalescent et aux difficultés de mettre au point un vaccin contre le typhus. Sa conclusion est célèbre :

«L'homme porte sur sa peau un parasite, le pou. La civilisation l'en débarrasse. Que l'homme se dégrade, qu'il se fasse semblable à la brute primitive, le pou se multiplie de nouveau et il traite, comme elle le mérite, la brute humaine».[10]

Nul ne se permet de contester le choix du jury suédois. Le succès de Charles Nicolle a été bien accueilli. S'il n'y eut pas de vrai détracteur, on peut relever quelques abstentions. Par exemple le lauréat s'est plaint du silence relatif des journaux médicaux de Paris :

«La Presse Médicale, *à laquelle je collabore, m'a consacré une ligne dans laquelle mon nom a été amputé d'un de ses deux l. Et* Paris Médical *n'a même pas signalé le fait. Je ne vois là aucune intention hostile, mais seulement cette impression que Paris seul compte et que Tunis, en somme, n'est pas la France».*[11]

L'échec de Widal a été durement ressenti par tout le clan parisien. Widal faisait partie du comité de la *Presse Médicale*. Donc Charles Nicolle ne prend pas trop mal cette indifférence de la capitale. Il est en revanche bien plus atteint par l'attitude constamment hostile d'E. Burnet. A ce sujet, Pierre Nicolle, toujours discret, se contente d'écrire pour expliquer une période de désarroi que son père a traversée un peu plus tard :

« ... des déceptions dans plusieurs de ses amitiés nouvelles et même une ou deux très douloureuses trahisons, notamment de son collaborateur le Docteur X ».[12]

Cet X, c'est Burnet et voici ce qu'en dit lui-même notre ami à Pasteur Vallery-Radot dans une lettre du 6 octobre 1928 : *«Burnet était parti sans m'attendre, me laissant quelques lignes glacées, sans me dire un mot de ses expériences en cours et même sans me faire connaître la date approximative de son retour... J'ai bien peur qu'au dernier moment il ne préfère au poste nouveau le poste tunisien si sûr, si bien rétribué et où il peut faire tout ce qu'il veut, même le mal».*[13]

[1] ADR.
[2] G. Ramon a découvert en 1923 les anatoxines, bases des vaccins diphtériques et tétaniques. H. Laborit, neurophysiologiste, a travaillé dans les années 50 sur la chlorpromazine, spécialisée en France sous le nom de Largactil.
[3] Huet M. Cuba et la fièvre jaune. Qui a découvert quoi. Bull.Ass.Anc.El.Inst Pasteur, 1989,31,7.
[4] ADR. Lettre de Marthe Conor à Pierre Nicolle du 18 juillet Î963.
[5] AIP.
[6] AIP.
[7] AIP.
[8] AIP. Lettre de Ch. Nicolle à P.Vallery-Radot du 27 janvier 1928.
[9] Reenstierna, professeur de dermatologie à la Faculté de Médecine de Stockholm, avait fait de longs séjours à l'Institut Pasteur de Tunis. Il y avait entre Charles Nicolle et lui une grande estime réciproque.
[10] ADR. Charles Nicolle : Conférence sur les travaux qui lui ont valu l'attribution du Prix Nobel de Médecine.
[11] AIP. Lettre de Ch. Nicolle à P.Vallery-Radot du 3 janvier 1929.
[12] DPN.
[13] AIP.

Les «*Combats syndicaux*» d'Abdelaziz Bouraoui

Son témoignage est précieux pour mieux comprendre le mouvement syndical tunisien, depuis la création de l'UGTT et analyser les différentes crises que la centrale ouvrière historique a connues. Compagnon de Farhat Hached et Habib Achour, Abdelaziz Bouraoui, qui nous a quittés en 2008, à l'âge de 88 ans, a laissé des mémoires inachevées, constituant un document utile. Présenté et établi par deux chercheurs, Abdeljélil Ben Abbès et Mohamed Zouari, et illustré par des documents et photos fournis par la famille, il nous fait revivre des moments cruciaux. Atypique, à la fois diplomate et irréductible, destourien et syndicaliste, discipliné et frondeur, Bouraoui aura été une figure significative du syndicalisme tunisien.

Avec Habib Achour (à droite) et Mohamed Masmoudi (au fond à gauche) en 1977

Visite à l'usine de carrelage des Comptoirs sfaxiens en 1956 avec Me Fethi Zouhair, ministre du Travail

Jeune militant nationaliste, Abdelaziz Bouraoui, agent de la santé publique, sera à l'origine de la création du premier syndicat CGT à l'hôpital de Sfax, avant de se joindre à Hached et Achour, quittant la CGT, pour fonder en novembre 1944 l'Union des syndicats libres du Sud, dont il sera le trésorier. A la création de l'UGTT en janvier 1946, il sera élu membre de la commission administrative. Toute sa vie durant sera alors liée au mouvement syndical, avec son lot d'arrestations, sous l'occupation (1952 - 1955), mais aussi, sous Bourguiba (janvier 1978), des ruptures avec

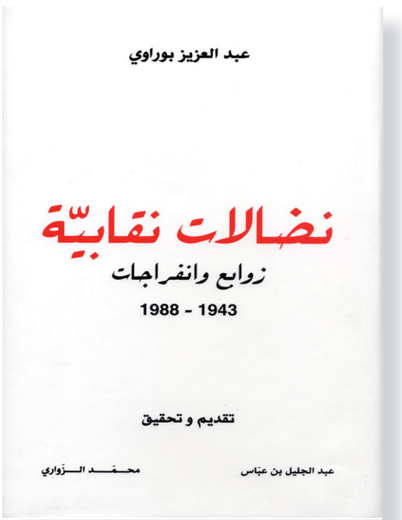

Habib Achour et des scissions de l'UGTT pour aller constituer une autre centrale ouvrière et, finalement, des retours au bercail. Un parcours bien mouvementé que Bouraoui a résumé dans le sous-titre de ses mémoires : «Tempêtes et éclaircies, 1943 – 1988».

Mettant fin à la dernière rupture et scellant la réunification du mouvement syndical autour de l'UGTT, il se retirera de la scène, en avril 1988, comme l'a fait Habib Achour, laissant leurs jeunes camarades relancer le combat. Mais, que de coulisses à raconter et de souvenirs à évoquer! Sa version est utile à lire. Avec le recul, on décode tant d'énigmes.

Combats syndicaux
Tempêtes et éclaircies, 1943 - 1988
d'Abdelaziz Bouraoui
Présenté et établi par Abdeljélil Ben Abbès et Mohamed Zouari
Imprimerie Reliure d'Art, Sfax, 432 p. 2013

De gauche à droite : Mohamed Jallouli, Salem Cheffi, Abdelaziz Bouraoui , Farhat Hached, Taïeb Ouali et Noureddine Boudeli (en 1945)

Visite d'une unité nationale de la circonscription de Sfax élue aux législatives de novembre 1959. De gauche à droite: Sadok Guermazi, Abdelaziz Bouraoui, Habib Mhadhebi, Abdelmajid Chaker, Ali Sellemi, M'hammed Makni, Ali Fourati et Rabeh Mahfoudh

Avec Abderrazek Ghorbal (à droite) et Ali Lachaâl (à gauche) en 1987

شمس FM

تونس الكبرى
101.7 FM

بنزرت
95.7 FM

قفصة
88.7 FM

صفاقس
96.2 FM

الوطن القبلي
106.5 FM

المنستير
90.6 FM

القيروان
107.0 FM

سوسة
93.7 FM

شمس FM، وين إنت، وين أحنا

www.shemsfm.net

Gilles Kepel : instructive Passion arabe

Depuis *Le Prophète et le pharaon*, publié en 1984, Gilles Kepel s'est affirmé comme l'un des meilleurs connaisseurs français du monde arabe. Dans son dernier livre(*), *Passion arabe*, à mi-chemin entre le journal et l'autobiographie, il nous entraîne dans un périple qui l'a conduit dans douze pays arabes, dont la Tunisie, et en Turquie, s'employant à démêler l'écheveau d'un Orient arabe plus compliqué que jamais après les révolutions qui ont permis aux islamistes d'accéder au pouvoir sur les ruines de dictatures qu'on croyait indéboulonnables. De toute évidence, l'auteur est en terrain connu. En quarante ans, il a eu le temps de nouer des amitiés, de se familiariser avec les problèmes du monde arabe, sa classe politique, ses intellectuels. Ecrit d'une plume alerte, le livre fourmille d'informations. Les réminiscences historiques, très nombreuses, ont le mérite d'éclairer le présent, contribuant ainsi à l'intelligence des convulsions qui agitent cette région. En bonnes feuilles, nous proposons à nos lecteurs des passages éclairants sur le Qatar, cet émirat de cocagne qui dérange, déroute et inquiète et sur sa fameuse chaîne de télévision, Aljazeera, « cette télévision qui dispose d'un Etat ».

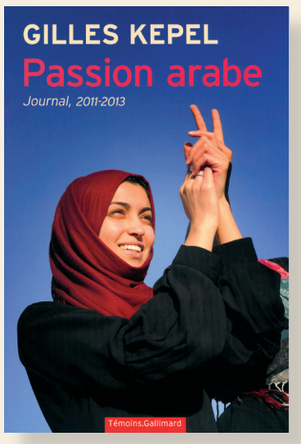

(*) **Gilles Kepel: Passion arabe,** *Gallimard, 479 pages, mars 2013*

Dimanche 7 octobre 2012
Sponsor des Frères

Le Qatar s'est fait le champion des révolutions arabes, dont Aljazeera a été le principal vecteur cathodique, leur accordant une couverture quasi continue, en direct. L'émirat, où je me suis rendu de très nombreuses fois pendant la décennie écoulée, défraie aujourd'hui la chronique française. Pas un jour sans que l'on évoque ses investissements considérables dans les médias, l'achat des droits exclusifs de retransmission des matches de football de Ligue 1, ainsi que son financement controversé de diverses initiatives dans les banlieues déshéritées, émanant d'«élus de la diversité», musulmans pour la plupart.

L'ambassadeur à Paris, averti de mon souhait de rencontrer une haute personnalité pour un entretien portant sur la politique de l'émirat envers les révolutions arabes, ainsi que des responsables de la chaîne Aljazeera, m'avait demandé de surseoir à mon voyage, car les personnes concernées se trouvaient à l'étranger. Puis, au fil des échanges, la liste officielle des entretiens était devenue de plus en plus floue, dans le créneau du séjour pourtant imparti.

Elle comportait surtout des visites dans les musées flambant neufs de la capitale, Doha, vitrines de la politique de communication locale, sans que j'arrive à distinguer ce qui relevait de l'obstruction, de l'incompétence ou de l'affront. Après mes protestations, une excursion dans les studios d'Aljazeera, où je m'étais déjà rendu plusieurs fois pour y donner des interviews à la chaîne arabe, restait planifiée, bien qu'on nous annonçât l'indisponibilité d'un responsable après l'autre.

Quelques jours avant mon départ, une chaîne de télévision française avait diffusé un reportage sur sa consœur qatarie. On y voyait notamment une journaliste franco-africaine d'Aljazeera English, ancienne de France 24, comparer avantageusement sa nouvelle situation à la précédente : doublement de son salaire, prise en charge du logement, de la scolarité des enfants, véhicule de fonction… Le documentaire avait été si apprécié à Doha que — devais-je apprendre plus tard — son auteur fut débauché aux mêmes conditions que celles dont se targuait sa collègue.

Nous arrivons aux petites heures au siège de la Qatar News Agency pour y retirer nos accréditations, sésames indispensables à toute apparition d'une caméra dans l'émirat. Un chaouch africain travesti en bédouin du cru nous propose un fond de tasse d'extrait de café à la cardamome. On nous fait ensuite attendre interminablement sur des chaises dans un minuscule bureau encombré de brochures sur papier glacé vantant les

إربح صحتك مع صافية

GREY

réalisations culturelles, sportives et immobilières locales et les projets pharaoniques à venir. De rendez-vous avec une haute personnalité, il n'est plus même question, alors que j'avais rencontré dans le passé tant l'épouse favorite de l'émir, cheikha Mozah, que ses principaux ministres.

Quant à la visite à Aljazeera, elle est compromise : est dépêché finalement dans le bureau où l'on nous a relégués l'un de ces Égyptiens interlopes qui fournissent la main-d'œuvre semi-qualifiée aux pays du Golfe dont la population diplômée est trop peu nombreuse pour assurer leurs ambitions planétaires.

Ventripotent, le visage luisant, la lippe gourmande, il est vêtu d'un ample costume gris brillant sur une chemise mauve et porte une large cravate violette qui scintille en accrochant les reflets du néon.

Il semble me connaître, bien que je n'aie pas le souvenir de l'avoir rencontré, et, calé dans un vaste fauteuil à roulettes du haut duquel il me toise serré sur ma chaise, m'apostrophe dans un français familier et fortement accentué :
Alors, brofisseur, on-t-a pas entendu à la télé française sur les investissements du Qatar en France ! X, lui [un collègue dont la rumeur parisienne veut que ses activités soient généreusement subventionnées par l'émirat], on l'a entendu, il a bien parlé ! Et pourquoi tu veux aller à Algazeera ? Il y a eu un bon reportage l'autre jour à la télé française, tu l'as vu ? C'est pas utile d'en faire un autre, ça apportera quoi de plus ? Non, brofite de ton séjour, y a des bons restaurants ici !

En nous quittant, il nous rappelle qu'une voiture avec chauffeur et un accompagnateur sont à notre disposition pour la durée de notre voyage. Puis il me fait signer une déclaration par laquelle je m'engage à ne rien écrire ou dire qui porterait atteinte à l'intégrité du pays ou favoriserait la sédition confessionnelle — une expression codée qui se réfère à l'antagonisme entre sunnites et chiites — sous peine d'expulsion immédiate.

Nous nous dirigeons avec notre ange gardien vers le seul des rendez-vous officiels agréé offrant quelque intérêt : le Croissant-Rouge qatari. L'ensemble des organismes caritatifs islamiques du Golfe sont très présents aux frontières syriennes, dans les camps de réfugiés et les dispensaires. Ils y prodiguent des aides sans commune mesure avec celles des autres ONG humanitaires.

Les journalistes qui ont pu les approcher sur le terrain rapportent qu'elles comportent des contreparties — comme c'était le cas pour les secours des pays du Golfe durant la guerre en Bosnie. Ils étaient distribués dans les mosquées et favorisaient l'adhésion des bénéficiaires à des normes islamiques strictes passant par le port du voile pour les femmes et de la barbe pour les hommes. Dans le cas syrien, les réfugiés qui reçoivent de l'aide de certains organismes caritatifs golfiotes sont incités à faire montre d'un sunnisme ostentatoire. Vue du Golfe, la guerre civile en Syrie est le champ de bataille entre pouvoir alaouite, soutenu par l'Iran chiite, et opposition sunnite, appuyée par les pétromonarchies arabes.

L'habit salafiste et la longue barbe avec moustache rasée sont le meilleur passeport pour obtenir de la nourriture, des couvertures ou des soins, cette doctrine tenant les chiites pour des hérétiques ou des apostats de l'islam punissables de mort. Le directeur du Croissant-Rouge est un général d'aviation du cadre de réserve. Il nous signifie d'emblée que son organisation est strictement humanitaire sans dimension politique ni religieuse— à preuve, elle est intervenue en Haïti. Il nous fournit moult détails techniques sur les mécanismes de dons, mais reste imprécis sur les montants.

En le quittant, je note que notre ange gardien, qui est un national et occupe sa fonction au titre de la « qatarisation » des emplois, semble ensommeillé. Je lui propose de goûter un repos bien mérité, au motif que nous ferons la plupart de nos entretiens de la journée à l'hôtel Sheraton où je réside. Il ne demande pas son reste et disparaît avec chauffeur et voiture, non sans promettre de nous apporter ultérieurement les brassées de brochures publicitaires vantant la marque Qatar, le branding d'État, qui nous sont imparties.

Le Sheraton est le plus vieil hôtel de Doha. Construit en 1979 pour un coût de 100 millions de dollars, il était le seul bâtiment d'envergure à l'ouest de la baie, espace désertique faisant face au centre ancien, sur la rive opposée.

La voie au bout de laquelle il se trouve s'appelle toujours shari' al funduq, « rue de l'Hôtel » alors qu'on en compte aujourd'hui des centaines d'autres. Il ressemble à une pyramide tronquée, avec son sommet aplati où se niche un restaurant panoramique.

Sa plage se love dans une petite forêt tropicale reconstituée, arrosée goutte à goutte depuis trois décennies à l'eau dessalée; elle abrite une volière où causent les perroquets.

Le Sheraton est le moyeu de la diplomatie parallèle du pays, grâce à son immense centre de conférences, autant qu'à ses chambres et suites, qui ont hébergé d'innombrables activistes barbus exilés de leur terre natale, des Algériens aux Tchétchènes, à côté d'hommes d'affaires de toutes les nations avides de contrats.

C'est aujourd'hui le bâtiment le moins élevé d'une corniche qui fait l'orgueil du Qatar et fournit la matière des clichés publicitaires, où des gratte-ciel exubérants dessinés par les plus grands noms de l'architecture internationale se bousculent dans l'ostentation d'une luxueuse jungle postmoderne de verre et d'acier.

Ce skyline somptueux est destiné à faire pièce à la voisine Dubaï, la commerçante, partie plus tôt dans la course locale à la globalisation, mais dont la prospérité fluctue au gré des crises économiques et des aléas de la conjoncture. Le Qatar, lui, dispose d'une manne financière inépuisable, gagée sur des réserves gazières prouvées au-delà de l'horizon du siècle. C'est le pays le plus riche du monde — en produit national brut rapporté à ses quelque deux cent mille nationaux. Mais il est petit et fragile, menacé au premier chef par la voracité de ses deux grands voisins immédiats, l'Iran et l'Arabie saoudite.

Sa diplomatie s'est construite comme une quête incessante d'assurances tous risques, souscrivant des polices auprès de toutes les instances politiques, culturelles ou religieuses possibles de la planète. Elle les joue les unes contre les autres dans une course folle qui contraint l'émirat à des innovations permanentes et à la conquête infinie de nouveaux domaines où établir des positions de puissance dont l'unité de compte est la centaine de millions de dollars.

Aljazeera est le fleuron médiatique de cet empire, qui comporte aussi Qatar Airways, avec son kérosène détaxé et ses employés sans syndicat ; la Qatar Foundation, où des universités américaines fameuses implantent une branche dans le sable et louent leur label une fortune; la Coupe du monde de football de 2022 et les énormes contrats qui en découleront pour le BTP et les transports ; la base américaine du « Centcom » (Central Command), d'où partent les avions militaires qui surveillent le Golfe. Cette stratégie passe également par des prises de participation à l'étranger.

En France, elles se sont traduites par l'acquisition du prix de l'Arc-de-Triomphe, rebaptisé «Qatar prix de l'Arc-de-Triomphe», ou du Paris Saint-Germain, désormais à même de transférer vers lui les joueurs les plus chers de la planète. S'y ajoutent, en préparation de la Coupe du monde, l'obtention des droits de retransmission des matches de Ligue 1, sans oublier le rachat de palaces du « triangle d'or » parisien et de la Côte d'Azur, le parachutage de fonds d'investissement en banlieue… et le financement des activités de mon collègue X, qui a su trouver les mots pour dire tout le bien qu'il fallait penser de ces opérations aux téléspectateurs français.

Cette immense toile d'araignée dans laquelle se prennent des redevables de tous ordres, de toutes nationalités et de toutes obédiences ne se préoccupe d'aucune idéologie pourvu que l'émirat puisse compter sur la compréhension, la mansuétude, l'appui ou l'allégeance de ses obligés, en fonction du degré de leur dépendance.

Le Qatar peut ainsi se montrer l'un des plus fervents soutiens du Hamas palestinien et maintenir des relations commerciales avec Israël, sans qu'aucun des deux ose en prendre ombrage ; accueillir à quelques kilomètres de distance la base aérienne d'où partaient les avions qui bombardaient l'Irak et les studios d'Aljazeera où Saddam Hussein disposait de solides relais ; inaugurer le lycée franco-qatari «Voltaire» (nom choisi par l'émir), cogéré avec la Mission laïque française, tout en veillant à ce que les élèves qataris soient exclusivement imprégnés de doctrine islamique ; entretenir dans un compound voisin des salafistes locaux qui, pour être en rivalité avec leurs collègues stipendiés par l'Arabie saoudite, n'en anathématisent pas moins avec une égale virulence l'esprit voltairien, et ainsi de suite.

La richesse fabuleuse et unique de l'émirat l'a émancipé de la géométrie euclidienne. Croisant et décroisant les parallèles avec les méridiens en un lacis de rets enserrant la planète, il espère se prémunir ainsi contre les appétits des ogres limitrophes iranien et saoudien, géants tout disposés à régler son compte à l'opulent et insolent lilliputien, mais empêtrés dans le réseau mondial tissé par Doha et paralysés par leur violente inimitié mutuelle. Médiateur dans toutes les crises possibles de la région grâce à son entregent et à son argent, le Qatar, quant à lui, ne s'est (presque) fait que des amitiés, chèrement payées.

Mais les révolutions arabes ont bouleversé le paysage, contraignant le Qatar, pour la première fois dans l'existence de cet État quadragénaire né en septembre 1971, à se transmuer en protagoniste, à monter sur la scène pour donner l'impulsion aux seconds rôles, alors qu'il demeurait jusqu'alors en coulisse, tirant les ficelles, changeant les décors, souffleur si besoin.

Pareille métamorphose est à la mesure de la panique qui s'est emparée des pétromonarchies du Golfe en janvier 2011, quand les régimes autocratiques étaient en ligne de mire des foules émancipées de la place Tahrir au Caire ou de la place de la Perle à Manama.

Les cauchemars des émirs étaient peuplés de dizaines de millions d'Égyptiens révolutionnaires traversant la mer Rouge et déferlant sur les champs pétrolifères, tandis qu'autant d'Iraniens franchissaient le golfe Persique et, depuis leur marchepied dans l'île chiite de Bahreïn, submergeaient le pont qui relie celle-ci à la péninsule Arabique. Face aux révolutions, l'Arabie saoudite et le Qatar ont réagi de façon différente, à la mesure des ressources particulières, des contraintes propres et de la rivalité qui taraude ces deux rentiers de l'or noir — l'éléphant saoudien, géant pétrolier, le tigre qatari, géant gazier.

L'Arabie saoudite est dotée de quelque vingt millions de nationaux, pour moins de dix millions d'immigrés et expatriés, alors que le Qatar compte probablement dix fois plus d'étrangers résidents que les deux cent mille ressortissants qataris, population moindre que celle de la Corse. Pour Riyad, le danger le plus pressant vient de l'appauvrissement d'un nombre croissant de sujets du

RUSPINA
Since 1887
Nouveau look...
la même excellence.
RUSPINA
Depuis 1887
RUSPINA
Since 1887
OLIVE OIL
HUILE D'OLIVE
Extra Virgin
Vierge Extra
17 Fl.oz
500ml
www.ruspina.com.tn

ARISTON

Nos idées. Votre maison.

LAVE VAISSELLE

ARISTON

STOP AUX **BACTÉRIES,**
POUR UNE **HYGIÉNE PARFAITE.**

À PARTIR DE
849 DT +

PACK DE FINISH TABS GRATUIT

En utilisant le lave-vaisselle vous économisez annuellement 250 kwh d'énergie et 7500 l d'eau.

En réalisant un lavage en machine à une temperature de 70° avec Finish, les bacteries seront détruites et votre vaisselle sera plus brillante.

Vous aurez plus de temps pour votre bien être.

الكترو ستار
ELECTROSTAR

Pour un meilleur résultat de lavage nous recommandons finish

3 GARANTIE ANS

APPEL GRATUIT
N° Vert 80 100 500

royaume, à la démographie exponentielle, où quantité de jeunes ne trouvent pas d'emploi. Ils ressentent la répartition inégale de l'énorme rente pétrolière, qui favorise outrageusement la quinzaine de milliers de princes et principicules composant avec leur parentèle la famille royale.

Pour préempter ce mécontentement et se prémunir contre l'effet de souffle de la révolution qui tempêtait en Égypte et à Bahreïn, le monarque saoudien octogénaire, de retour d'une opération chirurgicale aux États-Unis, fit abonder, en février et mars 2011, le budget de l'État de 130 milliards de dollars de sa cassette personnelle. [Les revenus pétroliers de l'Arabie saoudite avoisinaient 200 milliards de dollars en 2010.] Une part significative de la manne fut captée par les instances de propagation de l'islam salafiste, idéologie du royaume et vecteur d'influence auprès des musulmans sunnites à travers le monde.

Les Saoud sont d'évidence réfractaires à la révolution et allergiques à la démocratie ; mais leur bête noire, ce sont les Frères musulmans. Ces derniers, en effet, leur disputent le magistère suprême sur l'islam qu'ils se targuent d'exercer par leur contrôle de La Mecque et de Médine, source de leur légitimité et de la jouissance incontestée de leur fortune pétrolière.

Face aux révolutions arabes, le « Gardien des Deux Lieux Saints », après avoir verrouillé la situation dans le royaume, entreprit de subventionner plus encore le salafisme, qui prône l'obéissance des croyants sunnites du monde entier aux grands oulémas saoudiens dont les fatwas par Internet ont force de loi.

Il s'agissait par ce moyen d'abord de brider l'essor des Frères musulmans — encouragé au contraire par le Qatar — puis de contrer le chiisme sur bases doctrinales et politiques, enfin d'entraver l'expansion iranienne dans le Golfe afin d'éviter la mainmise perse sur des hydrocarbures concentrés dans l'est du royaume.

Pour le Qatar, l'équation des révolutions arabes se présente selon un algorithme différent. L'émirat n'a guère à se soucier dans l'immédiat de ses nationaux, peu nombreux et biberonnés à la rente gazière. En revanche, la déstabilisation de l'ordre régional sous l'effet d'idéologies démocratiques après le renversement des Ben Ali, Moubarak et autres Kadhafi constitue un sérieux défi. Pour le relever, la diplomatie de Doha a choisi de mettre son poids financier derrière les Frères musulmans, en qui elle voit un allié à la fois fiable et dépendant, peu désireux de bouleverser les hiérarchies sociales.

Dès les premiers jours des révolutions, Aljazeera a pris fait et cause pour les insurgés, puis a donné un accès privilégié sur ses plateaux aux Frères des divers pays concernés afin qu'ils propagent leur doctrine aux peuples soulevés et en deviennent les porte-parole cathodiques, préalable au succès final dans les urnes.

Parvenant au pouvoir en Tunisie et en Égypte, principaux compétiteurs en Libye, au Yémen — demain en Syrie —, ils encadrent le processus démocratique dans la logique d'un islamisme politique rassurant, car rétif aux bouleversements des hiérarchies réclamés par les militants de gauche qui occupaient la rue dans les premières semaines des troubles. Et ils sont tout prêts à reconnaître la suzeraineté financière de l'émirat et à lui fournir en contrepartie la légitimation religieuse dont il manque, face à l'appareil ecclésial salafiste saoudien et à ses dizaines de milliers d'oulémas fonctionnaires.

Le Qatar, prenant ainsi fait et cause pour une idéologie politique et religieuse dont on estime à Doha qu'elle peut domestiquer les révolutions dans un sens favorable aux intérêts du pays, s'est départi de sa stratégie de médiation tous azimuts et peu engagée. En cela, l'évolution de l'émirat inquiète certains de ses alliés et clients occidentaux, qui cultivent quelque méfiance envers des Frères musulmans dont le vernis démocratique leur apparaît aussi mince que récent, et l'antioccidentalisme et l'antisémitisme, en revanche, profondément ancrés.

Est-ce pour éviter des questions embarrassantes sur ces sujets que l'accès m'a été dénié à des responsables qataris que je rencontrais avec facilité avant les révolutions arabes ? Ou parce qu'ils craignent de figurer dans un documentaire dont ils ne contrôlent pas le script — ainsi que dans un livre non soumis à leurs censeurs —, au moment où leurs investissements en France nourrissent une polémique récurrente ?

Depuis 2011, leur parole publique n'a cessé de se raréfier, et ce sont leurs innombrables agents de communication qui parlent à leur place, faisant la réclame de la marque Qatar et réitérant à l'infini toute la gamme de ses produits, du sport à la culture. J'ai tourné l'obstacle en interrogeant des personnalités qui, tout en participant à la communication de l'émirat, jouissent d'une certaine indépendance, car ils ont leur propre agenda et trouvent intérêt à s'exprimer pour valoriser leurs projets.

Aljazeera, allumeuse et éteignoir des révolutions

Wadah Khanfar a été, de 2003 à septembre 2011, le directeur général d'Aljazeera. Sous la houlette de ce Palestinien charismatique né en 1968, qui porte la barbe rognée propre aux islamistes modernes et branchés, la chaîne a connu un développement extraordinaire. Elle a été propulsée aux premiers rangs des télévisions du monde et au pinacle de la notoriété. Elle est devenue le héraut des révolutions arabes et l'impresario des Frères musulmans.

Khanfar en a pris les rênes à l'occasion de l'invasion de l'Irak, après que les relations entre la diplomatie américaine et la rédaction furent devenues exécrables. Le précédent directeur général la traitait tellement à charge que cela galvanisait les masses arabes

contre la politique des États-Unis à un point qui finit par franchir la ligne rouge et entrer en contradiction avec les intérêts de l'émirat. Il fut remercié pour complaisance envers Saddam Hussein, et Khanfar, alors chef du bureau de Bagdad, lui succéda pour huit années flamboyantes autant que controversées.

Wadah Khanfar a abandonné ses fonctions le 20 septembre 2011 au sommet de sa gloire, quelques jours après qu'eut circulé un câble diplomatique émis par l'ambassadeur américain à Doha en octobre 2005 et fuité par Wikileaks. Selon celui-ci, le patron d'Aljazeera se montrait réceptif aux pressions du Département d'État pour améliorer la couverture de l'occupation de l'Irak. L'intéressé relativisa les faits et fit savoir qu'il avait décidé de longue date de quitter la chaîne afin d'éviter l'usure du pouvoir éditorial, et de présider à une fondation qu'il créait, le forum al-Sharq (l'Orient), destiné à accompagner et orienter les nouveaux gouvernements issus des élections, en Tunisie et en Égypte notamment.

En attendant de s'installer dans ces deux capitales, le forum demeure à Doha, et c'est dans ce contexte que Khanfar accepte de m'accorder un entretien, désireux de publiciser sa dernière entreprise. Sans siège au Qatar, il nous rejoint dans ma chambre du Sheraton, où le réalisateur le filme avec, dans le cadre, l'écran d'Aljazeera sur la télévision murale, son coupé, en arrière-plan. Cela restitue bien, me semble-t-il, la double dimension de son discours. D'une part, il tient un propos à un universitaire occidental — pour lequel il a choisi l'anglais afin de partager la rationalité qu'il m'impute. En parallèle, les images de la chaîne en constituent l'illustration concrète, même décalée et aléatoire, mais dont le registre s'adresse au téléspectateur arabe.

On a ainsi à la fois la théorie et la pratique, les principes et leur application.

Durant les quatre-vingt-dix minutes de notre rencontre, le hasard a voulu que se succèdent à l'écran, outre le logo de la chaîne, les annonces publicitaires (exclusivement de grandes sociétés qataries), une météo globale et le couple de présentateurs du journal télévisé : un reportage sur le Front islamique Moro des Philippines, où l'on voit des guérilleros armés faire leur prière vers La Mecque, des sujets sur l'abattage industriel halal des poulets dans un pays du sous-continent indien, sur l'enseignement de l'arabe et du Coran à des petites filles entièrement voilées en Afrique noire, sur le football en France, tour Eiffel à l'appui, et finalement des extraits d'un entretien du journaliste vedette Ahmed Mansour, issu des Frères musulmans égyptiens, avec une personnalité historique des Frères qui en retrace la saga au long des quatre-vingts dernières années et apporte son témoignage.

Selon Khanfar, les événements du monde arabe sont en réalité un «éveil» (awakening, sahwa) fermant une longue parenthèse, une «erreur historique» de près d'un siècle. Elle remonte à la fin de la Grande Guerre : c'est la désintégration de ce monde à cause des accords Sykes-Picot de 1916 partageant les territoires arabes de l'Empire ottoman entre les futurs vainqueurs anglais et français du conflit. Ceux-ci ont dessiné les frontières d'États qui ne correspondaient à aucune nation, et qui, une fois émancipés, n'ont servi que les intérêts des élites pro-occidentales au pouvoir, au détriment des peuples, tout en étant trop faibles pour peser à l'échelle internationale : Ce n'était que conflits récurrents et dépendance perpétuelle envers l'étranger. Avec l'éveil de 2011, nous allons recréer un mouvement qui plonge ses racines dans mille quatre cents ans d'histoire [la durée de l'ère hégirienne, depuis l'avènement de l'islam], en reprend la dynamique naturelle, trouve sa centralité dans la région elle-même et rompt avec les approches occidento-centrées, voire soviéto-centrées. Les peuples arabes récupèrent le pouvoir qui leur a été confisqué pendant cent ans et vont mettre en oeuvre les institutions qui sont en synergie avec la mémoire collective et l'esprit de cette région, al-Sharq [l'Orient].

La fragmentation que l'on peut observer aujourd'hui entre chiites, sunnites, alaouites, chrétiens, Druzes, Kurdes ou Berbères n'est qu'un état temporaire, dû aux conflits du siècle passé. Selon Khanfar, il sera dépassé par «un dialogue qui conduise à une approche civile de la politique, comme l'Europe a su dépasser ses conflits alors que le monde arabe n'y est jamais parvenu». Cette vision de l'histoire et ce projet sont en phase avec la doctrine des Frères musulmans :

Ils ont vu le jour dans un vide [en 1928], après la disparition du califat ottoman, et ont cherché une autre approche. Ça a donné le thème de l'islam politique. Après les printemps arabes, une nouvelle ère a commencé, avec de nouveaux paradigmes, une nouvelle philosophie, qui prendront quelques années à être clarifiés.

Les Frères musulmans ont construit leur vision du monde sur l'opposition au pouvoir et se sont focalisés sur l'identité. Ils sont maintenant au pouvoir : il va falloir qu'ils assurent ! Comment réaliser l'islam dans un État moderne ? C'est la question, car cet État n'est pas une entité produite par les musulmans : il a été importé après la Première Guerre mondiale.

Dans ce grand débat, les Frères sont une voix, mais ce n'est pas la seule ; on a aussi les salafistes qui émergent, sans compter des groupes désorganisés.

Ces Frères qui deviendront «plus pragmatiques et réalistes que par le passé», Khanfar en voit le modèle par excellence chez Ghannouchi, en Tunisie. Sa prédisposition au compromis gradué face aux obstacles aboutit à ne pas imposer la charia ou la «complémentarité» de la femme par rapport à l'homme si c'est un trop grand facteur de division du pays. Khanfar reprend :

www.atb.tn

Epargne الخـــير

هديّة الخـــير لأهل الخير

سبّق الخير...تلقى الخير بزايد

Offrez un cadeau qui a de l'avenir
Offrez Epargne El Khir

Retrouvez nos pages officielles ATB TUNISIE
Plus d'informations en agence et sur www.atb.tn

N°Vert 80 100 347

Des professionnels à l'écoute

ATB
البنك العربي لتونس

Jawhara FM

الموجة الّي تربّحك

102.5 MHZ
Sousse, Hammamet
Sud de Nabeul et Zaghouan

104.4 MHZ
Kairouan, Sidi Bouzid
Kasserine, Seliana et Sfax

89.4 MHZ
Monastir et Mahdia

Téléchargez l'application JawharaFM !

ANDROID

facebook **Suivez-nous sur notre page officiel:**
www.facebook.com/**Radio.JawharaFM**

www.jawharafm.net

Personne chez les Frères ne voudra diriger un État taliban ! Et un État dirigé par les islamistes sera beaucoup plus dynamique et pragmatique qu'un État dirigé par des laïques, car les premiers ont la légitimité pour remettre en cause des idées préconçues, ou toucher à des enjeux considérés comme sacrés ou tabous dans notre culture.

Aljazeera a préparé le monde arabe à cet éveil, car elle a «réussi à comprendre le tissu social et politique de nos sociétés, à créer un sentiment collectif» :

D'Oman au Maroc, on regarde les mêmes programmes, on entend les mêmes invités, c'est devenu la chaîne par défaut du monde arabe, sur laquelle tous s'entendent a minima. Avec le Printemps arabe, on a eu le sentiment que tout ce à quoi nous aspirions était devenu réel, c'était un moment de grande excitation.

La place Tahrir [au Caire], c'était notre meilleure couverture. On y a consacré la totalité de nos programmes ; nos caméras étaient nécessaires pour observer ce qui s'y passait, l'étudier précisément.

Le monde arabe tout entier regardait ces images. C'était le moment le plus brillant de toute notre histoire, ces dix-huit jours, un grand atelier mis à la télé pour que tout le monde arabe s'assoie et entende tout ce qui était discuté, démocratie, liberté, dictature, tout était en jeu !

Et le plus magnifique de tout était que les nouvelles stars étaient des jeunes. Les gens se sentaient énergisés. Il faut bien comprendre que cette région passait par une dépression chronique, avait perdu tout espoir dans le changement !

Je mentionne à mon interlocuteur ma journée à Ramallah, le 18 mars 2011, lorsque je regardais les chaînes arabes à l'hôtel Mövenpick, suivant sur Aljazeera la couverture en direct de Benghazi libérée où flottaient des drapeaux français juste avant la « frappe de Sarko ». J'y cherchais en vain des images des manifestations et de la répression à Bahreïn après l'entrée des troupes saoudiennes pour écraser la «protestation chiite » — comme on la nomme dans le monde sunnite. Je ne les trouvais qu'en zappant sur les chaînes chiites irakiennes, qui s'essayaient avec de modestes moyens à recréer autour de la place de la Perle de Manama une ambiance façon place Tahrir. Il concède brièvement que le traitement de Bahreïn par la chaîne n'était pas parfait, mais que ses équipes étaient mobilisées en Libye à cette période :

Les Arabes sont inquiets de la capacité nucléaire de l'Iran, qui veut s'ingérer dans leurs affaires : en Syrie, au Liban, en Irak, en soutenant les Houtis dans le nord du Yémen, à Bahreïn, dans l'est de l'Arabie saoudite… Il y a un ressentiment de la région arabe contre l'Iran, et c'est la cause du plus grand clash entre sunnites et chiites que nous ayons connu dans notre histoire !

Mais l'Iran fait partie de la région, et l'équilibre entre les trois composantes turque, arabe et iranienne est nécessaire. Pour cela, il faut que l'Iran reconnaisse ses limites. Des trois, les Arabes sont les plus faibles. Les Turcs et les Iraniens ont chacun un État, nous, nous en avons vingt-deux, sans sentiment collectif. Voilà ce que le Printemps arabe devait corriger : la nation arabe doit se réveiller !

Et Israël a un problème majeur avec le monde arabe, la Turquie et l'Iran : il ne fait partie de la région ni culturellement, ni politiquement, ni socialement, ni historiquement !

Je n'avais jamais pu rencontrer Wadah Khanfar lorsqu'il dirigeait la chaîne, pas plus que je ne peux aujourd'hui obtenir de rendez-vous avec son successeur. Il n'aurait eu ni le goût ni sans doute la capacité, dans le feu de l'action, de présenter celle-ci en rétrospective comme il l'a fait avec nous, pour l'histoire, en quelque sorte. Même s'il se l'approprie en vue de ses futurs projets, et ne fait qu'effleurer l'articulation pourtant fondamentale entre la politique d'Aljazeera et celle du Qatar.

La réinscription des révolutions arabes dans un «éveil» après un siècle d'assoupissement et de tribulations, qui épouse la vision des Frères musulmans et la réconcilie avec le nationalisme arabe, est la substance de l'«Aljazeera mix», comme on dit ironiquement dans la région.

Je descends au rez-de-chaussée du Sheraton où se tient durant trois jours un colloque ayant les mêmes ingrédients que le cocktail d'Aljazeera. Intitulé «Les islamistes et la gouvernance démocratique», il est organisé par un centre de recherches tout récent, financé par le Qatar et dirigé par une personnalité importante du nationalisme arabe de gauche, Azmi Bishara. Né en 1956 «derrière la ligne verte», à Nazareth, dans une famille chrétienne, cet universitaire formé en Allemagne et réélu quatre fois député arabe à la Knesset a dû quitter Israël où il faisait l'objet de poursuites en 2007.

Comme beaucoup d'activistes éminents de la région, il a trouvé au Qatar les moyens matériels de donner corps à ses idées. Son Centre arabe de recherches et d'études politiques, qui bénéficie des encouragements du prince héritier Tamim, a l'ambition de devenir l'un des principaux think-tanks de langue arabe dans le monde, en même temps qu'une école doctorale spécialisée dans les sciences politiques, contribuant ainsi à la centralité culturelle du Qatar.

Il s'inscrit également au coeur des conflits pour la succession du présent émir, Hamad Bin Khalifa al-Thani, entre le prince héritier, fils de la deuxième et plus éminente des épouses, cheikha Mozah, et le Premier ministre Hamad Bin Jassem, homme le plus riche de l'émirat et par ailleurs cousin de l'émir.

Alaya Sassi **L'idole de Hamadi Agrebi**

Il a été l'un des grands animateurs du football tunisien des années soixante. Ali dit Alaya Sassi a quitté ce monde le 13 juin dernier au terme d'une longue maladie qui l'avait complètement déconnecté de l'actualité et du dernier sacre de son club, le CSS.

Lui-même avait goûté à ce bonheur à deux reprises (1969 et 1971) avec un concours précieux en tant que milieu de terrain reconverti par Branislav Acimovic (ex-Yougoslavie) en 1967.

D'abord ailier, Alaya Sassi avait débuté sa carrière chez les séniors du Club Tunisien (ancêtre du CSS), en 1960 (il est né le 5 janvier 1942). C'est l'entraîneur algérien Mokhtar Laribi qui le lança dans la passionnante compétition lui permettant de s'imposer comme une menace pour toutes les défenses et une attraction pour le public désireux sans doute de voir son club se frayer une place dans le gotha national avec un entraîneur emblématique, Milan Kristic dès 1961. A défaut de voir son club — devenu CSS en 1962— rivaliser avec les autres ténors que sont le ST, l'ESS et le CA, Sassi se console de la sélection qu'il intègre dès 1963 sous la conduite du Français Alain Gérard, disputant son premier match officiel en Coupe des pays arabes à Beyrouth face à la Syrie (1-0). La victoire finale le comble et lui permet d'espérer la récidive deux semaines plus tard aux Jeux panafricains à Dakar, mais la finale sera perdue aux corners face au pays organisateur.

Rapide, vif et rusé, il peut faire oublier son prédécesseur à ce poste, le grand Salah Néji. Mais c'est à Tunis que sa déception sera très grande, deux ans plus tard en finale de la CAN. Il est inconsolable d'une défaite amère devant le Ghana et qui constitue un passage de témoin à Tahar Chaibi avant de partir pour Bel Abbès sous la recommandation du grand Hamadi Hénia (1965-67).

La suite est une trajectoire constante qui permet au joueur de concourir à l'affirmation du CSS aux côtés du capitaine et meneur de jeu Moncef El Gaied et des autres acteurs aux répertoires variés tels Graja, Sellam, Jerbi, Delhoum avant l'avènement d'une génération qui a consolidé les assises de l'équipe : A.Trabelsi, Benghazi, Ben Barka, Melliti, Najar, Soudani, H. Trabelsi, Ayadi, Lejmi, et plus tard Grich, Akid et autres Dhouib.

Au cours de la saison 1971-72, il décide de raccrocher et remet le témoin à

L'équipe de Tunisie en 1963

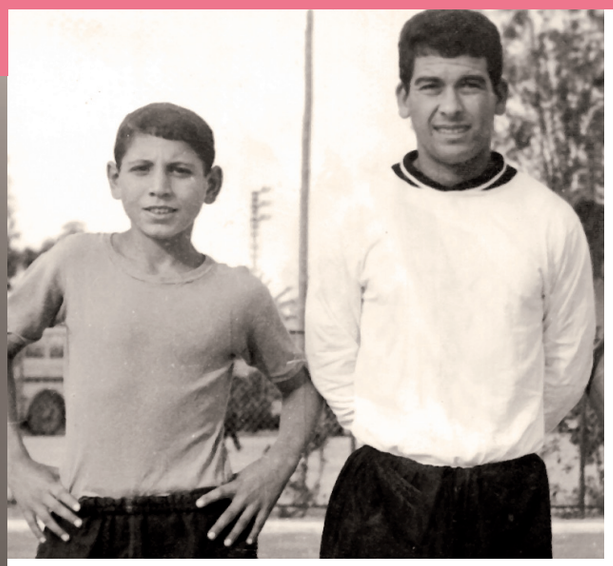

Alaya Sassi avec Mokhtar Dhouib, minime

Alaya Sassi, 2ème accroupi à partir de la gauche, finale CSS-EST en 1971

Hamadi Agrebi pour poursuivre la double mission : la virtuosité et la performance. Le disciple honorera son idole et permet au public du Mhiri de vibrer aux exploits techniques quinze autres saisons.

Pendant ce temps-là, Alaya Sassi, employé à la Protection civile, observe et savoure les prestations de son équipe et de son successeur avant d'affronter l'adversité avec courage et patience jusqu'à ses derniers jours.

Il laisse toutefois l'image d'un joueur exceptionnel, spectaculaire et efficace, et d'un homme loyal et bienveillant. Dans la mémoire du club, sa place demeurera grande.

Mohamed Kilani

Hommage à Kawthar Laâtiri

Kawthar Laâtiri vient de tirer sa révérence. Elle nous quitte comme elle a toujours vécu à nos côtés, dans la dignité, la discrétion et l'humilité.

Elle nous quitte beaucoup trop tôt, beaucoup trop vite.

Je connais Kawthar depuis juin 1971. Jeune bachelier, j'avais été alors enrôlé par son père, feu Si Mokhtar, pour aller suivre les classes préparatoires des grandes écoles françaises d'ingénieurs. Kawthar nous avait précédés dans ce cursus. Elle était déjà en classes préparatoires au Lycée Hoche à Versailles et allait intégrer une année plus tard l'Institut national agronomique Paris-Grignon, la plus prestigieuse des grandes écoles françaises d'enseignement de l'agronomie.

Jeune diplômée, elle avait opté pour le terrain, au centre de recherches du Génie rural. Elle a alors dédié toute son énergie, une vie durant, à observer les comportements en matière agricole en milieu rural et aride, leur adéquation au milieu naturel, à chercher à optimiser la consommation d'eau et l'usage des sols et surtout à comprendre les motivations des populations et à accompagner leurs nécessaires évolutions. Ingénieur de formation et surtout femme de très grande qualité scientifique et humaine, Kawthar n'en est pas restée à analyser la qualité des eaux et des sols, ce qu'elle a toujours très bien fait par ailleurs, comme en attestent ses multiples publications à l'échelle internationale. Elle s'est beaucoup investie dans l'analyse de la pauvreté en milieu rural.

Sa vie durant, elle s'est impliquée dans le développement rural, au contact des pauvres et des femmes, dans les régions les plus reculées de la Tunisie, avec abnégation, passion et attention. Imbue de valeurs de la modernité, de la solidarité et de la performance, elle a tout de suite adhéré à notre association: «Action et Développement Solidaire» et nous a apporté généreusement sa précieuse connaissance de l'agriculture et de la ruralité, mais aussi sa vision pour une plus grande inclusion et une meilleure participation des populations au processus de développement.

Kawthar nous quitte aujourd'hui prématurément, en laissant un grand vide auprès de ses deux filles, brillantes et battantes, auprès de ses sœurs, mais aussi de tous ceux, nombreux, qui l'ont connue, aimée et respectée.

Radhi Meddeb
Président-Fondateur Action et Développement Solidaire

البنك الوطني الفلاحي
BNA
المساند الرسمي
Partenaire Officiel

اللجنة الوطنية الأولمبية التونسية
Comité National Olympique Tunisien

Jeux Méditerranéens MERSIN 2013

La BNA soutient l'élite sportive tunisienne
Une Banque,Un Esprit Olympique

Par Hédi Béhi

Ne vous trompez pas d'ennemi!

On a cru au Grand Soir. Après un demi-siècle de glaciation, le temps était venu de nous réapproprier notre destin. On allait, enfin, élire un parlement représentatif du peuple, comme en rêvaient nos parents et grands-parents en 1938, instaurer une véritable démocratie et construire enfin une Tunisie libre, fraternelle, solidaire où il n'y aurait place ni à l'arbitraire, ni à l'exclusion.

Dire aujourd'hui que les résultats sont en deçà des attentes est un euphémisme. Certes, on a la liberté d'expression, encore que sur ce point précis, il y aurait beaucoup à redire à la fois notamment sur les tentations de mise au pas de la presse par le pouvoir, d'une part, et sur les dérives d'une certaine presse, d'autre part.

Mais, en contrepartie, que d'échecs : la crise économique est bien là avec ses conséquences, l'inflation, le chômage, les mouvements sociaux. Alors que la situation se dégrade malgré les chiffres rassurants de l'INS, on se contente de parer au plus pressé et de mesures cosmétiques, d'autant plus que pour la première fois depuis le début des années 60, le pays ne dispose pas d'un plan de développement.

Il est vrai qu'on a la tête ailleurs. La priorité des priorités, aujourd'hui, ce ne sont ni l'emploi, ni le développement des régions intérieures, ni même la constitution ou les élections, c'est cette fameuse loi sur l'immunisation de la révolution sur laquelle Ennahdha fait, depuis plus d'un an, une véritable fixation comme s'il suffisait d'écarter Caïd Essebsi — il est le premier visé par cette loi — pour que tous nos problèmes disparaissent comme par enchantement.

La raison invoquée : la révolution ferait face à des menaces graves et seule cette loi pourrait l'en prémunir. La réalité est plus triviale : inutile de se cacher derrière son petit doigt. Ennahdha est mue, en l'occurrence, par le seul instinct de conservation. Il s'agit véritablement pour elle d'un combat existentiel et le projet de loi est bien destiné à éliminer un adversaire non pas à la loyale, par les urnes, mais par un texte qui figurera sans doute en bonne place parmi les aberrations juridiques les plus célèbres au même titre que la rétroactivité des lois décidée par le régime de Vichy en France. Ceci sans oublier les campagnes de calomnie lancées de temps à autre, livrant aux chiens l'honneur d'un homme qui a eu le front de s'opposer à l'hégémonisme d'Ennahdha.

Finalement, on est en droit de regretter que cette débauche d'énergie soit dépensée dans des questions somme toute subalternes aux dépens des vrais problèmes. Car on n'a rien dit si on n'a pas évoqué le fanatisme religieux qui met à mal la cohésion nationale, le terrorisme, un phénomène dont l'ampleur s'explique par l'impunité dont ont bénéficié ses tenants depuis la révolution, mais surtout la déliquescence de l'Etat et son corollaire obligé, la montée de la violence. La Tunisie est une vieille nation aux traditions étatiques bien ancrées. Or, en deux ans et demi, on est passé d'un Etat omnipotent, un leviathan, pour reprendre le titre du maître-livre de Hobbes, à un non-Etat dont l'autorité est bafouée, où le citoyen est revenu à «l'état de nature», où le chaos est généralisé. (Goethe aimait à dire qu'il préférait l'injustice au désordre) . *«C'est la guerre de tous contre tous»*. Jamais sans doute les Tunisiens n'auront été aussi divisés qu'en ce début d'été 2013. Et paradoxalement sur des thèmes qui étaient les mieux partagés par eux.

Fanatisme, terrorisme, insécurité et délitement de l'Etat. Ce sont là, avec les dossiers économiques et sociaux, les véritables défis à relever. Encore faut-il qu'on s'y emploie. Résolument.

H.B.